

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 7 mai 2014**

19 h

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public
- 3019, avenue Cedar : aménagement d'une saillie (40.16)

10.03 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public
- 166-174, rue Sainte-Catherine Est : nombre illimité de logements (40.12)
- 2500, rue Sherbrooke Est : usage « épicerie » (40.17)
- 1606, avenue Lincoln : usage « restaurant » (40.08)

10.04 Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 mai 2014

10.05 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1142701004

Période de questions du public

10.06 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents
CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701032

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2014

10.09 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701033

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2014

10.10 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701031

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2014

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1141440001

Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels
CA Direction des travaux publics - 1144405001

Autoriser une dépense de 87 955,92 \$, afin de prolonger le contrat avec Le Berger Blanc inc. du 30 septembre 2014 au 29 juin 2015, conformément à l'appel d'offre public 12-12215

20.02 Entente
CA Direction des travaux publics - 1145382015

Autoriser une affectation de surplus et une dépense maximale de 25 000 \$ pour la fourniture d'un carcan et chasse neige par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux

20.03 Autres affaires contractuelles
CA Direction des travaux publics - 1144206010

Approuver la convention, du 12 mai au 5 septembre 2014, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de cinq cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 75 259 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.04 Subvention - Contribution financière
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1122519001

Modifier la résolution CA12 240039 afin de réaffecter la somme de 61 852,18 \$, prévue pour financer les contributions financières à des OBNL pour l'émission de permis d'occupation du domaine public, dans les surplus de l'arrondissement

20.05 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1143105003

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud

20.06 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142817004

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 avril 2015, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet d'intervention de milieu visant à améliorer la cohabitation sociale et accorder une contribution de 76 540 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.07 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1114400004

Modifier la résolution CA11 240022 afin de réaffecter la somme de 31 152,55 \$ prévue pour les services de communications et de promotion de la démarche entourant l'énoncé d'aménagement urbain, dans les surplus de l'arrondissement

20.08 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145986001

Approuver les conventions avec 6 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 35 000 \$

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140173003

Approuver la convention avec Sans oublier le sourire, se terminant le 31 août 2014, pour la réalisation de l'événement Différents, comme tout le monde! et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 200 \$

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1146668003

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le programme Dialogue du YMCA Centre-ville pour la réalisation du projet d'intervention de milieu dans et autour du square Cabot, pour une durée 8 mois, se terminant le 31 décembre 2014, et accorder une contribution de 19 669,50 \$

District(s) : Peter-McGill

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140173004

Approuver la convention avec la Direction Chrétienne, se terminant le 31 août 2014, pour la mise en place de la programmation de Quartier en Mouvement et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 500 \$

District(s) : Peter-McGill

20.12 Autres affaires contractuelles
CA Direction des travaux publics - 1134206001

Modifier la résolution CA13 240171 afin de réaffecter la somme de 70 268,19 \$, prévue pour le programme d'enlèvement des graffitis, dans les surplus de l'arrondissement

20.13 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145887001

Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, se terminant le 31 décembre 2014, pour le programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

20.14 Contrat de construction
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1144913001

Accorder un contrat de 115 873,92 \$ à AFCOR Construction inc. pour l'exécution des travaux de mise aux normes et de réaménagement de la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart et autoriser une dépense maximale de 122 266,53 \$ (appel d'offres public 5697 - 6 soumissionnaires)

20.15 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1145382017

Accorder un contrat à 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. excavation et transport) et autoriser une dépense maximale de 83 874,26 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateur (appel d'offres sur invitation 14-13619 - 1 soumissionnaire)

20.16 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1145382011

Accorder un contrat de 36 004,42 \$ à Lavage de vitres de l'Est Ltée pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 36 004,42 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13541 - 1 seul soumissionnaire)

20.17 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1145880004

Accorder un contrat de 77 033,25 \$ à Pépinière Rougemont enr. pour la fourniture d'arbres dans le but de remplacer les arbres abattus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13609 - 3 soumissionnaires)

20.18 Appel d'offres public
CG Direction des travaux publics - 1146140004

Recommander au conseil d'agglomération d'accorder un contrat de 1 752 136,20 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier, l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke et autoriser une dépense maximale de 647 082,29 \$ (appel d'offres public VMP-14-008 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Sainte-Marie

20.19 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1140225002

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois et d'une valeur de 238 302,36 \$, avec Groupe ABS inc. pour des services professionnels en géoenvironnement, ingénierie des sols et contrôle qualitatif des matériaux sur divers (appel d'offres public VMP-14-014 - 1 soumissionnaire)

20.20 Subvention - Contribution financière
CA Direction des travaux publics - 1144206015

Approuver la convention, pour l'année 2014, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

20.21 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142840009

Approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 187 275 \$

20.22 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1145382012

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 189 708,75 \$ à Insta-Mix pour la location d'une profileuse à asphalte avec entretien et option d'achat et autoriser une dépense maximale de 189 708,75 \$ (appel d'offres public 14-13491 - 2 soumissionnaires)

20.23 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1145382018

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat à Insta Mix. de 134 290,80 \$ pour la location avec option d'achat d'un rouleau vibrant neuf et autoriser une dépense maximale de (appel d'offres publics 14-13577 - 3 soumissionnaires)

20.24 Contrat de construction
CA Direction des travaux publics - 1144511001

De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de planage des chaussées, là ou requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder à les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 22 023 038, 62 \$, taxes incluses et autoriser une dépense maximale de 70 015,18 \$ (appel d'offres public VMP-14-005 - 4 soumissionnaires)

20.25 Contrat de construction
CA Direction des travaux publics - 1144511002

De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de réfection de cadre de couvercle de regards d'égouts, de chambre de vannes, de têtes de puisards, là où requis, dans différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 11 805 322,57 \$ et autoriser une dépense de 283 665,18 \$ (appel d'offres public VMP-14-006 - 2 soumissionnaires)

20.26 Contrat de construction
CA Direction des travaux publics - 1144511003

Autoriser une dépense maximale de 34 855,82 \$ pour la réalisation des travaux sans tranchée d'un égout en briques sur la rue Papineau, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et accorder ,à cette fin, un contrat à Dassylol inc. - appel d'offres sur invitation VMI-14-014) - (1 soumissionnaire)

District(s) : Saint-Jacques

20.27 Entente
CA Direction des travaux publics - 1145382013

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 118 860,32 \$ pour la fourniture d'un châssis-cabine par Globocam (Montréal) inc., conformément à l'entente cadre 706217 (CG11 0450)

20.28 Entente
CA Direction des travaux publics - 1145382014

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 70 669,15 \$ pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, par Michel Gohier Ltée, conformément à l'entente-cadre 789455 (CG12 0351)

20.29 Subvention - Contribution financière
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140619003

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 16 850 \$

20.30 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction des travaux publics - 1144173003

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.31 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction d'arrondissement - 1144173002

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.32 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction des travaux publics - 1144173001

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action 2014, et accorder une contribution de 80 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.33 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction des travaux publics - 1144206017

Approuver la convention avec Fonderie Darling pour la réalisation d'un projet d'aménagement partiel de la rue Ottawa, pour l'été 2014, entre les rues Prince et Queen et accorder une contribution au montant de 5 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701034

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140141005

Répartir la somme de 7 317 700 \$ provenant du surplus de gestion 2013 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, sous réserve de l'adoption des surplus d'arrondissements par le conseil municipal

30.03 Budget - Autorisation de dépense
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1143105002

Approuver le don de 100 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec à la suite du décès de madame Thérèse Perreault-Salvail, mère de madame Nicole Salvail, secrétaire d'unité administrative à la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

30.04 Recours judiciaires et règlement de litiges
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140658001

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

30.05 Budget - Budget de fonctionnement / PTI
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1110141009

Modifier la résolution CA11 240338 afin de réaffecter dans les surplus de l'arrondissement la somme, non utilisée de 3 775,49 \$, prévue pour le financement des dépenses de communications reliées aux trois programmes particuliers d'urbanisme de l'arrondissement

30.06 Budget - Autorisation de dépense
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1120894016

Modifier la résolution CA13 240104 afin de réaffecter la somme de 31 130 \$, prévue au financement du projet de piétonnisation des rue Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville, dans les surplus de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347039

Adopter une résolution modifiant la résolution CA10-240049 autorisant la construction d'un projet résidentiel de 21 étages sur la rue Stanley (Tour Triomphe), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

District(s) : Peter-McGill

40.02 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347016

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible - 2^e projet de règlement

40.03 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347007

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages - Adoption

40.04 Règlement - Urbanisme
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347032

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1221, rue Mackay, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

District(s) : Peter-McGill

40.05 Ordonnance - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347035

Édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'une enseigne de type « bannière » sur le bâtiment situé au 2101-2103, rue Sainte-Catherine Est, à l'occasion de l'événement « L'Itinéraire 20 ans d'aide à l'itinérance »

District(s) : Sainte-Marie

40.06 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140679007

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 4^e partie, B)

40.07 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146255004

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Inauguration des terrasses au Quartier latin qui aura lieu les 23 et 24 mai 2014

District(s) : Saint-Jacques

40.08 Urbanisme - Usage conditionnel
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347009

Autoriser l'usage « restaurant » dans le bâtiment situé au 1606-1620-1630, avenue Lincoln, en vertu de la procédure des usages conditionnels

District(s) : Peter-McGill

40.09 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347017

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets - Avis de motion

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347031

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « université », du rez-de-chaussée d'un bâtiment, situé aux 280-294, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (École supérieure de mode de l'ESG - UQÀM) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347030

Adopter une résolution autorisant d'une part la démolition du 620 Saint-Paul et d'autre part la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté sur le lot 1 179 810 correspondant au 620, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Urbanisme - Usage conditionnel
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347033

Autoriser l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9^e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels

District(s) : Saint-Jacques

40.13 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142840008

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 3^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.14 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146255005

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de la promotion commerciale « Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix » sur la rue Saint-Paul Ouest du 5 au 7 juin 2014

District(s) : Saint-Jacques

40.15 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140519007

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Festival Grand Prix du Canada sur Crescent » qui se tiendra sur la rue Crescent du 5 au 8 juin 2014

District(s) : Peter-McGill

40.16 Urbanisme - Dérogation mineure
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347028

Accorder une dérogation mineure relativement à une saillie en cour avant d'un immeuble résidentiel situé au 3019, avenue Cedar

District(s) : Peter-McGill

40.17 Urbanisme - Usage conditionnel
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347008

Autoriser l'usage « épicerie » dans le bâtiment d'un niveau situé au 2500, rue Sherbrooke Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels

District(s) : Sainte-Marie

40.18 Ordonnance - Bruit
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146493001

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'été 2014

District(s) : Peter-McGill

40.19 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142840010

Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006)

40.20 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347023

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes - Avis de motion

40.20.1 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347023

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes - 1^{er} projet de règlement

40.21 Ordonnance - Domaine public
CA Direction d'arrondissement - 1146370003

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2014, 4^e partie C)

40.22 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140519009

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Quartier latin en fête » qui se tiendra sur les rues Saint-Denis et Émery du 27 au 29 juin 2014

District(s) : Saint-Jacques

40.23 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140519008

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Formule Peel » qui se tiendra sur la rue Peel du 5 au 8 juin 2014

District(s) : Peter-McGill

40.24 Règlement - Autre sujet
CA Direction des travaux publics - 1144206016

Désigner comme étant une place publique la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, du 8 mai au 20 octobre 2014, autoriser l'occupation partielle du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrasse et d'aires de repos et édicter les ordonnances

District(s) : Saint-Jacques

40.25 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146255006

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public (CA-24-219) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse

40.26 Ordonnance - Bruit
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146493002

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'été 2014

60 – Information

60.01 Dépôt
CA Arrondissement Ville-Marie, Direction d'arrondissement - 1144196001

Dépôt du bilan SST 2013 et du plan d'action SST 2014 au conseil d'arrondissement

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance
CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1142701004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 13 mai 2014

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-01-06 11:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142701004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 13 mai 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-06

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142701032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-29

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142701033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 avril 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-29

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2014

Signé par **Le**

Signataire :

Alain DUFORT
Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142701031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1141440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

D'aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec ; et d'autoriser le mandataire de l'organisme à prendre possession des biens.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement par intérim
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement doit se départir d'approximativement d'une soixantaine de postes informatiques désuets (ordinateurs, écrans, claviers, souris, imprimantes). L'entente approuvée par le conseil d'agglomération avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec permet à toutes les unités administratives de l'agglomération de Montréal de disposer de leurs actifs informatiques de façon sécuritaire et de favoriser une réutilisation des appareils qui sont encore bons. L'arrondissement souhaite profiter de cette entente (832034) tout le long de sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG09 0227 du 18 juin 2009 (1090925001) : Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), pour disposer de façon sécuritaire et pour valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal, pour une période de 3 ans;

DESCRIPTION

Les postes et matériels informatiques désuets seront remis à l'OPEQ, organisme à but non lucratif qui se spécialise dans la récupération du matériel informatique pour le distribuer ensuite, à très faible coût, aux écoles, aux centres de la petite enfance, aux organismes à but non lucratif à vocation éducative et aux bibliothèques publiques du Québec.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente ne représente aucun déboursé pour l'arrondissement puisque les dépenses seront assumées par la DSI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

C-RM-SCARM-D-12-002

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Ville de Montréal a délégué aux arrondissements le pouvoir d'aliéner des biens à titre gratuit - article 2 du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (RCE02-004)- et l'aliénation des postes informatiques a été faite conformément aux directives prévues dans l'encadrement administratif portant le numéro C-RM-SCARM-D-12-002, en faisant les adaptations nécessaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

France GUILLEMETTE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1144405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 87 955,92 \$, afin de prolonger le contrat avec Le Berger Blanc inc. du 30 septembre 2014 au 29 juin 2015, conformément à l'appel d'offre public 12-12215

Attendu que la résolution CA12 240630 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2012 accordait un contrat, du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2014, de 205 230,37 \$ à Le Berger Blanc inc. pour le service de fourrière et autorisait une dépense maximale de 205 230,37 \$ (appel d'offres public 12-12215 - un seul soumissionnaire);

Attendu que une clause de l'appel d'offres public prévoyait la possibilité de prolonger le contrat pour un montant maximum de 90 000 \$:

D'autoriser une dépense maximale de 87 955,92 \$ afin de prolonger le contrat, du 30 septembre 2014 au 29 juin 2015, avec Le Berger Blanc inc., conformément à l'appel d'offres public 12-12215;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Le Berger Blanc inc., au coût mensuel de 9 772,88 \$, taxes incluses, pour un total de 87 955,92 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 14:50

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 87 955,92 \$, afin de prolonger le contrat avec Le Berger Blanc inc. du 30 septembre 2014 au 29 juin 2015, conformément à l'appel d'offre public 12-12215

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie doit faire appel à une entreprise afin de fournir aux citoyens tous les services d'une fourrière pour animaux et, plus particulièrement, le service d'accueil, le service de cueillette d'animaux, les services d'urgence, d'hébergement, d'euthanasie, de disposition des animaux et de licences pour chiens, le tout en conformité avec le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M. c-C-10) et règlement sur les tarifs tels qu'ils existent actuellement ou tels qu'ils pourront être modifiés ultérieurement par l'arrondissement de Ville-Marie.

Le contrat actuel du service de fourrière pour animaux arrive à échéance le 30 septembre 2014. Ce service est indispensable pour assurer la sécurité et la salubrité publique dans l'arrondissement. Puisque la Ville de Montréal ne dispose pas des capacités, des équipements et du personnel requis pour assurer ce service, le recours à une firme externe est nécessaire. Le présent dossier consiste à prolonger le contrat avec Le Berger Blanc inc. pour une durée de 9 mois, soit du 30 septembre 2014 au 29 juin 2015, conformément à l'appel d'offres public 12-12215.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 240630

Accorder un contrat, du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2014, de 205 230,37 \$ à Le Berger Blanc inc. pour le service de fourrière pour animaux et accorder une dépense maximale de 205 230,37 \$ (appel d'offres public 12-12215 - un seul soumissionnaire) (GDD : 1125258002).

DESCRIPTION

Un appel d'offres public 12-12215 a été préparé et lancé par la Direction de l'approvisionnement, concernant le service de fourrière pour animaux pour une durée de

vingt-un (21) mois, soit du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2014 dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Nous recommandons d'accorder une prolongation de (9) neuf mois au contrat avec Le Berger Blanc pour assurer la continuité des services existants.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 87 955,92 \$ toutes taxes comprises, est prévu par l'arrondissement pour l'exécution de ce contrat d'une durée de 9 mois. Un paiement mensuel de 9 772,88 \$ plus taxes doit être envoyé à Le Berger Blanc inc pour la durée de cette période.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir un service essentiel dans le cadre d'une bonne gestion de la vie animale en milieu urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie WAGNER

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO

Le : 2014-04-09

Études techniques - Ingénierie

Chef de division études techniques



Dossier # : 1145382015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la dépense interne de 25 000\$ pour la fourniture d'un carcan et chasse neige auprès de la Direction du matériel roulant (DMRA)

D'autoriser une dépense interne de 25 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un carcan auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers;
D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-25 11:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145382015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la dépense interne de 25 000\$ pour la fourniture d'un carcan et chasse neige auprès de la Direction du matériel roulant (DMRA)

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le but d'augmenter l'efficacité de nos opérations de déneigement, la Direction des travaux publics désire acquérir un Carcan et chasse neige auprès de la Direction du matériel roulant.

Le châssis-cabine est demandé sous dossier 1145382013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ce carcan et chasse neige sont requis par la Division de la voirie pour optimiser les travaux de déneigement.

De plus, cette acquisition permettra la réduction de nos coûts d'entretien sur des véhicules vieillissants.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**COMMANDE INTERNE
DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS**

Pour officialiser cette commande, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel (décision des instances ou décision déléguée) dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour cette dépense. Pour ce dossier, vous devez acheminer une demande d'intervention à Lucie Mc Cutcheon.

Commande interne
Fournisseur: Direction du matériel roulant et des ateliers

Client : Arrondissement Ville-Marie

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Carcan et chasse neige	25 000,00	1	Non taxable	25 000,00 \$
			TOTAL :	25 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dossier 1145382013 doit aussi être accepté

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie



Dossier # : 1144206010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 12 mai au 5 septembre 2014, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de cinq cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 75 259 \$

D'approuver la convention, du 12 mai au 5 septembre 2014; avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de cinq cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 75 259 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 11:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144206010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 12 mai au 5 septembre 2014, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de cinq cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 75 259 \$

CONTENU

CONTEXTE

Encore cette année, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite réitérer l'expérience de piétonnisation par la fermeture de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 12 mai au 5 septembre 2014. L'arrondissement bénéficiera du service de 8 cadets policiers attirés exclusivement à la piétonnisation. Les coûts reliés à l'embauche de cinq cadets seront assumés par l'arrondissement de Ville-Marie et le SPVM assumera les coûts reliés aux trois autres ressources.

Dans le but de rendre la rue Sainte-Catherine plus sécuritaire et de faire respecter la réglementation, l'arrondissement de Ville-Marie entend renouveler l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal afin d'assurer une présence constante tout au long de la piétonnisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240104 du 12 mars 2013 (1120894016) - Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Ottawa, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville

CA12 240161 du 3 avril 2012 - autoriser une affectation de surplus de 53 400 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 53 400 \$

CA11 240130 du 13 avril 2011 - autoriser une affectation de surplus de 83 850 \$ pour l'embauche de six cadets policiers en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est et Saint-Paul pour l'été 2011.

CA10 240200 du 10 mai 2010 - autoriser une dépense de 25 200 \$ à même les surplus réservés à la piétonnisation pour l'embauche de deux cadets de la police en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les 8 cadets policiers effectueront leur travail en patrouillant à pied pour contrôler les livraisons sur la rue Sainte-Catherine du lundi au vendredi de 7 h à 10 h 30, et par la suite

en vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. L'horaire sera réparti sur 7 jours semaine, entre 7 h et 23 h. Les plages horaires pourront être modifiées au besoin, après entente écrite entre l'arrondissement et le poste de quartier concerné.

Les tâches des cadets policiers porteront entre autres sur les points suivants :

- Assurer une visibilité afin d'accroître le sentiment de sécurité pour les citoyens et commerçants fréquentant la rue Sainte-Catherine entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.
- Contrôler les accès pour les livraisons sur Sainte-Catherine aux intersections des rues Amherst et Saint-Hubert entre 7h00 et 10h30 du lundi au vendredi.
- Développer l'aspect communautaire dans leurs interventions; effectuer des contacts avec les citoyens, informations et références.
- Aider, le cas échéant, les personnes à mobilité réduite.
- Promouvoir et favoriser la prévention sous diverses formes.
- Sensibiliser toute personne au respect de la réglementation dans les parcs et les espaces publics.
- Toute autre tâche prévue à l'annexe J de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la piétonnisation, il est indéniable que ce secteur de l'arrondissement détient des atouts importants comme destination touristique. La grande affluence de touristes et de visiteurs implique un accroissement de l'achalandage piéton et requiert une surveillance accrue afin d'assurer la sécurité de tous et le respect des règlements afférents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-28

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1122519001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 75 000\$ pour financer des contributions financières à des OBNL pour l'émission de permis d'occupation du domaine public

Attendu que la résolution CA12 240039 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012 affectait une somme de 75 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense afin de financer des contributions à des organismes à but non lucratif (OBNL) pour couvrir le coût de permis d'occupation du domaine public;

Attendu que les modifications apportées au Règlement sur les tarifs offre la gratuité aux organismes visés;

Attendu que le solde du montant n'est plus requis :

De modifier la résolution CA12 240039 afin de réaffecter la somme 61 852,18 \$ dans les surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 11:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1122519001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 75 000\$ pour financer des contributions financières à des OBNL pour l'émission de permis d'occupation du domaine public

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant les modifications apportées au Règlement sur les tarifs qui offre la gratuité aux organismes visés , les sommes qui avaient l'objet d'une affectation de surplus ne sont plus requises et doivent retourner au compte de bilan .

PROVENANCE:

2438-0012000-306108-06103-61900-016491 61852,18\$
(Appui financier - Émission des permis)

IMPUTATION:

2438-0000000-000000-00000-31025-000000 61852,18\$
(surplus libres)

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France GUILLEMETTE
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1122519001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 75 000\$ pour financer des contributions financières à des OBNL pour l'émission de permis d'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie subventionne en partie des projets de certains organismes à but non lucratif qui participent à améliorer l'esthétisme et la propreté de l'arrondissement. La tarification de la Ville ne permet pas d'offrir une gratuité lors de l'émission de permis d'occupation du domaine public. Nous devons plutôt donner une contribution qui équivaut au remboursement du montant du permis que l'organisme est obligé de déboursier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans l'organisation d'événements par les organismes à but non lucratifs, plusieurs installations exigent une occupation temporaire du domaine public. Le Contentieux nous a avisé de l'obligation d'émettre un permis dans tous les cas. Afin de ne pas occasionner des dépenses aux organismes, l'arrondissement a décidé d'octroyer une contribution équivalente au montant du permis. De cette façon, les résultats nets pour l'arrondissement sont les mêmes que lorsque nous accordions une gratuité.

JUSTIFICATION

Dans une perspective à court terme, de telles initiatives et subventions contribuent à animer l'arrondissement et le centre-ville et à plus long terme, celles-ci aident à la visibilité de Montréal et des secteurs visés. Afin de ne pas compromettre les activités courantes de la division concernée, nous proposons d'utiliser temporairement une affectation de surplus de 75 000 \$ pour financer ces permis. Comme un revenu équivalent à chaque contribution sera enregistré dans les comptes de revenus, cette affectation de surplus sera ainsi compensé annuellement au fur et à mesure que ce montant sera dépensé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PROVENANCE:
 2438-0000000-000000-00000-31025-000000
 (surplus libres)

IMPUTATION

2438-0012000-306108-06103-61900-016491
(Appui financier - Émission des permis)

75 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PELLETIER
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2012-01-25

Raymonde PESANT
Chef de division - ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1143105003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Centre de pédiatrie sociale du Centre-Sud ;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 11:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143105003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud une subvention de 150 \$ dans le cadre de l'événement bénéfice URBANG qui aura lieu le 14 mai 2014.

JUSTIFICATION

Assurer un support concret à une organisme communautaire œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1142817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2014, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet d'intervention de milieu visant à améliorer la cohabitation sociale et accorder une contribution de 76 540 \$

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2015, avec la Société de développement commercial du Village pour la reconduction du projet-pilote d'intervention de milieu visant à améliorer la cohabitation sociale dans le secteur de la rue Sainte-Catherine Est (entre Berri et Cartier) et Amherst (entre Robin et le boulevard René-Lévesque);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 76 540 \$;

D'affecter une somme de 76 540 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2014, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet d'intervention de milieu visant à améliorer la cohabitation sociale et accorder une contribution de 76 540 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de la Société de développement commerciale (SDC) du Village connaît des problèmes de cohabitation et d'itinérance, notamment lors de la période de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est. Les tensions sont nombreuses dans l'espace public, et tant les résidents que les commerçants estiment que cette situation génère de l'insécurité. Pour préserver la qualité de vie et le respect de tous, un projet-pilote a été implanté en juin 2012 dont le but était d'améliorer la cohabitation entre tous les acteurs du quartier, résidents et travailleurs, en trouvant des solutions respectueuses et non discriminatoires pour chacun. L'évaluation faite de ce projet étant très positive il a été reconduit en 2013 et le présent dossier vise l'octroi des fonds pour le maintien de l'intervention de milieu en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Embauche de deux (2) intervenants de liaison, relevant de la SDC, dont le mandat est d'intervenir auprès des itinérants, des commerçants, des résidents et des personnes en transit dans le secteur de la rue Sainte-Catherine Est (entre Berri et Cartier) et Amherst (entre Robin et le boulevard René-Lévesque).

Les objectifs poursuivis sont :

- améliorer le sentiment de sécurité;

- appliquer l'approche centrée sur la réduction des méfaits lors des interventions (interventions sur le terrain, médiation, références et réponses à des appels de commerçants);
- mettre en place un système de réseautage avec les acteurs du quartier (emphasis sur la qualité et la variété des acteurs);
- maintenir le dialogue et la concertation avec les acteurs du quartier;
- éduquer/sensibiliser les différents acteurs du quartier sur les réalités et les besoins des autres.

JUSTIFICATION

Une cohabitation difficile et un taux élevé d'incivilités commises dans le secteur ciblé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

- L'aide financière accordée représente 100 % des dépenses encourues par la SDC du Village.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure cohabitation

- Réduction des tensions
- Amélioration du sentiment de sécurité

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite des opérations à compter de mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruna VIANA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1114400004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 47 927 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement et accorder « Volume 2 » un contrat maximal du même montant pour les services de communications et de promotion de la démarche entourant l'énoncé d'aménagement urbain.

De retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 31 152,55 \$ non utilisée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1114400004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 47 927 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement et accorder « Volume 2 » un contrat maximal du même montant pour les services de communications et de promotion de la démarche entourant l'énoncé d'aménagement urbain.

CONTENU**CONTEXTE**

La mission de la Division de l'urbanisme ayant évolué, la dépense encourue a été moindre que celle estimée. Il est donc requis de retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 31 152,55 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marise RONDEAU
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1114400004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 47 927 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement et accorder « Volume 2 » un contrat maximal du même montant pour les services de communications et de promotion de la démarche entourant l'énoncé d'aménagement urbain.

CONTENU

CONTEXTE

En amont de la révision du Plan d'urbanisme prévue pour l'année 2012, l'arrondissement de Ville-Marie a été mandaté par le Conseil d'arrondissement en juin 2010 pour élaborer un plan majeur pour l'aménagement et le développement du centre-ville de Montréal. Cette démarche amènera l'arrondissement à privilégier des façons innovantes de consulter les différents publics-cibles – et notamment les citoyens – en vue de recueillir leurs idées, préoccupations et attentes pour l'avenir du centre-ville.

Les résultats de ces activités de concertation publique réalisées avec le milieu, les propositions d'aménagement, ainsi que les recommandations formulées en ce sens, constitueront la matière première à l'élaboration d'un énoncé d'aménagement, qui sera préparé par l'arrondissement de Ville-Marie.

De par l'ampleur du mandat de planification et compte tenu des enjeux majeurs qu'implique l'élaboration de cet énoncé, l'arrondissement a souhaité confier la mise en œuvre de la planification et des stratégies de communications à une firme conseil possédant les compétences requises dans les champs d'expertise visés, pour assurer une communication efficace sur le long terme.

Un appel d'offres sur invitation a donc été envoyé en date du 13 décembre 2010 auprès de trois (3) firmes de communication, en vue d'octroyer un contrat de services professionnels visant la communication et la promotion de la démarche entourant l'énoncé d'aménagement urbain.

Une soumission a été déposée le 22 décembre 2010 par la firme de communication Volume2.

Les autres firmes sollicitées pour l'attribution du mandat n'ont pas souhaité donner suite à l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un jury, constitué de trois représentants de l'arrondissement de Ville Marie a procédé à l'évaluation des offres de service soumises dans le cadre du présent appel de propositions. Le choix du contractant a été effectué sur la base des critères et des barèmes de pondération suivants :

Compréhension du mandat : 20 %

Méthodologie, répartition des ressources et heures de travail : 25 %

Expérience de la firme : 30 %

Qualifications, expérience et disponibilité de l'équipe de travail : 25 %

Le comité de sélection a recommandé que le contrat de services professionnels soit adjugé à Volume2, au prix de sa soumission, soit 44 000 \$ plus les taxes applicables (50 127 \$).

JUSTIFICATION

Après évaluation de la soumission, l'arrondissement a choisi d'octroyer le contrat à l'agence Volume2, puisqu'elle répond parfaitement aux exigences définies par les critères, notamment de par son expertise pointue dans le domaine de l'aménagement urbain, du design et des communications Web 2.0.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant proposé par le soumissionnaire retenu est de 44 000 \$ avant les taxes ce qui représente un coût total de 50 127 \$. Considérant la ristourne de TPS applicable, il y a lieu de prévoir des crédits de 47 927 \$ tel que prévu à l'intervention financière. L'imputation à utiliser dans ce dossier sera 2438-0012000-306108-06001-54390 (Services professionnels - Aménagement urbain).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mobiliser et associer les citoyens en tant que partenaires et acteurs pour faciliter l'application des réglementations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres sur invitation et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Manon PELLETIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie HARROIS
CHARGÉ DE COMMUNICATION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2011-01-31

Nancy SHOIRY
Directrice - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1145986001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 6 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 35 000 \$

D'approuver les conventions avec 6 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 »;
D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

Volet 1 :

- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 4 000 \$ au Camp Cosmos;

Volet 2 :

- 3 400 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil inc;
- 1 200 \$ au Camp Cosmos;
- 4 500 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 7 200 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 4 700 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 35 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 14:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur(trice) general(e) adjoint(e) - arr. ville-marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145986001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 6 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 35 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme « Accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie vise à offrir la chance à tous les enfants de prendre part à des activités de loisirs, nonobstant le statut socio-économique de leur famille ou leurs capacités physiques et intellectuelles. Le programme contient 3 volets, dont les volets 1 et 2 qui concernent le présent dossier et qui visent respectivement l'accessibilité pour les enfants vivant avec une déficience et l'accessibilité pour les enfants dont les familles vivent une situation de pauvreté. Les organismes communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie sont appelés à déposer des projets dans chacun de ces volets, afin de répondre aux besoins des familles de leur secteur. Cette année, 6 projets ont été retenus et le présent dossier fait état des recommandations de la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les 6 projets retenus permettent de rendre plus accessible l'offre de service, au niveau des camps de jour par l'embauche d'accompagnateurs compétents pour les enfants vivant avec une déficience, en favorisant l'accès aux camps de jour pour des enfants de familles à faible revenu et, selon les crédits disponibles, à combler un manque au niveau du personnel d'animation.

JUSTIFICATION

Le programme d'accessibilité aux loisirs 2014 permettra de rejoindre plus de 200 personnes, principalement des enfants âgés entre 6 et 12 ans, qui seront intégrés dans les activités régulières des camps de jour. Le montant total de 35 000 \$ dédié aux volets 1 et 2, de ce programme, provient du budget de fonctionnement la DSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Numéro d'imputation budgétaire : 2438.001000.306125.05803.61900.016491

Organismes partenaires	Montants
VOLET 1	
Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS)	10 000 \$
Camp Cosmos	4 000\$
VOLET 2	
Association Les Chemins du Soleil	3 400 \$
Camp Cosmos	1 200 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA)	4 500 \$
Centre récréatif Poupart (CRP)	7 200 \$
Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal	4 700 \$
TOTAL VOLET 1 et 2	35 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Inclusion sociale des enfants vivant avec un handicap ou en situation de pauvreté;
- Intégration des clientèles vulnérables, marginalisées et vivant de l'exclusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Ville-Marie diffusera l'information sur les projets acceptés, notamment auprès des différentes tables de concertation du milieu. De plus, l'annexe 1 incluse dans les conventions stipule que les organismes bénéficiant de cet appui financier doivent mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans leurs documents promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

23 juin 2014 : ouverture des camps de jour
22 août 2014 : fermeture des camps de jour
26 septembre : remise des rapports finaux incluant un bilan financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux lois et règlements en vigueur.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Assistant(e)-intervention loisirs pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique
Archambault, directrice



Dossier # : 1140173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Sans oublier le sourire, se terminant le 31 août 2014, pour la réalisation de l'événement Différents, comme tout le monde! et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 200 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2014, avec l'organisme Sans oublier le sourire pour la réalisation de l'événement Différents, comme tout le monde!
D'accorder, à cette fin, une contribution de 6 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financière inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 14:40

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Sans oublier le sourire, se terminant le 31 août 2014, pour la réalisation de l'événement Différents, comme tout le monde! et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 200 \$

CONTENU

CONTEXTE

Sans oublier le sourire est un organisme situé dans les locaux du centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie qui accueille quotidiennement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. L'organisme tient depuis 2008, à la place Émilie-Gamelin, un événement visant la sensibilisation à la différence. L'arrondissement de Ville-Marie a contribué, de manière significative, à l'événement depuis sa création notamment par le prêt d'équipement, le soutien logistique et par une contribution financière via le programme de soutien aux initiatives culturelles. Les critères de ce programme ont été actualisés récemment et l'événement faisant l'objet du présent dossier n'est plus admissible. Sans oublier le sourire a déposé une demande à l'arrondissement de Ville-Marie pour un soutien financier à l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'événement Différents, comme tout le monde! aura lieu le 5 juin 2014 à la place Émilie-Gamelin et vise dans un premier temps à mettre en scène des gens vivants avec une déficience intellectuelle, afin de faire découvrir leur potentiel. L'édition 2014 sera aussi composée d'un deuxième volet plus large, intégrant les clientèles marginalisées, telles que les personnes en situation d'itinérance. Celles-ci seront accompagnées par l'organisme Missions Exeko qui mettra en place des animations et des interventions visant une cohabitation des différentes clientèles sur le site. L'événement accueille en moyenne 1 000 personnes, dont plusieurs, provenant d'organismes de l'arrondissement œuvrant auprès de clientèles marginalisées. Également, des élèves des écoles primaires de l'arrondissement participent à ces animations. Les participants à l'événement seront invités à visiter plusieurs kiosques d'animation et à admirer les habiletés des amuseurs publics et artistes de rue. De même, les participants seront conviés à danser sur un plancher de danse animé par un professionnel. L'organisme promoteur du projet bénéficie de plusieurs sources de financement pour l'événement. La contribution de l'arrondissement correspond au tiers du budget total de

l'événement. Un montant de 6 200 \$ est recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), comprenant un montant de 5 000 \$ pour le soutien à l'animation du site et un montant de 1 200 \$ pour l'installation électrique du site par une firme externe.

JUSTIFICATION

L'événement Différents, comme tout le monde! en est à sa sixième édition et permet de sensibiliser des citoyens à la diversité sous toutes ses formes et principalement à la déficience intellectuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites à la convention. La contribution est non récurrente. Un montant maximal de 6 200 \$ est recommandé par la DCSLDS pour la réalisation de ce projet.

Numéro d'imputation : 2438-0010000-306121-07001-61900-016491

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Événement visant la sensibilisation à la différence et rejoignant des clientèles diversifiées de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe 1 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet. L'événement a été couvert par plusieurs médias par le passé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement Différents, comme tout le monde! le 5 juin 2014 à la place Émilie-Gamelin.
Remise du bilan final à l'arrondissement de Ville-Marie au plus tard le 31 août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique
Archambault, directrice



Dossier # : 1146668003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le programme Dialogue du YMCA Centre-ville pour la réalisation du projet d'intervention de milieu dans et autour du square Cabot, pour une durée 8 mois se terminant le 31 décembre 2014, et accorder une contribution de 19 669,50 \$ pour les mois de mai à décembre 2014

D'approuver la convention avec le YMCA Centre-ville programme Dialogue pour la réalisation du projet intervention de milieu dans et autour du square Cabot;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 19 669,50 \$ pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2014;

D'affecter une somme de 19 669,50 \$, provenant des surplus de l'arrondissement pour financer le versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 14:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146668003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le programme Dialogue du YMCA Centre-ville pour la réalisation du projet d'intervention de milieu dans et autour du square Cabot, pour une durée 8 mois se terminant le 31 décembre 2014, et accorder une contribution de 19 669,50 \$ pour les mois de mai à décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, une clientèle d'environ 50 personnes itinérantes ou marginales (dont une majorité d'Autochtones) fréquentent quotidiennement le square Cabot, particulièrement pendant l'été.

Les comportements inappropriés (incivilités agressivité, consommation de drogues et d'alcool, prostitution) et le niveau de désorganisation de la clientèle se sont considérablement intensifiés et pour la première fois en 2012, l'arrondissement a dû annuler plusieurs activités d'animation, ceci ayant un impact sur le sentiment de sécurité des usagers du parc. En 2013, la ville de Montréal mandate le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, afin d'élaborer des solutions avec les partenaires du quartier pour améliorer la sécurité urbaine et la qualité de vie au square Cabot.

Trois recommandations prioritaires ont été retenues et sont en cours d'implantation :

Améliorer la coordination et la fréquence des interventions au square et en périphérie.
Améliorer l'offre de services du centre de jour Open Door, notamment en augmentant les heures d'ouverture.

Comblent certains déficits en privilégiant un continuum de services et évaluer les options.

Par ailleurs, la Ville réalisera des travaux de réfection et d'agrandissement au square Cabot qui entraîneront sa fermeture du printemps 2014 à l'été 2015. Un déplacement de la clientèle est à prévoir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240030 : Approuver les conventions et accorder un montant total de 244 983 \$ à 8 organismes selon l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, MESS-Ville et de l'Entente MICC-Ville. (Foyer des femmes autochtones de Montréal, Projet square Cabot)

DESCRIPTION

C'est dans ce contexte que l'arrondissement procède actuellement à la mise en place d'un pôle d'intervention, afin de réduire les impacts liés à la fermeture du square et à l'augmentation de la clientèle marginale, en lui offrant des services adaptés.

Il s'agit d'un projet pilote de mai à décembre 2014, dont les objectifs sont : la gestion du déplacement de la clientèle, la prise en charge des personnes les plus désorganisées par des interventions spécialisées, la diminution des incivilités, le développement d'une ligne téléphonique dédiée aux riverains et l'amélioration du sentiment de sécurité.

Deux intervenants seront embauchés afin de guider les clientèles marginales vers le centre de jour Open Door et aux points de services appropriés (santé, thérapies en toxico, hébergement, emploi, clinique juridique, etc.). Ils travailleront au square et en périphérie et assureront l'accompagnement et le suivi de la clientèle dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie et dans Westmount. Des sites sont proposés et seront ajustés au besoin.

JUSTIFICATION

Il est crucial de commencer immédiatement la mise en oeuvre d'une stratégie et d'agir avec la population vulnérable, afin de prévenir les impacts négatifs et un déplacement potentiel de cette clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de diversifier les sources de financement, un des deux postes requis pour ce projet sera financé par l'entente MESS-Ville et celui qui fait l'objet de ce sommaire décisionnel sera financé conjointement par l'arrondissement de Ville-Marie et la ville de Westmount (21 000 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration du sentiment de sécurité des usagers du square;
Meilleure prise en charge de la clientèle vulnérable;
Réduction des incivilités au square et en périphérie;
Résolution des enjeux avec les riverains;
Optimisation de l'utilisation des ressources dédiées;
Connaissance des lieux de déplacement de la clientèle vulnérable;
Meilleur partage de l'espace public;
Meilleure collaboration et communication entre les ressources du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités prévues à l'annexe B de la convention. De plus, il y aura une diffusion d'outils de communication auprès des riverains, commerçants, organismes et clientèles marginales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne - fin 2014 : évaluation du projet-pilote et recommandations par le comité d'action.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseiller(ere) en développement
communautaire pour Josée Poirier, chef de
division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique
Archambault, directrice



Dossier # : 1140173004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Direction Chrétienne se terminant le 31 août 2014 et accorder une contribution financière de 13 500 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place de la programmation de Quartier en Mouvement

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2014, avec la Direction Chrétienne pour la réalisation de l'événement Quartier en Mouvement;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 13 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 14:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140173004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Direction Chrétienne se terminant le 31 août 2014 et accorder une contribution financière de 13 500 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place de la programmation de Quartier en Mouvement

CONTENU

CONTEXTE

Quartier en mouvement est un événement à caractère local se déroulant sur plusieurs semaines. Depuis 2010, cet événement propose, aux citoyens du quartier de Peter-McGill, une programmation d'activités culturelles et de loisirs. Le comité d'organisation de cet événement est composé de plusieurs organismes locaux. L'arrondissement de Ville-Marie a contribué à cet événement depuis ses débuts, via le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Les critères de ce programme ont été actualisés récemment et l'événement faisant l'objet du présent dossier n'est plus admissible. L'organisme a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'édition 2014 de l'événement. Un montant de 13 500 \$ est recommandé et fait l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

À l'été 2014, Quartier en mouvement aura lieu du 8 juillet au 2 août. L'événement est piloté par l'organisme Innovation jeunes, issu de la Direction Chrétienne qui, en comité avec l'éco-quartier de Peter-McGill et la Bibliothèque des jeunes, forme le comité d'organisation. Ils proposent aux citoyens de Peter-McGill, cette année encore, une gamme d'expériences en pratique artistique amateur et en prestations culturelles variées. En raison des travaux de réfection, qui auront lieu durant la saison estivale sur la rue Sainte-Catherine Ouest, l'événement qui se tenait sur la rue Pierce antérieurement, se tiendra sur l'espace gazonné devant l'église Saint-James the Apostle exceptionnellement cette année. L'événement propose aux enfants comme aux adultes des activités variées, tel que l'initiation au tricot, la fabrication d'accessoires africains et des spectacles de groupes de musique. Le tout se termine par un buffet communautaire où chacun des participants est invité à apporter un met à partager. L'événement attire en moyenne entre 100 et 500 visiteurs par jour. Selon les sondages effectués par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) à l'été 2013, le tiers des participants habitent le territoire de Peter-McGill. Le promoteur de l'événement, soit l'organisme Innovation jeunes dispose d'un budget provenant de divers bailleurs de fonds pour la réalisation de Quartier en

Mouvement. La DCSLDS recommande une contribution de 13 500 \$ pour la réalisation de celui-ci. La contribution de l'arrondissement de Ville-Marie correspondrait au tiers du budget total.

JUSTIFICATION

Événement offrant une programmation diversifiée durant la saison estivale destinée aux résidents du district de Peter-McGill. Cet événement rejoint une clientèle habituellement moins présente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites à la convention. La contribution est non récurrente. Un montant maximal de 13 500 \$ est recommandé par la DCSLDS pour la réalisation de ce projet.

Provenance: 2438-0012000-306173-07121-54590-000000

Imputation: 2438-0012000-306173-07121-61900-016490

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien de la programmation de l'événement Quartier en Mouvement en 2014 pour le bénéfice de la population du secteur de Peter-McGill, malgré l'inaccessibilité de la rue Pierce et du Square Cabot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe 2 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de la programmation en pratique artistique amateur et en diffusion culturelle du 8 juillet au 2 août 2014. Remise du rapport final à l'arrondissement de Ville-Marie, le 31 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique
Archambault, directrice



Dossier # : 1134206001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$

Retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 70 268,19 \$ et de corriger le SEAO en conséquence.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 11:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1134206001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant que le contrat d'enlèvement de graffitis 2013 est terminé et que la dépense rencontrée est moindre que celle estimée, il est requis de retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 70 268,19 \$ et de corriger le SEAO en conséquence.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agent(e) de projets

IDENTIFICATION

Dossier # :1134206001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci de légalité quant à l'octroi de contribution par l'arrondissement à des organismes à but non lucratif (ci-après appelés OBNL) qui fournissent des services à l'arrondissement, nous avons demandé une opinion légale sur le sujet.

Depuis 2004 et en partenariat avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (CDU), l'arrondissement de Ville-Marie offre un service saisonnier gratuit d'enlèvement des graffitis aux propriétaires qui en sont victimes. Les expériences passées et les échanges entre les représentants de l'arrondissement et de la CDU pour la saison 2012 nous permettent de revoir nos méthodes de travail pour 2013.

Historiquement, la majeure partie de la subvention provenait d'un virement de crédit corporatif pour la réalisation du programme de propreté annuel. Or ces sommes seront insuffisantes cette année pour financer l'ensemble des travaux souhaités

Suite à la réponse obtenue de la Direction des affaires juridiques de la Ville de Montréal, nous sommes informés que la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis par un OBNL doit se faire sous forme de contrat de services et la TPS et la TVQ doivent s'appliquer.

Cependant, en vertu de l'article 573.3 LCV, l'arrondissement n'est pas tenu de soumettre ledit contrat en appel d'offres.

Considérant ce qui précède, un addenda a été préparé pour le dossier 1124206002 demandant l'annulation de la contribution et la résiliation de la convention pour 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240087 - Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et 400 000 \$ pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$.

DESCRIPTION

Dans le cadre du processus déposé en annexe, la CDU a déposé une offre de service basée sur un tarif de 8,23 \$ le m2 établie à partir d'un estimé d'enlèvement de 37 000 m2. Afin d'assurer le développement continu et le maintien dans l'enlèvement des graffitis, l'arrondissement octroie un contrat à la CDU jusqu'au 31 décembre 2013 pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et modifie quelque peu le rôle de la CDU;

L'arrondissement procédera lui-même au démarchage - le repérage: localisation, photographies numériques, identification du procédé d'enlèvement des graffitis et mesurage, le tout sur support numérique.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et pièces justificatives. Afin de permettre à la CDU de débiter l'année et d'être en mesure de couvrir certains frais afférents aux opérations, nous convenons d'autoriser un paiement de départ de 50 000 \$ sur présentation d'une facture cette somme sera débitée des sommes dues aux premières facturations.

La CDU couvrira l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à l'exception d'une petite partie du quartier Sainte-Marie qui sera donnée à contrat à un autre fournisseur de services.

Afin d'optimiser le contrôle des données, le citoyen bénéficiera de deux possibilités pour signaler la présence de graffitis:

- site internet de l'arrondissement de Ville-Marie
(graffitis_villemarie@ville.montreal.qc.ca)
- 311.

La CDU s'engage à poursuivre:

- suivi auprès des propriétaires : identification du propriétaire, transmission d'une lettre, vérification de la renonciation au programme, maintien d'un registre;
- suivi des opérations auprès de l'arrondissement
- transmission des données à l'arrondissement
- dépôts des états de comptes et pièces justificatives.

JUSTIFICATION

Suite à la création d'une équipe de techniciens dédiée à l'enlèvement des graffitis et d'une période de rodage d'une saison, nous sommes d'avis que la CDU pourra améliorer la rapidité d'exécution sur le terrain.

De plus, l'arrondissement procédera à une campagne publicitaire invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Denis RAYMOND)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets,promotions & evenements
speciaux

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adj.dir.trav.publics<<arr.vm>>

Le : 2013-02-28



Dossier # : 1145887001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2014, pour le programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052,00 \$

D'approuver la convention, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2014, avec le Club de soccer Les Boucaniers pour le programme club sportif;
D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-25 11:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145887001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2014, pour le programme club sportif et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052,00 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de soccer Les Boucaniers est affilié à la Fédération de soccer du Québec. Il est le seul club de soccer sur le territoire de l'arrondissement reconnu par l'Association régionale de soccer Concordia. À l'hiver 2013, il a dispensé environ 200 heures d'activités intérieures et organisé les compétitions préliminaires des Jeux de Montréal en soccer. Par la suite, il a encadré l'équipe représentant l'arrondissement à la finale des Jeux de Montréal. Durant l'été 2013, ce Club a dispensé environ 500 heures d'activités aux 580 joueurs inscrits, dont 159 proviennent de l'arrondissement de Ville-Marie. Les activités du Club se déroulaient sur les terrains de soccer Pierre-Dupuy, Toussaint-Louverture, Jos-Montferrand et Forbes (prêté par l'Université McGill).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La contribution de 6 052 \$, pour le programme sportif, permettra en 2014 de minimiser l'augmentation des frais d'inscription des joueurs, en défrayant une partie des coûts pour l'achat d'équipement, qu'ils conservent en fin de saison, les frais d'arbitrage et l'embauche d'un directeur technique qui assure l'encadrement des entraîneurs pour offrir aux jeunes joueurs une expérience positive.

JUSTIFICATION

La Division des sports, des loisirs et du développement social contribue à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie, entre autres, en encourageant la pratique du sport auprès de la clientèle jeunesse de l'arrondissement, dont plusieurs sont issus de familles à faible revenu. L'agent de développement, secteur sport, rencontre régulièrement le conseil d'administration du Club et procède à l'évaluation de son offre de service. En annexe, on retrouve le plan d'action du Club de soccer les Boucaniers pour l'année 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Par ailleurs, les crédits nécessaires pour le versement de la contribution sont disponibles au budget 2014 de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision positive permettra de renforcer la participation du milieu à la prise en charge des activités de sports et de loisirs auprès des jeunes de 3 à 17 ans dans Ville-Marie. L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service et entraînerait une hausse des frais d'inscription, ce qui aurait un impact sur l'accessibilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités du Club de soccer les Boucaniers figurent dans les outils de promotion de l'arrondissement de Ville-Marie, incluant le site internet de l'arrondissement et de la Ville. De plus, l'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et ses inscriptions pour chacune des deux sessions d'activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La programmation estivale se déroule de mai à octobre tandis que la programmation hivernale se tient de novembre à avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique
Archambault, directrice



Dossier # : 1144913001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à AFCOR Construction Inc. un contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et de réaménagement de la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart et autoriser une dépense maximale de 122 266,53 \$ (appel d'offres public 5697 - 6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 122 266,53 \$ pour l'exécution des travaux de mise aux normes et de réaménagement de la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart (appel d'offres public 5697 - 6 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin le contrat à AFCOR Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 115 873,92 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-28 11:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144913001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à AFCOR Construction Inc. un contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et de réaménagement de la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart et autoriser une dépense maximale de 122 266,53 \$ (appel d'offres public 5697 - 6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart est utilisée pour donner des cours de cuisine aux familles de l'arrondissement de Ville-Marie. L'arrondissement désire maintenant bonifier son offre de services avec cette installation pour servir des repas aux aînés. Pour atteindre cet objectif, une mise aux normes importante est requise. L'arrondissement a procédé à deux appels d'offres sur invitation afin d'engager des professionnels architectes et ingénieurs pour procéder à l'élaboration des plans et devis et le suivi de la réalisation des travaux.

Un premier appel d'offre public fut réalisé au mois d'août 2013 pour ce projet. Le montant du coût des travaux du plus bas soumissionnaire conforme excédait de 18 % l'estimation pour soumission des professionnels, ce qui constitue un écart important par rapport à la limite acceptable, qui est d'environ 10 %. L'arrondissement de Ville-Marie a donc décidé de ne pas octroyer le contrat et de procéder à un autre appel d'offres public après à un délai d'attente de six mois.

Le deuxième appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 10 mars 2014 et les offres ont été reçues et ouvertes le 2 avril 2014. Tous les preneurs des cahiers des charges ont disposé de plus de temps que le délai minimum requis de dix-sept (17) jours de calendrier, soit vingt-quatre (24) jours, afin de pouvoir bien comprendre la nature et la portée des travaux et déposer leur soumission.

Trois addendas ont été émis :

Addenda no 1 - 24 mars 2014	Émettre un formulaire de soumission complété
Addenda no 2 - 26 mars 2014	Émettre les formulaires 1 à 11
Addenda no 3 - 27 mars 2014	Modification à l'isolation des conduits des hottes

Les addendas ont été sans conséquences sur l'estimation des professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0416 - 30 mars 2010 1- Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal débutant en avril 2010 se terminant le 31 janvier 2012;

2- Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CA10 240636 - 21 décembre 2010 Appuyer la présentation de deux projets d'infrastructure et d'aménagement urbain s'inscrivant dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), visant à mettre aux normes la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart ainsi que l'implantation de trois aires d'exercice, une par grand secteur, accepter de financer la part des coûts admissibles non couverts par le programme pour un montant de l'ordre de 185 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise AFCOR Construction Inc. afin de réaliser des travaux de mise aux normes et de réaménagement de la cuisine du Centre Jean-Claude-Malépart (2390) situé au 2633 rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce projet permettra de mettre aux normes la cuisine du Centre.

L'envergure des travaux se résume comme suit, notamment et sans s'y limiter :

- Réaménagement des espaces de cuisson;
- Remplacement des surfaces de travail et de préparation des repas;
- Remplacement du système d'extraction d'air;
- Remplacement de l'évier existant par un évier plus profond;
- Achat et installation d'une cuisinière et d'une hotte commerciale;
- Réparation de la céramique au sol et repeinturer le local.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, onze (11) preneurs se sont procuré le cahier des charges :

- Afcor Construction Inc.
- Procova Inc.
- Norgéreq Ltée
- Construction Maju Ltée
- Renovacoeur Rénovation Inc.
- Hulix Construction
- Axe Construction
- Entreprises Ricbo Inc.
- Gestion MC2 Inc.
- MGB Associés
- Trempro Construction Inc.

De ce nombre, six (6) ont déposé des soumissions, ce qui représente 55 % des soumissionnaires.

Les soumissions déposées par ces entreprises comprenaient l'ensemble des documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. (Voir pièce

jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

Firmes soumissionnaires	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
AFCOR Construction Inc.	103 458,86 \$	12 405,06 \$	115 873,92 \$
Procova Inc.	108 076,50 \$	12 969,18 \$	121 045,68 \$
Construction Maju Ltée	109 686,15 \$	13 162,33 \$	122 848,48 \$
Norgéreq Ltée	113 922,23 \$	13 670,67 \$	127 592,70 \$
Rénovacoœur Rénovation Inc.	127 413,00 \$	15 289,56 \$	142 702,56 \$
Hulix Construction	162 114,75 \$	19 453,77 \$	181 568,52 \$
Dernière estimation réalisée	115 728,63 \$	13 887,44 \$	129 616,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			135 272,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,74 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			65 694,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			56,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			13 742,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 10,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			5 171,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,46 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise AFCOR Construction Inc. est 10,60 % (13 742,15 \$) plus basse que l'estimation des professionnels qui ont basé leur estimation sur les coûts du marché. Les principales différences se situent notamment au niveau des conditions générales (coût de l'entrepreneur inférieur de 1 347,48 \$), la démolition (coût de l'entrepreneur inférieur de 2 495,00 \$), la finition (coût de l'entrepreneur inférieur de 1 600,00 \$), les ouvrages en bois et plastique (coût de l'entrepreneur inférieur de 1 756,56 \$) et les équipements (coût de l'entrepreneur inférieur de 2633,00 \$). (Voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations pour les explications du professionnel).

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise AFCOR Construction Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution des travaux, les validations requises ont été réalisées le 2 avril 2014, à l'effet que :

AFCOR Construction Inc. ne fait pas partie des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec;

AFCOR Construction Inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA;

Qu'aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à autoriser est de 122 266,53 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 103 458,86 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 12 415,06 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 6 392,61 \$, taxes incluses pour l'achat d'une cuisinière. (Voir pièce jointe no 2 - Calcul des coûts DSTI).

Sous certaines conditions, ce projet est éligible à une subvention du MAMROT allant jusqu'à 100 000 \$, selon le protocole d'entente signé par l'arrondissement (Voir pièce jointe no 3 - Entente MAMROT).

Cette dépense est assumée par une affectation de surplus. Pour les détails, voir l'intervention financière en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

	Date de début prévue
• Période construction	Mai 2014
• Réception provisoire	Juillet 2014

Durée totale du mandat : 40 jours de calendrier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Dino DAFNIOTIS)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric BOILY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Michel NADEAU
Directeur - DSTI

Le : 2014-04-16



Dossier # : 1145382017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser dépense maximale de 83 874.26\$ pour la location de deux rétrocaveuse avec opérateur et accorder un contrat à 9297- 6646 Quebec Inc. (appel d'offres sur invitation 14-13619 - 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 83 874,26 \$, taxes incluses, pour la location de deux rétrocaveuse avec opérateur (appel d'offres sur invitation 14-13619 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9297-6646, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 83 874,26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-02 08:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser dépense maximale de 83 874.26\$ pour la location de deux rétrocaveuse avec opérateur et accorder un contrat à 9297-6646 Quebec Inc. (appel d'offres sur invitation 14-13619 - 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics requiert deux (2) rétrocaveuses avec opérateur, pour la vaste opération de plantation d'arbres effectuée par le service des parcs.

Afin d'avoir un plus grand bassin de soumissionnaires et de ne pas pénaliser les soumissionnaires qui ont possèdent seulement une rétrocaveuse, l'arrondissement a lancé un appel d'offres qui laissait le choix aux soumissionnaires de présenter des prix pour la location d'une seule rétrocaveuse ou encore de deux (2) rétrocaveuses, avec opérateur.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 16 avril 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2014, 1 soumissionnaire ont répondu à l'appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location horaire de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur, pour une quantité d'environ 1000 heures pour le service des parcs de l'arrondissement de Ville-Marie.
Une seule entreprise a soumissionnée sur l'appel d'offres sur invitation 14-13619.

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que 9297-6646 Quebec inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 25 avril 2014.
De plus, les validations requises à l'effet que 9297-6646 Quebec inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 25 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la

PGC ont été faites le 25 avril 2014.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
9297-6646 Quebec inc	83 874,26 \$	0,00 \$	83 874,26 \$
		0,00 \$	#VALEUR!
Estimé interne	86 231,25 \$	0,00 \$	86 231,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues:			#VALEUR!
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			#VALEUR!
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			#VALEUR!
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			#VALEUR!
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			#VALEUR!
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			2 356,99 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			2,81 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis est prévu est sous l'imputation suivante:

Le taux horaire est de 72.95\$ sur un base d'environ 1000 heures de location.

Les soumissionnaires doivent soumettre un prix pour chacun des articles pour lesquels ils désirent présenter une offre. Les quantités exprimées aux présents documents sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des historiques de consommation et sur les besoins estimés et sont utilisées comme scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix au d'octroi seulement.

Article 1	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux d'excavation.	750	<u>72.95</u> \$	<u>54712.50</u>
Article 2	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux d'excavation.	250	<u>72.95</u> \$	<u>18237.50</u>
MONTANT TOTAL AVANT TAXES				<u><u>72950.0</u></u>
* Montant à reporter à la page sommaire.				

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Hélène CALCI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

José PIERRE
Chef de division parcs

Le : 2014-04-28



Dossier # : 1145382011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 36 004,42 \$ taxes incluses pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder à cette fin, un contrat à Lavage de vitres de l'Est Itée. (appel d'offres sur invitation - 14-13541 - 1 seul soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 36 004,42 \$, taxes incluses, pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 14-13541 - 1 seul soumissionnaire);
D'accorder, à cette fin, un contrat à Lavage de vitres de l'Est Itée., seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 36 004,42 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 13:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 36 004,42 \$ taxes incluses pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder à cette fin, un contrat à Lavage de vitres de l'Est ltée. (appel d'offres sur invitation - 14-13541 - 1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de dix entrepreneurs afin d'obtenir les services de main d'oeuvre, le matériel, la supervision et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux de nettoyage des vitres dans certains édifices municipaux dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La division de la Voirie n'a pas les effectifs nécessaires pour faire le nettoyage des vitres dans différents édifices municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'appel d'offres sur invitation 14-13541 a été publié le 10 mars 2014 et l'ouverture des soumission a eu lieu le 19 mars 2014.

JUSTIFICATION

La compagnie Lavage de vitres de l'Est ltée est le seul soumissionnaire conforme au devis présenté dans l'appel d'offres. Nous recommandons donc cette compagnie comme adjudicataire.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Lavage de vitres de l'Est ltée recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 10 avril 2014.

De plus, les validations requises à l'effet que Lavage de vitres de l'Est ltée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 10 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 10 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Description Total

- Hôtel de Ville : 275, rue Notre-Dame Est (environ 259 fenêtres) 12 325 \$
- Édifice Lucien Saulnier : 155, rue Notre-Dame Est (environ 226 fenêtres) 6 800 \$
- Édifice Lucien Saulnier Annexe : 85, rue Notre-Dame Est (environ 122 fenêtres) 4 925 \$
- Cour municipale : 775, rue Gosford (environ 416 fenêtres) 4 775 \$
- Chalet du Mont-Royal : 1196, rue Camilien Houde (environ 72 fenêtres) 725 \$
- Pavillon du Lac aux Castors : 2000, chemin Remembrance (environ 207 fenêtres) 615 \$
- Clos des parcs : 1800, chemin Remembrance (environ 31 fenêtres) 325 \$
- Clos de la Voirie : 880, rue Brennan (environ 66 fenêtres) 235 \$
- Clos de la Voirie (satellite) : 4180, chemin Côte-des-Neiges (environ 9 fenêtres) 215 \$
- Tunnel à piétons Champs-de-Mars : 940, rue Sanguinet (environ 42 fenêtres) 375 \$

Total : 31 315,00 \$

Taxes : TPS: 1565.75 \$ et TVQ: 3123.67\$ Grand total : 36 004.42 \$

Les montants seront pris sous l'imputation suivante: 2438-0010000-306119-01101-55401-000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Diane COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Préposé au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-11

Richard ACHILLE
Chef de division circulation et occupation
domaine public



Dossier # : 1145880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 77 033,25 taxes incluses à Pépinière Rougemont enr pour la fourniture d'arbres dans le but de remplacer les arbres abattus dans cadre de la lutte contre l'agrile du frêne et autoriser une dépense maximale de 77 033,25 (Appel d'offres sur invitation #14-13609 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$ pour la fourniture d'arbres dans le but de remplacer les arbres abattus dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 14-13609 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Pépinière Rougemont enr., seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 77 033,25 \$, taxes incluses, conformément aux cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 10:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 77 033,25 taxes incluses à Pépinière Rougemont enr pour la fourniture d'arbres dans le but de remplacer les arbres abattus dans cadre de la lutte contre l'agrile du frêne et autoriser une dépense maximale de 77 033,25 (Appel d'offres sur invitation #14-13609 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En février 2014, nous avons dépisté l'agrile du frêne sur deux frênes de l'arrondissement. Dans le cadre de notre programme de la lutte contre l'agrile du frêne, nous avons abattu des frênes moribonds, dépérissants ou de peu d'intérêt. Ces arbres seront remplacés par d'autres essences durant ce printemps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240171 : autoriser une affectation de 450 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour mettre en place un plan d'action pour lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Tel qu'indiqué dans notre plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, nous prévoyons remplacer les frênes abattus par des essences plus intéressantes ce printemps et ce dossier vise l'octroi d'un contrat d'approvisionnement de 250 arbres pour remplacer les frênes abattus.

Un appel d'offres sur invitation (14-13609) a été émis le 7 avril 2014. L'ouverture a été faite le mercredi 16 avril 2014 à 11 h et il y a eu 3 soumissionnaires :

- Pépinière Rougemont enr : 77 033,25 \$
- Pépinière Cramer inc. : 57 947,40 \$
- Pépinière Abbotsford inc : 66 742,99 \$

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la *Régie du bâtiment du Québec* ont été faites.

De plus, les validations requises à l'effet que Pépinière Rougemont enr ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 17 avril 2014.

Firmes soumissionnaires	Total
Pépinière Rougemont enr	77 033,25 \$
Estimation	73 325,00 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	5,00%

Il est à noter que les Firmes Pépinière Cramer inc et Pépinière Abbotsford inc ne sont pas conformes, car le calibre de certaines essences demandées a été modifié dans leur bordereau de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 450 000\$ a été affecté à partir des surplus de l'arrondissement .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Élisa RODRIGUEZ)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José PIERRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2014-04-17

**Dossier # : 1146140004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loisel inc de 1 752 136,20 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier , l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke et autoriser une dépense maximale de 1 823 136,20 \$ taxes incluses incluant un montant des incidences de 71 000 \$ taxes incluses (Appel d'offres VMP-14-008 - 4 soumissionnaires)

Que soit autorisée une dépense de 89 295,91 \$ taxes incluses pour la reconstruction des trottoirs, là ou requis et une dépense de 557 786,38 \$ taxes incluses pour l'aménagement de l'escalier ainsi que l'aménagement du paysage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville- Marie, dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égout et d'eau potable.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ET QUE soit recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 176 053,91\$ taxes incluses pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Excavation Loisel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008.
3. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 14:11

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loisselle inc de 1 752 136,20 \$ taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier , l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke et autoriser une dépense maximale de 1 823 136,20 \$ taxes incluses incluant un montant des incidences de 71 000 \$ taxes incluses (Appel d'offres VMP-14-008 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de de l'année 2010, la Ville a procédé à l'enlèvement de l'escalier existant en bois, reliant la rue Sherbrooke à la rue St-Christophe, rendu dangereux pour les utilisateurs. Il a été remplacé par un escalier métallique temporaire en 2011, étant donné que ce passage est très utilisé par les citoyens du quartier.

La préparation des plans et devis et la responsabilité de la surveillance des travaux pour la reconstruction des infrastructures (aqueduc et égout) dans la rue Saint-Christophe, ainsi que la structure de l'escalier a été confié à BPR-Infrastructures Inc. dans le cadre de l'entente cadre numéro 11-11565-4, tandis que la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager relève de l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le cadre de ce projet, il a été identifié que les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc passant en dessous de l'escalier à aménager sont dans un état très vétuste.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie.

À l'issue de différentes analyses et inspections, le remplacement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout dans la rue Saint-Christophe entre la rue Ontario et la rue Sherbrooke a été ciblé comme prioritaire.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux de réaménagement du parc Simonne-Monet-Chartrand, qui incluent un nouvel escalier et les aménagements paysagers adjacents, s'inscrivent dans l'esprit de rénovation et d'amélioration générale d'un parc de quartier dont les aménagements datent de plusieurs années.

Il a été décidé par l'administration et la Division des études techniques de procéder au lancement d'un appel d'offres public le 13 mars 2014 et d'une ouverture des soumissions le

10 avril 2014.

Il est à noter que ce parc se situe sur la rue St-Christophe, entre la rue Sherbrooke et la rue Ontario.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240157- 3 avril 2012 - Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 71 912,62 \$ à BPR Infrastructure inc. pour le projet de réaménagement de l'escalier et du parc Simonne-Monet Chartrand et autoriser une dépense maximale de 140 897,62 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-12-009 - 2 soumissionnaires)

CA13 240020 -12 février 2013 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels de 37 183,13 \$ à BPR - Infrastructures inc. pour la préparation des plans, devis et d'assistance technique durant la phase de réalisation pour les travaux de remplacement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout dans la rue Saint-Christophe, entre la rue Ontario et la rue Sherbrooke, conformément à l'entente-cadre 11-11565-4 (CG11 0210)

CA11 240469 du 12 septembre 2011 (1114371002) : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2012 du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le projet se compose de trois volets:

Le premier volet correspond à la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout,

Le volet deux consiste en l'aménagement d'un nouvel escalier en acier corten ainsi qu'à la construction de nouveaux murs de soutènement.

Le volet 3 touche l'architecture de paysage, et fait partie de l'ensemble des travaux exécutés au parc Simonne-Monet-Chartrand. Les travaux visent à aménager le site du nouvel escalier : des bacs de plantation en béton préfabriqués seront installés et des végétaux doivent y être plantés. L'entrepreneur doit prévoir la pose de surfaces de pavés de béton préfabriqués, de bollards et de bordures de béton. Une clôture de bois avec une porte doit être construite afin de délimiter le terrain de la Ville, le long des terrains voisins, sur le côté est du site. Une glissade en béton préfabriquée sera aussi installée le long d'une section de l'escalier.

JUSTIFICATION

En 2012, la DGSRE a procédé à l'inspection des infrastructures souterraines existantes sous l'escalier. La conduite d'eau potable en fonte grise, posée en 1912, présentait des bris; la conduite d'égout en brique, posée en 1886, présentant des fractures, des déformations, des trous, d'importantes incrustations calcaires et un rétrécissement de diamètre sur environ 15 mètres sous l'escalier existant, et nécessitait donc une intervention rapide.

Compte tenu de l'ampleur des besoins futurs en réfection et remplacement des infrastructures vétustes, l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir des services professionnels en utilisant les ententes cadres établie par la Direction des travaux publics, Division Gestion de projets et relations d'affaires, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Christophe entre Ontario et Sherbrooke.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Excavation Loiselle Inc.	1 592 851,09 \$	159 285,11 \$	1 752 136,20 \$ (*)
Groupe Hexagone	1 678 852,30 \$	167 885,23 \$	1 846 737,53 \$
Entreprise Michaudville Inc.	1 955 454,32 \$	195 545,43 \$	2 150 999,75 \$
Antagon International	1 981 860,13 \$	198 186,01 \$	2 180 046,14 \$
Dernière estimation réalisée	1 568 322,81 \$	156 832,28 \$	1 725 155,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 982 479,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			427 909,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			26 981,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			94 601,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5 %

* Le montant du plus bas soumissionnaire a été corrigé, portant le total de soumission à 1 752 136, 20 \$ au lieu de 1 592 851, 21 \$. En effet, une erreur de transcription s'est glissée entre le total de la soumission et le total indiqué sur la page résumé du bordereau. Par ailleurs, le montant de soumission de 1 752 136, 34 \$ a aussi été corrigé pour porter le total de la soumission à 1 752 136, 20 \$. En effet, le total, les contingences et les taxes ont été arrondies au dixième près dans la soumission.

L'estimation faite par les services professionnels (BPR) et par la division des études techniques a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Excavation Loiselle inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 22 avril 2014.

Les validations requises à l'effet que Excavation Loiselle inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 22 avril 2014.

De plus, les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 22 avril 2014.

Enfin, Excavation Loisselle figure au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 752 136,20 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 159 285,11 \$ (taxes incluses) pour les travaux contingents. Aussi, les sols contaminés sont payés à même le bordereau des prix ou directement au site d'enfouissement.

La dépense maximale est donc de 1 823 136,20 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes, entre autres en matière de marquage, utilités publiques et signalisation, ainsi que les frais du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, est de 71 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 64,51 % par la DGSRE et à 35,49 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour des montants respectifs de 1 176 053,91 \$ pour la DGSRE et de 647 082,29 \$ pour l'arrondissement de Ville-Marie, et représente un coût net de 1 644 520,39 \$ lorsque diminuée des ristournes.

La dépense de 1 176 053,91 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 060 833,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 848 667,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un impact de 212 166,77 \$ à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Les volets 2 (aménagement de l'escalier) et 3 (aménagement du paysage) du contrat, qui totalisent une dépense de 647 082,29 \$ (taxes incluses), seront financés par un montant de 557 786,38 \$ au budget PTI parcs de l'arrondissement de Ville-Marie et d'un montant de 89 295,91 \$ au budget PRR aggro.

- aménagement de l'escalier et aménagement du paysage (excluant les trottoirs) :
537 786,38 (taxes incluses)\$

- Trottoirs :
89 295,91\$ (taxes incluses)

Les incidences pour les volets 2 et 3, d'une valeur estimée à 20 000 \$, seront financées par le PTI parcs de l'arrondissement de Ville-Marie.

La répartition des coûts pour les incidences est présentée en pièce jointe au dossier; pour les informations financières voir les interventions au dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération - DGSRE

La dépense de 1 176 053,91 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 060 833,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 848 667,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un

impact de 212 166,77 \$ à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues ou le ciel nocturne.
- b. Le contrôle des sédiments et leur évacuation hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé ou récupéré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un avenir relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes et pourrait se traduire par une augmentation des coûts d'opération et d'entretien du réseau. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

Le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Saint Christophe permettra l'avancement de l'aménagement de l'escalier Simonne-Monet Chartrand. Quant à l'escalier, étant un espace de choix pour le passage des piétons entre le plateau Mont-Royal et l'arrondissement de Ville-Marie, son réaménagement s'avère nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Infrastructures, escalier et aménagement : été-automne 2014

Plantation: printemps 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de préventions de la collusion et de la fraude.

En effet, les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Denis BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-17

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>



Dossier # : 1140225002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec la firme Groupe ABS inc. pour des services professionnels en géoenvironnement, ingénierie des sols et contrôle qualitatif des matériaux sur divers projets (enveloppe maximale de 238 302,36 \$) - (appel d'offres public VMP-14-014 - 1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services professionnels en géoenvironnement, ingénierie des sols et contrôle qualitatif des matériaux sur divers projets;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe ABS inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres public # VMP-14-014 aux taux inclus au bordereau des prix de sa soumission jusqu'à un maximum de 238 302,36 \$;

3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des divers projets, en fonctions des bons de commandes émis sur cette entente.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-01 16:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140225002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec la firme Groupe ABS inc. pour des services professionnels en géoenvironnement, ingénierie des sols et contrôle qualitatif des matériaux sur divers projets (enveloppe maximale de 238 302,36 \$) - (appel d'offres public VMP-14-014 - 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La division des Études techniques de l'arrondissement Ville-Marie requiert les services professionnels en géoenvironnement, ingénierie des sols et contrôle qualitatif des matériaux afin de l'accompagner dans la réalisation de ses projets pour une période de trois ans. Sachant que le carnet de commande de la division est appelé à évoluer dans le temps, il est laborieux de réaliser un processus d'appel d'offres sur chacun des projets de la division. Il a donc été décidé initialement de conclure une entente-cadre avec deux firmes. N'ayant cependant reçu qu'une seule offre conforme dans le cadre de cet appel d'offres, le présent sommaire a donc comme objectif la conclusion d'une seule entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les services professionnels sont regroupés en quatre volets :

Volets 1 et 2 – Ingénierie des sols et géoenvironnement sur divers projets :

- La réalisation d'études d'évaluation environnementale et géotechnique ;
- La rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation ;
- L'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains ;
- L'estimation des coûts liés aux conditions géotechniques défavorables ;
- La préparation de plans de réhabilitation et la surveillance des travaux.

Volet 3 - Tests de contrôle au site de disposition des sols excavés à la suite des travaux sur les infrastructures municipales :

Volet 4 - Contrôle de la qualité des matériaux :

- Validation de toute la documentation technique avant le début des travaux;
- Inspection, essais, analyses des matériaux de remblais et du compactage;
- Audit d'usine de fabrication ;
- Contrôle de béton de ciment et d'enrobés bitumineux ;
- Diverses surveillances de déroulement de travaux ;
- Production du rapport final.

JUSTIFICATION

À l'issue d'un appel d'offres public pour lequel il y a eu 7 preneurs de cahier, nous n'avons reçu qu'une seule offre. L'offre déposée a été jugée conforme et a obtenu une note intérimaire de 75,5 %. Le volet monétaire de cette dernière est à moins de 3 % d'écart avec l'estimation de la valeur des services.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix total TTC
Groupe ABS inc.	75,5	5,3	238 302,36 \$
Dernière estimation réalisée			231 659,57 \$
Moyenne des prix reçus			238 302,36 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			6 642,79 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			2,9 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)			N/A
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			N/A

Cette firme n'est pas inscrite au RENA, comme en témoigne la vérification en date du 23 avril 2014. De plus, les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC du 10 mars 2014 ont aussi été faites. En date du 22 avril 2014, cette firme n'avait pas la certification de l'AMF, mais pour le présent dossier il n'est pas requis que l'adjudicataire l'ait obtenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les imputations et engagements financiers seront pris lors de l'émission des bons de commandes sur chacun des projets sur lesquels la firme sera appelée à travailler, en conformité avec les règles de délégation en vigueur à l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif de cette démarche est d'accélérer le processus de réalisation des projets; dans l'éventualité où cette entente ne serait pas retenue, la rencontre de l'objectif serait plus difficile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: CA de mai 2014
 Début de l'entente-cadre: fin mai 2014
 Fin de l'entente: mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude. Les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du SÉAO.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division

Le : 2014-04-24



Dossier # : 1144206015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2014, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

D'approuver la convention avec Regroupement des éco-quartiers, pour l'année 2014, dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale;

D'accorder à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 3 750 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-01 15:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144206015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2014, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

CONTENU

CONTEXTE

Comme en 2013, l'arrondissement a reçu une demande de contribution financière pour l'édition 2014 de la patrouille verte. La copie de la lettre du Regroupement des éco-quartiers est disponible sous la rubrique «pièce jointe».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 240225 Approuver la convention, pour l'année 2013, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$
 Résolution: CA12 240330 :modifier la résolution CA12 240219 afin de diminuer à 1 250 \$ la contribution accordée au Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de sensibilisation environnementale
 Résolution CA12 240219 :autoriser une affectation de surplus de 3 750 \$,approuver la convention, pour l'année 2012, avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder une contribution de 3 750\$

DESCRIPTION

Le projet de patrouilles vertes a donné lieu à un important travail de sensibilisation environnementale sur tout le territoire de Montréal et vise à sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, du jardinage écologique, de l'éco-civisme, de la propreté, du verdissement, de la gestion de l'eau et de la sensibilisation à l'herbe à poux.
 En participant à ce projet, l'arrondissement de Ville-Marie pourra bénéficier des actions menées par des étudiants et étudiantes pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine. Les patrouilles, sous la supervision du Regroupement des éco-quartiers, seront constituées de trois étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liées au domaine de l'environnement.

Cette année encore, il est suggéré que les patrouilleurs travaillent, pour une partie de leur mandat, dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur

les trois thèmes suivants : gestion des matières résiduelles, biodiversité et gestion de l'eau. Pour l'autre partie du mandat, l'arrondissement pourra choisir, en collaboration avec son organisme partenaire, un ou deux autres mandats en lien avec les enjeux environnementaux locaux.

La patrouille verte bénéficiera, encore cette année, d'une couverture médiatique et fera à nouveau l'objet d'un lancement officiel médiatisé en présence des étudiants patrouilleurs, d'élus ainsi que des partenaires locaux du projet.

JUSTIFICATION

En participant au projet, l'arrondissement pourra bénéficier des actions menées par un étudiant pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2438-0010000-306164-03101-61900-016490

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2014-04-23

**Dossier # : 1142840009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 187 275 \$

D'approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 21 275 \$ à Héritage Maritime Canada (volet 2);
- 20 000 \$ à Pourpour inc.;
- 18 000 \$ à Fondation Métropolis bleu
- 15 000 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde;
- 12 000 \$ au Musée McCord d'histoire canadienne;
- 10 000 \$ à l'Association du design urbain du Québec;
- 10 000 \$ à Quartier Éphémère Centre d'arts visuels;
- 8 000 \$ au Musée du Château Ramezay / Société d'archéologie et du numismatique de Montréal;
- 7 500 \$ aux Casteliers;
- 7 500 \$ à Espace Libre inc.;
- 6 000 \$ à Mille chevaux-vapeur;
- 5 000 \$ au Festival mondial de musique des femmes d'ici et d'ailleurs;
- 5 000 \$ au Festival Polonais à Montréal;
- 5 000 \$ à Les Escales Improbables de Montréal;
- 5 000 \$ à Les productions Funambules Médias;
- 5 000 \$ à Montréal Baroque inc.;
- 5 000 \$ à Péristyle Nomade;
- 5 000 \$ à la S.P.A.G.
- 5 000 \$ aux Voies culturelles des Faubourgs;
- 4 500 \$ à la Compagnie Manon fait de la danse;
- 3 000 \$ à l'Atelier Nayan;

- 3 000 \$ à Sentier Urbain;
- 1 500 \$ à DARE-DARE Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 187 275 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-02 13:52

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142840009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 187 275 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : (Volet I) interventions dans l'espace public et (Volet II) soutien à des projets structurants. Un montant de 261 900 \$ est consacré à ce programme en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1132840011 / CA13 240151 (9 avril 2013) : Approuver les conventions avec 32 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 254 500 \$;
1122840020 / CA12 240337 (12 juin 2012) : Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 30 000 \$;
1122840015 / CA12 240237 (8 mai 2012) : Approuver les conventions avec 24 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 206 000 \$.

DESCRIPTION

Le programme s'adresse aux organismes qui :

- exercer une activité culturelle professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène, des arts visuels, des métiers d'art, de la muséologie, des arts médiatiques, des communications, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle et du patrimoine;
- les organismes communautaires qui présentent un projet doivent être associés à un organisme culturel ou à des artistes professionnels, ou comporter des activités ou une programmation culturelle professionnelle;

Le volet 1 - Interventions dans l'espace public vise les objectifs suivants :

Objectif général

- Soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels professionnels, ponctuels et d'une durée limitée, qui permettent d'animer un secteur et qui s'adressent principalement aux résidants avoisinants et à la population locale.

Objectifs spécifiques

Parmi l'ensemble de projets soumis, seront privilégiés :

1. Les projets d'animation urbaine (toutes disciplines confondues) qui se déroulent :
 - à la place Jacques-Cartier;
 - aux Habitations Jeanne-Mance;
 - au parc des Faubourgs et dans le périmètre délimité par les rues Parthenais à l'ouest, la voie ferrée du CP à l'est, la rue Sherbrooke au nord et le fleuve au sud;
2. Les expériences culturelles participatives dans lesquelles les gens sont invités à interagir, à se manifester, à faire partie du spectacle;
3. Les projets qui se déroulent en dehors de la période estivale, soit entre les mois de septembre et mai;
4. Les projets d'exposition en plein air ou d'intervention temporaire en art public.

Ne sont pas admissibles :

- Les activités extérieures présentées sur le domaine public ou privé impliquant une tarification pour le public;
- Les projets qui se déroulent à l'intérieur du périmètre du Quartier des spectacles;
- Les foires, marchés, salons, galas, concours, colloques et congrès, activités de financement;
- Les projets déjà soutenus dans le cadre d'un autre programme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le volet II - Soutien à des projets structurants s'adresse à :

- des projets de développement culturel structurants pour l'arrondissement;
- un organisme ou des organismes culturels promoteurs de projets de développement d'infrastructures culturelles ou des clientèles locales.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action; le Programme de soutien financier vise à reconnaître publiquement et soutenir concrètement les événements qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Le soutien financier apporté par l'arrondissement de Ville-Marie (depuis 2002) a donc permis à ces organismes de se consolider et de devenir des acteurs importants dans le domaine du développement culturel. Il est impératif, non seulement de préserver les acquis, mais de continuer à soutenir financièrement le fonctionnement de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets augmenteront l'offre de service culturel, renforceront le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidants et des travailleurs culturels du quartier. De plus, certains organismes auraient beaucoup de difficulté à poursuivre leur développement sans cette forme de soutien financier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Josée POIRIER
Chef de division en remplacement de la
directrice Dominique Archambault



Dossier # : 1145382012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense maximale de 189 708.75 \$ taxes incluses pour la location d'une profileuse à asphalte avec entretien et option d'achat et accorder à cette fin, un contrat à Insta-Mix. (appel d'offres public - 14-13491 - 2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 189 708.75 \$, taxes incluses, pour la location d'une profileuse à asphalte avec entretien et option d'achat (appel d'offres public - 14-13491 - 2 soumissionnaires);

D'affecter un montant de 171 122,66 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 15:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense maximale de 189 708.75 \$ taxes incluses pour la location d'une profileuse à asphalte avec entretien et option d'achat et accorder à cette fin, un contrat à Insta-Mix. (appel d'offres public - 14-13491 - 2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, certaines rues de l'arrondissement sont ciblées pour des travaux de réfection et d'asphaltage afin d'améliorer la qualité des chaussées. Étant donné que l'arrondissement de Ville-Marie doit pourvoir à des travaux en régie de réparation de coupes d'asphalte, de rapiéçage ainsi que divers travaux connexes suite à des bris subis aux infrastructures routières de l'arrondissement, la division de la voirie lançait un appel d'offres public pour la location d'une profileuse à asphalte.

Ces travaux effectués en régie, nous obligent à louer des appareils pour nous permettre d'effectuer les travaux. Les équipes de la Division de la voirie ont donc besoin de louer des équipements de travail qu'ils ne possèdent pas ou n'ont pas en nombre suffisant pour effectuer toutes les activités quotidiennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La location d'une d'une profileuse à asphalte avec entretien et option d'achat pour une durée de deux (2) ans.
L'appel d'offres public 14-13491 a été publié le 26 mars 2014 et nous avons reçu deux (2) soumissions :

Insta-Mix. : 189 708.75 \$
J.A.Larue inc : 194 307.75 \$

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Insta-Mix recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 16 avril 2014.
De plus, les validations requises à l'effet que Insta-Mix ne fait pas partie de la liste du

registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 16 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 16 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de l'appel d'offre 14-13491, nous avons reçu 2 soumissions conformes administrativement.

Voici la plus basse soumission conforme reçue : Insta-Mix 165 000.00\$ TPS 8 250.00\$ TVQ 16 458.75\$ Total : 189 708.75\$

Voici l'autre soumission conforme reçue : J.A.Larue INC 169 000.00\$ TPS 8 450.00\$ TVQ 16 857.75\$ Total: 194 307.75\$

Les montants seront pris sous l'imputation suivante: 2438-0012000-306184-03103-55205

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cet appareil, l'arrondissement ne pourra effectuer les travaux sur la chaussée qui sont prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie



Dossier # : 1145382018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense maximale de 134 290.80 \$ pour la location avec option d'achat d'un rouleau vibrant neuf et accorder un contrat à Insta Mix. (appel d'offres publics 14-13577 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 134 290.80\$ taxes incluses, pour la location avec option d'achat d'un rouleau vibrant neuf auprès de l'adjudicataire Insta Mix(appel d'offres publics 14-13577 - 3 soumissionnaires) ;

D'affecter un montant de 134 290.89 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 15:23

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense maximale de 134 290.80 \$ pour la location avec option d'achat d'un rouleau vibrant neuf et accorder un contrat à Insta Mix. (appel d'offres publics 14-13577 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné que l'arrondissement de Ville-Marie doit pourvoir à des travaux de réparation de coupes d'asphalte et de rapiéçage ainsi que divers travaux connexes nécessaires suite à des bris subis aux infrastructures routières de l'arrondissement et à la détérioration du revêtement bitumineux de la chaussée, la division de la voirie désire faire la location avec option d'achat d'un rouleau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir un rouleau compacteur à asphalte neuf, année 2013 ou plus récent, de 1,68 m minimum pour compaction d'asphalte.

La division de l'approvisionnement lançait un appel d'offres publics le 2 avril 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu, le XXX avril 2014 à XXX heure..

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet qu'Insta Mix recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 29 avril 2014.

De plus, les validations requises à l'effet qu'Insta Mix ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 29 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 29 avril 2014.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Insta - Mix	134 290,89 \$	0,00 \$	134 290,89 \$
J.A. Larue	160 999,95 \$	0,00 \$	160 999,95 \$
Nortrax Qc.	182 541,67 \$	0,00 \$	182 541,67 \$
Estimé interne	155 216,25 \$	0,00 \$	155 216,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues.			159 277,50 \$*
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			24 986,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			48 250,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			35,93%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			20 925,36 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			15,58%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis est prévu est sous l'imputation suivante: 2438-0012000-306184-03107-55205
Voici le tableau comparatif des prix effectué par le service de l'approvisionnement.

Hélène Calci				INSTA MIX		NC
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût
1	Location d'un rouleau vibrant neuf, de l'année 2013 ou plus récent avec les accessoires et les équipements tel que spécifié aux clauses particulières et au devis technique.		15	5 450,66 \$	81 759,90 \$	7 88
2	Valeur résiduelle. Montant de rachat à la fin de la dernière période de location Valeur de l'appareil (avant taxes) ----- \$		1	35 040,00 \$	35 040,00 \$	40 50
Total					116 799,90 \$	
TPS					5 840,00 \$	
TVQ					11 650,79 \$	
TOTAL					<u>134 290,69 \$</u>	
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i>						
INSTA MIX				116 799,90 \$	+ TPS	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Hélène CALCI)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-30

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie



Dossier # : 1144511001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de planage des chaussées, là ou requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder à les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 22 023 038, 62 \$, taxes incluses et autoriser une dépense maximale de 70 015.18\$. Appel d'offres public no. VMP-14-005 (4 soumissions)

De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de planage des chaussées, là ou requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie;
D'accorder à les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 22 023 038, 62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-005;

D'autoriser une dépense maximale de 70 015.18\$, taxes incluses, pour des travaux de planage d'une superficie totale de 16 000 mètres carrés sur les rues locales, conformément à cette l'entente-cadre;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 13:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144511001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de planage des chaussées, là ou requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder à les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 22 023 038, 62 \$, taxes incluses et autoriser une dépense maximale de 70 015.18\$. Appel d'offres public no. VMP-14-005 (4 soumissions)

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement (CA) a approuvé la mise en oeuvre d'un programme de réfection routière locale pour l'année 2014. Ce programme, qui est conforme aux orientations du plan de transport, vise à l'amélioration des voies locales, collectrices et artérielles du réseau routier situés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Un somme de 70 015,18 \$ est allouée à la réalisation du programme de réfection local pour le planage de la chaussée (16 000 mètres carrés de superficie).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En janvier dernier, un cahier de charges a été préparé afin de procéder au planage du revêtement bitumineux existant sur une couche d'environ 50 mm dans différentes rues du réseau routier de l'arrondissement de Ville-Marie : rues locales, collectrices et artérielles et ce, pour les années 2014, 2015 et 2016. L'opération de planage consiste à enlever le revêtement usé et endommagé en place pour le remplacer par une nouvelle couche de revêtement laquelle sera ultérieurement réalisée par le personnel de la Division de la voirie. Le cahier de charge prévoit également la réparation des sections de dalles dégradées durant le planage des chaussées. Au total, le contrat pour 2014 prévoit le planage d'une superficie maximale de 70 000 mètres carrés par an par type de rue pour un total global de 210 000 mètres carrés (rues locales, collectrices et artérielles). Le contrat 2014 pourrait être renouvelable pour les deux années subséquentes 2015 et 2016. Ce contrat de planage inclut également la réparation des sections de dalles dégradées identifiées par l'arrondissement.

L'appel d'offres a été publié le 7 février 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2014. Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. Le tableau suivant montre le détail de ces quatre (4) soumissions considérés conformes par rapport aux exigences du cahier des charges.:

Coût de la soumission	Les entreprises Claude Chagnon Inc.	Groupe Hexagone s.e.c.	Les constructions et pavage Jeskar inc.	Construction Soter inc.
Années 2014 - 2016 Rues Locales Superficiers de 10 000 à 70 000 m ²				
Montant total avant taxes	6 322 950,26 \$	6 876 188,00 \$	7 384 344,00 \$	9 949 500,00 \$
TPS (5%)	316 147,51 \$	343 809,40 \$	369 217,20 \$	497 475,00 \$
TVQ	630 714,29 \$	685 899,75 \$	736 588,31 \$	992 462,63 \$
Montant total Locales avec taxes	7 269 812,06 \$	7 905 897,15 \$	8 490 149,51 \$	11 439 437,63 \$
Années 2014-2016 Collectrices Superficiers de 10 000 à 70 000 m ²				
Montant total avant taxes	6 486 135,70 \$	7 262 288,00	7 736 784,00	10 180 500,00
TPS	324 306,79 \$	363 114,40 \$	386 839,20 \$	509 025,00 \$
TVQ (9.5%)	646 992,04 \$	724 413,23 \$	771 744,20 \$	1 015 504,88 \$
Montant total Collectrices avec taxes	7 457 434,52 \$	8 349 815,63 \$	8 895 367,40 \$	11 705 029,88 \$
Année 2014- 2016 artérielles Superficiers de 10 000 à 70 000 m ²				
Montant total avant taxes	6 345 546,46 \$	7 741 888,00 \$	8 052 484,00 \$	10 503 590,00 \$
TPS	317 277,32 \$	387 094,40 \$	402 624,20 \$	525 179,50 \$
TVQ	632 968,26 \$	772 253,33 \$	803 235,28 \$	1 047 733,10 \$
Montant total Artériel avec taxes	7 295 792,04 \$	8 901 235,73 \$	9 258 343,48 \$	12 076 502,60 \$
Total taxes incluses	22 023 038,62 \$	25 156 948,51 \$	26 643 860,40 \$	35 220 970,10 \$

La lise des rues à planer sera établie avant le début des travaux et transmise à l'entrepreneur. Celui-ci est payé au mètre carré pour planer les chaussées.

JUSTIFICATION

Il est important d'investir les sommes nécessaires pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement de Ville-Marie.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Les entreprises Claude Chagnon recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 29 avril 2014.

De plus, les validations requises à l'effet que Les entreprises Claude Chagnon ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 29 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 29 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2014, l'arrondissement de Ville-Marie prévoit exclusivement le planage d'une superficie totale de **16 000 mètres carrés** sur les rues locales (PRR local 2014) excluant toute réparation des dalles dégradées.

Une somme de **70 015,18 \$** est allouée pour réaliser cette opération de planage. Elle répartie comme suite dans le tableau suivant :

Superficie m ²	Coût unitaire \$/m ²	Contingences \$	Montant sans taxes (\$)	Montant avec taxes (\$)
16 000	3,46	5 536,00	60 896,00	70 015,18

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière, notamment de la chaussée, visent à améliorer l'infrastructure routière et assurer la sécurité du public et les usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par ce programme de réfection routière 2014 seront informés, par lettre, de la nature et de la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Année 2014

Travaux réalisés par l'entrepreneur

- Planage : 20 mai - août

Le contrôle qualitatif des travaux et matériaux sera effectué périodiquement aux étapes importantes des projets.

Travaux réalisés par l'arrondissement

- Revêtement bitumineux septembre -15 novembre

Le calendrier pourra être revu suivant les contraintes externes (disponibilité des équipements, des entrepreneurs et de la main d'oeuvre.)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahiers des charge de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence. Le cahier de charges a aussi exigé des soumissionnaires d'obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers. Les quatre (4) soumissionnaires ont fournis cette autorisation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihoub AZZOUZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2014-04-30



Dossier # : 1144511002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de réfection de cadre de couvercle de regards d'égouts, de chambre de vannes, de têtes de puisards, là où , requis, dans différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 11 805 322.57\$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 283 665.18 \$ taxes incluses (Appel d'offres public no. VMP-14-006 (2 soumissions))

De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de réfection de cadre de couvercle de regards d'égouts, de chambre de vannes, de têtes de puisards là où requis dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder au Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 11 805 322, 57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-006;

D'autoriser une dépense maximale de 283 665.18 \$, taxes incluses, pour la réfection et/ou le remplacement d'un nombre restreint d'utilités publiques (environ 20 regards et chambres de vannes, 3 puisards spéciaux), conformément à cette l'entente-cadre ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 11:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144511002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour des travaux de réfection de cadre de couvercle de regards d'égouts, de chambre de vannes, de têtes de puisards, là où , requis, dans différentes rues locales de l'arrondissement de Ville Marie, d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, d'une valeur maximal de 11 805 322.57\$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 283 665.18 \$ taxes incluses (Appel d'offres public no. VMP-14-006 (2 soumissions))

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la sécurité et le confort au roulement pour tous les usagers de la route, l'arrondissement de Ville-Marie par l'entremise de la Direction des travaux publics procède au maintien et à la réhabilitation du réseau routier et du réseau d'eau. Un travail considérable a été accomplie au cours des dernières années et semble progresser de façon satisfaisante.

L'exécution du présent contrat sera planifiée par les responsables de la Division de la voirie. La chaussée et les infrastructures des rues sont fortement sollicitées par l'achalandage de véhicules routiers dont notamment les véhicules lourds. Ainsi, plusieurs cadres et couvercles de regard, de puisards et de chambres de vanne sont affaissés ou soulevés et parfois jugés de dangereux.

En raison des lacunes au niveau de la sécurité et du confort au roulement sur plusieurs artères de l'arrondissement, la Division de la voirie a procédé à une inspection des utilités publics afin d'évaluer les solutions à mettre en œuvre, pour améliorer le niveau de sécurité et le confort au roulement. Il a été décidé de procéder à la réfection de ces utilités publiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En janvier dernier, un cahier de charges a été préparé afin de procéder aux travaux de réfection de cadre et couvercle de regard d'égouts, de chambre de vanne, de têtes de puisards de rue, par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et ce, pour les années 2014, 2015 et 2016. Le contrat est valide pour l'année 2014 et pourrait être renouvelable pour les deux années subséquentes 2015 et 2016. Ces travaux visent plus précisément le nivellement et/ou le remplacement de

ces utilités publiques.

Au total, le contrat pour l'année 2014 prévoit la réfection d'un nombre maximum de 100 unités pour chaque type d'utilités publiques: têtes de regard d'égout, de chambre de vannes, de puisards de rues et de puisards de trottoirs. Le contrat inclut aussi la réfection de coupe permanente dans la chaussée et dans les trottoirs. La liste des endroits où les travaux de réfection des utilités publiques sont requis, sera établie avant le début des travaux et transmise à l'entrepreneur.

L'appel d'offres a été publié le 7 février 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2014. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission. Le tableau suivant montre le détail de ces deux (2) soumissions considérés conformes par rapport aux exigences du cahier des charges.

Coût de la soumission	Groupe Hexagone S.e.c	Les pavages Chenail inc.
Année 2014		
Montant total avant taxes	3 343 890,00 \$	4 031 365,52 \$
TPS (5%)	167 194,50 \$	201 568,28 \$
TVQ	333 553,03 \$	402 128,71 \$
Montant total avec taxes	3 844 637,53 \$	4 635 062,51 \$
Année 2015		
Montant total avant taxes	3 420 120,00 \$	4 167 259,36
TPS	171 006,00 \$	208 362,97 \$
TVQ (9,5%)	341 156,97 \$	415 684,12 \$
Montant total avec taxes	3 932 282,97 \$	4 791 306,45 \$
Année 2016		
Montant total avant taxes	3 503 720,00 \$	4 303 150,06 \$
TPS	175 186,00 \$	215 157,50 \$
TVQ	349 496,07 \$	429 239,22 \$
Montant total avec taxes	4 028 402,07 \$	4 947 546,78 \$
Total taxes incluses	11 805 322,57 \$	14 373 915,74 \$

JUSTIFICATION

Améliorer le réseau routier de l'arrondissement Ville-Marie en procédant à des travaux de réfection des têtes d'utilités publiques afin d'accroître la sécurité et le confort au roulement des usagers des rues de l'arrondissement de Ville-Marie.

Améliorer le réseau d'infrastructures souterraines de l'arrondissement Ville-Marie et, par conséquent, assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années à venir.

Pour tout octroi de contrat d'exécutions de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Il est important d'investir les sommes nécessaires pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier, suite au constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement de Ville-Marie.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Groupe Hexagone s.e.c. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises

à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 1er mai 2014.

De plus, les validations requises à l'effet que Groupe Hexagone s.e.c ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 1er mai 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 1er mai 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2014, l'arrondissement de Ville-Marie prévoit la réfection et/ou le remplacement d'un nombre restreint d'utilités publiques (environ 20 regards et chambres de vannes, 3 puisards spéciaux).

Un montant de 283 665,17 \$ taxes incluses est alloué pour réaliser une partie des travaux prévus dans le bordereau pour l'année 2014. Ce montant se répartie comme suit :

Contingences \$	Montant sans taxes (\$)	Montant avec taxes (\$)
22 429,00	246 719,00	283 665,17

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement du fait qu'elle concerne des travaux sur les utilités publiques du réseau d'aqueduc et d'égouts secondaires.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection des utilités publiques du réseau d'aqueduc et d'égouts visent à améliorer l'infrastructure routière et le réseau d'eau et assurer le niveau de sécurité du public et le confort au roulement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces réfections permettront de conserver les infrastructures dans leur état original et contribueront à l'amélioration de la sécurité et du confort au roulement des usagers et la diminution de la formation de nids de poules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communication de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'informer la population du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Annonce dans les journaux : 7 février 2014
Ouverture des soumissions : 26 février 2014
Réalisation des travaux : 14 juin au 31 octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahiers des charge de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence. Le cahier de charges a aussi exigé des soumissionnaires d'obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers. Les deux (2) soumissionnaires ont fournis cette autorisation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihoub AZZOUZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2014-05-01



Dossier # : 1144511003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 34 855,82 \$ pour la réalisation des travaux sans tranchée d'un égout en briques sur la rue Papineau, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et accorder ,à cette fin, un contrat à Dassyloi inc. - Appel d'offres sur invitation VMI-14-014) - (1 soumissionnaire)

D' Autoriser une dépense maximale de 34 855.82 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux sans tranchée d'un égout en briques sur la rue Papineau, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve - Appel d'offres sur invitation VMI-14-014 - (1 soumissionnaire)

D' Accorder, à cette fin, le contrat à Dassyloi inc., au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 34 855.82 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 16:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144511003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 34 855,82 \$ pour la réalisation des travaux sans tranchée d'un égout en briques sur la rue Papineau, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et accorder ,à cette fin, un contrat à Dassyloi inc. - Appel d'offres sur invitation VMI-14-014) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 avril 2014, une inspection télévisée par caméra autotractée a été réalisée sur l'égout de la rue Papineau par le Service de l'eau. Les résultats de l'inspection télévisée montrent que l'égout de cette rue s'est effondré entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'égout effondré est en briques, de section ovoïde de 600x900 mm, construit en 1887.

Les vidéos de l'inspection dévoilent également que l'effondrement de l'égout est affecté d'importants vides qui risquent de provoquer des affaissements de la chaussée, à tout moment, en raison des vibrations induites par une circulation dense sur ce tronçon de rue qui donne accès au pont Jacques-Cartier. Dans la section effondrée, une quantité importante de débris obstrue l'écoulement des eaux usées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Des réparations sans tranchée sont donc requises sur l'égout de la rue Papineau afin de corriger de façon permanente l'effondrement constaté.

Ces réparations requièrent deux étapes. La première étape consiste à nettoyer l'égout de quantités importantes de débris qui obstruent l'écoulement des eaux usées. La deuxième étape vise à reconstruire les parois internes de la section effondrée à l'aide des briques et du ciment composite renforcé aux fibres de verre et à remplir les vides au pourtour de la section à l'aide du béton remblai.

Cette technique de réparation sans tranchée permet de réaliser l'ensemble des travaux dans un délai ne dépassant pas quatre (4) nuits consécutives. Le travail de nuit sur l'égout permet de réduire, au minimum, les impacts sur les accès des véhicules vers le pont Jacques-Cartier, sur les riverains, la circulation locale, les livraisons aux commerces, etc.

De plus, en raison de la complexité et de la rapidité requise d'exécution et du manque de ressources dans l'arrondissement pour réaliser ce type de travaux, un appel d'offres sur invitation (VMI-14-014) a été lancé le 22 avril 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 avril 2014 à 11h00.

Deux fournisseurs spécialisés dans ce type de travaux ont été invités. Un seul fournisseur a déposé une offre. L'autre fournisseur a informé l'arrondissement par écrit à l'effet de ne pas être en mesure de fournir une soumission. Le seul soumissionnaire conforme est la compagnie Dassyloi inc. au montant de 34 855,82 \$ taxes incluses. L'estimation des coûts des travaux ayant été évaluée à 35 000.00 \$.

JUSTIFICATION

L'égout effondré sur la Papineau présente des risques élevés d'affaissement de la chaussée. La réparation est requise sans délai avant que la défaillance de cet égout se dégrade davantage. Compte tenu que la nature des travaux est très complexe, et que la Division de la voirie de l'arrondissement de Ville-Marie ne possède pas les ressources spécialisées pour réaliser ce type de réparation sans tranchée, le recours à des ressources externes a été décidé par ladite division.

Ces travaux sont de nature permanente et ponctuelle. L'ensemble de la conduite sera éventuellement gainée par chemisage pour 2014 dans le cadre du programme PTI-eau du Service de l'eau. L'opération de gainage augmentera la durée de vie utile de l'égout.

Les validations requises à l'effet que Dassyloi ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 1 mai 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 1 mai 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de **34 855,82 \$** est allouée pour réaliser les travaux d'urgence sur l'égout effondré sur la rue Papineau. Elle est répartie comme suit dans le tableau suivant :

Montant avant contingences (\$)	Contingences (\$)	Montant sans taxes (\$)	Montant avec taxes (\$)
27 560,00	2 756,00	30 316,00	34 855,82

La somme sera prélevée sous l'imputation suivante: 2130.0010000.306141.04161.54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réparation sans tranchée de l'égout de la rue Papineau visent à améliorer le bon fonctionnement de l'égout et à assurer la sécurité du public et les usagers de cette artère tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux doivent débuter le 17 mars 2014 pour se terminer le 28 mars 2014 avant la période de crue printanière,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihoub AZZOUZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-01

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**Dossier # : 1145382013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 118 860.32\$ auprès de l'adjudicataire Globocam (Montréal) inc. pour la fourniture d'un châssis-cabine conformément à l'entente cadre 706217 (CG11 0450).

D'autoriser une dépense de 118 860.32 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un châssis-cabine auprès de Globocam (Montréal) inc. conformément à l'entente cadre 706217 (CG11 0450);

D'affecter un montant de 118 860.32 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 10:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 118 860.32\$ auprès de l'adjudicataire Globocam (Montréal) inc. pour la fourniture d'un châssis-cabine conformément à l'entente cadre 706217 (CG11 0450).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'augmenter l'efficacité de nos opérations, la Direction des travaux publics désire acquérir un châssis-cabine de Marque Freightliner, M2-106, 2015.

Une benne basculante de 15 pieds y sera installé si le dossier 1145382014 est autorisé.

Pour faire cet achat, la Direction des travaux publics a utilisé l'appel d'offres corporatif numéro 11-11751 de la Direction de l'approvisionnement. Cet appel d'offres a été fait à partir du devis numéro 29314C12 produit par la Direction du matériel roulant et des ateliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Entente avec la ville de Montréal numéro 706217, appel d'offres public 11751, CG11 0450.

DESCRIPTION

Ce châssis-cabine est requis par la Division de la voirie pour ses travaux d'aqueduc, l'épandage d'abrasifs et occasionnellement pour le service des Parcs.

De plus, cette acquisition permettra la réduction de nos coûts d'entretien sur des véhicules vieillissants.

JUSTIFICATION

Les validations requises à l'effet que Globocam (Montréal) inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 22 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 22 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants seront pris sous l'imputation suivante:

PRIX VALIDE JUSQU'AU 10 JUIN 2014				
Devis: 29314C12				
Description: Fourniture d'un châssis-cabine.				
Marque / Modèle / Année: Freightliner, M2-106, 2015				
Appel d'offres : 11-11751 (3 soum.)			Adjudicataire : Globocam (Montréal) inc.	
Entente d'approvisionnement : 706217			Résolution : CG11 0450	
Client : Arrondissement Ville-Marie				
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Châssis de camion	95 335,85 \$	1	95 335,85 \$	
Marge bénéficiaire	3 813,43 \$	4%	3 813,43 \$	
Préparation	4 200,00 \$		4 200,00 \$	103 349,28 \$
	Coût unitaire			
	103 349,28 \$			
Droit spécifique sur les pneus	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	10			
Total par véhicule	30,00 \$	1	30,00 \$	
Roues add. pour la soum.	0	0	-	30,00 \$
			TOTAL :	103 379,28 \$
		5,000%	TPS :	5 168,96 \$
		9,975%	TVQ :	10 312,08 \$
Option non taxable	-	0	Non taxable :	-
			TOTAL + TAXE \$:	118 860,32 \$
			Ristourne TPS (100%):	(5 168,96) \$
			Ristourne TVQ (62,8%):	(6 475,99) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	107 215,37 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dossier 1145382014 doit aussi être accepté

Le dossier 1145382015 doit être accepté pour permettre a ce châssis d'être utile pour la saison hivernal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie



Dossier # : 1145382014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 70 669.15 \$ auprès de l'adjudicataire Michel Gohier Ltée. pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, conformément à l'entente cadre 789455 (CG12 0351).

D'autoriser une dépense de 70 669.15 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds auprès de Michel Gohier Ltée conformément à l'entente cadre 789455 (CG12 0351);

D'affecter un montant de 70 669.15 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 11:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145382014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 70 669.15 \$ auprès de l'adjudicataire Michel Gohier Ltée. pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, conformément à l'entente cadre 789455 (CG12 0351).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'augmenter l'efficacité de nos opérations, la Direction des travaux publics désire acquérir et faire installer une benne basculante de 15 pieds de Marque Michel Gohier, BB-150.

Le châssis-cabine est demandé sous dossier 1145382013.

Pour faire cet achat, la Direction des travaux publics a utilisé l'appel d'offres corporatif numéro 12-11944 de la Direction de l'approvisionnement. Cet appel d'offres a été fait à partir du devis numéro 29311A22 produit par la Direction du matériel roulant et des ateliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0351: Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans avec la firme Michel Gohier Ltée pour la fourniture et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville - Appel d'offres public 12-11944 (1 soum.)

DESCRIPTION

Cette benne est requise par la Division de la voirie pour ses travaux d'aqueduc, l'épandage d'abrasifs et occasionnellement pour le service des Parcs.

De plus, cette acquisition permettra la réduction de nos coûts d'entretien sur des véhicules vieillissants.

JUSTIFICATION

Les validations requises à l'effet que Michel Gohier Ltée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 22 avril 2014.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait

pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 22 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds seront pris sous l'imputation suivante:

Prix valide jusqu'au 27 septembre 2014				
Devis: 29311A22				
Description: Fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds.				
Marque / Modèle / Année: Michel Gohier, BB-150				
Appel d'offres public : 12-11944 (1 soum.)			Adjudicataire : Michel Gohier Itée	
Entente d'approvisionnement: 789455			Résolution : CG12 0351	
Délai de livraison: 120 jours suite à l'émission du bon de commande				
Client : Arrondissement Ville-Marie				
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Benne	61 153,25 \$	1	61 153,25 \$	
Option du retrait du crochet de remorquage et du câblage pour remorque	(2 527,58) \$	1	(2 527,58) \$	
				58 625,67 \$
Options				
Protecteurs de ballon de suspension	628,13 \$	1	628,13 \$	
Chauffage de la benne par les gaz d'échappement	2 211,00 \$	1	2 211,00 \$	
				2 839,13 \$
			TOTAL :	61 464,80 \$
		5,000%	TPS :	3 073,24 \$
		9,975%	TVQ :	6 131,11 \$
Option non taxable	-	0	Non taxable :	-
			TOTAL + TAXE \$:	70 669,15 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(3 073,24) \$
			Ristourne TVQ (62,8%) :	(3 850,34) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	63 745,57 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dossier 1145382013 doit aussi être accepté

Le dossier 1145382015 doit être accepté pour permettre a ce châssis d'être utile pour la saison hivernal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2014-04-23



Dossier # : 1140619003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 16 850,00 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

900 \$ au Comité Ha Ja Ca

1 000 \$ à Méta d'Âme

2 000 \$ à Voies culturelles des Faubourgs

1 000 \$ au Drapeau de la Famille

1 000 \$ au RAPSIM

3 450 \$ à l'école Saint-Anselme

1 000 \$ à la Maison des jeunes Quinka Buzz

200 \$ à Espace Libre

1 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale du quartier Centre-Sud

300 \$ à la Fonderie Darling

500 \$ à Tangente

2 000 \$ au Sac à Dos

1 000 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal

500 \$ à la Coopérative d'habitation La Porte du Bourg

1 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine-d'Alexandrie (CCLSCA)

D'imputer cette dépense totale de 16 850,00\$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 10:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140619003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 16 850,00 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE: 4 300\$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300\$	Comité Ha Ja Ca (Fonctionnement) a/s de M. Sylvain Labrecque 1900, avenue Papineau (app. 104) Montréal (QC) H2K 4J1 514-903-6798
1 000\$	Méta d'Âme (Fonctionnement) a/s M. Guy Pierre Lévesque 2250, rue Florian Montréal (QC) H2K 2P5 514-528-9000
1 000\$	Voies culturelles des faubourgs (Fonctionnement) a/s Mme Natalie Monet C.P. 55008, succursale. Champlain 1580, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 0C1 514-526-2787

**ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE: 4 300\$
(suite)**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000\$	Le Drapeau de la Famille (Fonctionnement) a/s M. Yvan Bombardier 1749, rue Dufresne Montréal (QC) H2K 3K1 514-526-0737
1 000\$	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) / (Campagne de soutien) a/s M. Pierre Gaudreau 105, rue Ontario Est (local 204) Montréal (QC) H2X 1G9 514-879-1949

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 6 100\$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300\$	Comité Ha Ja Ca (Fonctionnement) a/s de M. Sylvain Labrecque 1900, avenue Papineau (app. 104) Montréal (QC) H2K 4J1 514-903-6798
3 450\$	École Saint-Anselme (Fonctionnement) a/s M. Stéphane Brunet 2743, rue Rouen Montréal (QC) H2K 1N2 514-596-5820, poste 5825
1 000\$	Maison des jeunes Quinka-buzz (Fonctionnement) a/s Mme Isabelle Champagne 2102, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N7 514-524-3008
200\$	Espace Libre (Événement bénéfice) a/s M. Denys Caron 1945, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N3 514-521-3288, poste 1
1 000\$	Centre de pédiatrie sociale du quartier Centre-Sud (Événement bénéfice) a/s Mme Anne-Lucie Lamarre

2260, rue Logan
Montréal (QC) H2K 4K7
514-507-9907

**DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 6 100\$
(suite)**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
150\$	Fonderie Darling (Événement bénéfique) a/s Mme Caroline Andrieux 745, rue Ottawa Montréal (QC) H3C 1R8 514-392-1554

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 5 950\$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300\$	Comité Ha Ja Ca (Fonctionnement) a/s de M. Sylvain Labrecque 1900, avenue Papineau (app. 104) Montréal (QC) H2K 4J1 514-903-6798
500\$	Tangente (Soirée bénéfique) a/s M. Stéphane Labbé 460, rue Ste-Catherine ouest (bureau 505) Montréal (QC) H3B 1A7 514-525-5584
2 000\$	Le Sac à Dos (Solidari Show 2014) a/s M. Frank Béreau 110, rue Ste-Catherine Est Montréal (QC) H2X 1K7 514-393-8868
500\$	Voies culturelles des faubourgs (Fonctionnement) a/s Mme Natalie Monet C.P. 55008, succursale. Champlain 1580, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 0C1 514-526-2787
1 000\$	La Fondation du cégep du Vieux-Montréal (Soirée bénéfique) a/s Mme Sylvie Tremblay 255, rue Ontario Est Montréal (QC) H2X 1X6 514-982-3414

150\$	<p>Fonderie Darling (Événement bénéfice) a/s Mme Caroline Andrieux 745, rue Ottawa Montréal (QC) H3C 1R8 514-392-1554</p>
--------------	--

**DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 5 950\$
(suite)**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500\$	<p>Coopérative d'habitation "La porte du Bourg" (Lancement de la programmation de Faubourg Québec) a/s Mme Suzanne Dessureault (pour le comité des finances) 2-845, rue Amherst Montréal (QC) H2L 5E8 514-527-9565, poste 1409</p>
1 000\$	<p>Centre Communautaire de Loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie (Fonctionnement) a/s M. Jean-Marie Aghaby 1700, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L5 514-524-6626</p>

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 500\$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500\$	<p>Voies culturelles des faubourgs (Fonctionnement) a/s Mme Natalie Monet C.P. 55008, succursale. Champlain 1580, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 0C1 514-526-2787</p>

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1144173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 14:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144173003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Quartier Latin pour la réalisation de son plan d'action propreté 2014 ---\$

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Quarter Latin via sa SDC qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Quartier latin est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projets ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier est conditionnel à l'approbation par le comité exécutif du sommaire 114351001 qui prévoit un transfert budgétaire de 1 533 100\$ à l'arrondissement de Ville-Marie. Aucun chèque ne pourra être émis avant que les sommes aient été rendues disponibles. Voir l'intervention de la direction des services administratifs du greffe

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GUY
Secrétaire d'unité adminsitrative

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2014-04-30



Dossier # : 1144173002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 14:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144173002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de son plan d'action propreté 2014, ainsi que la sous-traitance à l'organisme Tapaj.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est la SDC du Village est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année

L'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impacts significatif sur la propreté et permettra d'accroître la propreté dans le secteur des récollets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De dossier est conditionnel à l'approbation par le comité exécutif du sommaire 114351101 qui prévoit un transfert budgétaire de 1533 100\$ à l'arrondissement de Ville -Marie. Aucun chèque ne pourra être émis avant les sommes aient été rendues disponibles..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GUY
Secrétaire d'unité adminsitrative

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2014-04-30



Dossier # : 1144173001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 80 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 80 000,00\$ dans le cadre du budget Montréal.net

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 14:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144173001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 80 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

A sa séance du 31 mars 2012, le conseil d'arrondissement a approuvé le plan d'action 2012 de SDC du Vieux Montréal.(Résolution 1120519007)

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la réalisation de son plan d'action propreté 2014 ---\$

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Vieux-Montréal via sa SDC qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Vieux-

Montréal est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projets ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier est conditionnel à l'approbation par le comité exécutif du sommaire 1143511001 qui prévoit un transfert budgétaire de 1 533 100\$ à l'arrondissement de Ville Marie. Aucun chèque ne pourra être émis avant que les somme aient été rendues disponibles Voir l'intervention de la direction des services administratifs du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GUY

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS

Le : 2014-04-30

Secrétaire d'unité administrative

Adjoint directeur travaux publics



Dossier # : 1144206017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme de la Fonderie Darling pour la réalisation d'un projet d'aménagement partiel de la rue Ottawa pour l'été 2014, entre les rues Prince et Queen et accorder une contribution au montant de 5 000 \$

D'approuver la convention visant l'appui financier à la Fonderie Darling pour la réalisation de leur projet d'aménagement partielle de la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen. D'accorder à cette fin, une contribution au montant de 5 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 10:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144206017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme de la Fonderie Darling pour la réalisation d'un projet d'aménagement partiel de la rue Ottawa pour l'été 2014, entre les rues Prince et Queen et accorder une contribution au montant de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de contribuer à la mise en valeur et l'animation de la rue Ottawa, l'arrondissement de Ville-Marie offre un soutien financier à la Fonderie Darling lui permettant de prendre en charge son animation et son aménagement. Le mandat de la Fonderie Darling est de soutenir la création, de produire et de diffuser des oeuvres d'arts visuels, d'artistes de la relève ou de renommée internationale, tout en s'ouvrant vers de nouveaux publics. Les espaces industriels hors normes en perpétuelle redéfinition permettent la production d'installations techniquement ambitieuses, invitent les artistes à la poésie et infiltrent subtilement le paysage urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À sa séance du 11 mars 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer les divers projets de piétonnisation et dont, entre autres, celui de la rue Ottawa.

DESCRIPTION

La Fonderie Darling - 5 000 \$

La Fonderie Darling offre une piétonnisation partielle de la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen pour la saison 2014 soit du 8 mai 2014 au 20 octobre 2014. Les lieux visés par l'occupation partielle du domaine public seront recouverts de fleurs égayant le passage par la beauté visuelle des couleurs et par les odeurs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution a pour but de soutenir la mise en oeuvre de projets structurants et d'actions contribuant au développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement est chargé de la campagne de promotion de cette piétonnisation. La convention signée avec l'organisme spécifie que celle-ci doit assurer de la visibilité à l'arrondissement dans le cadre des événements liés à cette piétonnisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2014-05-01



Dossier # : 1142701034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 mars 2014

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 09:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 mars 2014

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1140141005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Répartir la somme de 7 317 700\$ provenant du surplus de gestion 2013 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, sous réserve de l'adoption des surplus d'arrondissements par le conseil municipal

Il est recommandé :

D'approuver la répartition des surplus de gestion 2013 de l'arrondissement, totalisant 7 317 700 \$, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, de la façon suivante, et ce, conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 540 450 \$ pour la réserve santé et sécurité;
- 504 707 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
- 519 262 \$ pour la réserve pour imprévus;
- 5 753 281\$ pour les surplus libres;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 11:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140141005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Répartir la somme de 7 317 700\$ provenant du surplus de gestion 2013 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, sous réserve de l'adoption des surplus d'arrondissements par le conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CE14 0506 du comité exécutif du 9 avril 2014 prévoit l'adoption de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2013 de la Ville de Montréal;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1135205001 : Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

DESCRIPTION

Conformément aux dispositions de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2013 de la Ville de Montréal;; il est recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion de Ville-Marie,7 317 700\$, de la façon suivante :

1. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50% du budget annuel d'enlèvement de la neige, de la réserve dédiée à la **stabilisation du coût du déneigement** à partir des surplus dégagés de cette activité:

Considérant que cette activité a généré un déficit à la fin de l'exercice 2013 et que le solde du compte de surplus représente près de 60% du budget 2014 , aucun ajustement ne sera réalisé dans ce compte .

Budget annuel 2014 neige: 10 171 600 \$

50% (maximum): 5 085 800 \$

Solde à la réserve Neige au 01.01.2014 (5 994 800 \$)

Maximum applicable tenant compte du solde 0 \$

2. La création et le comblement, jusqu'à concurrence de 100% du budget annuel , d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts **«santé et sécurité au travail»:**

Considérant que les efforts des années passées ont permis de réaliser un surplus, il est proposé d'ajouter 50% du surplus réalisé en 2013 soit 540 450\$

Budget annuel 2013 Ville-Marie 533 300 \$
Solde à la réserve SST au 01.01.2014 (762 028 \$)
Maximum applicable tenant compte du solde --- \$

Réserve additionnelle 2014 540 450\$

3. Surplus du budget dédié à l'**entretien du Quartier des spectacles** équivalent à 100% des surplus dégagés de cette activité:

Considérant la valeur totale du surplus à répartir et la nature des travaux à venir , l'arrondissement désire augmenter de 500 000\$ le compte de surplus réservé à l'entretien du Quartier des spectacles

Surplus dégagés de ce poste budgétaire en 2013: **4 707\$**

Réserve additionnelle 2014 500 00\$

4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5% du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour «**imprévus**», dans la mesure où il existe un solde disponible:

Considérant la valeur totale du surplus à répartir, l'arrondissement désire augmenter sa réserve jusqu'à concurrence de 3 % du budget annuel de l'arrondissement (2 611 065\$).

Budget annuel 2013 Ville-Marie: 87 035 500 \$

1,5% (maximum): 1 305 532 \$
Solde à la réserve pour imprévus au 01.01.2014 (2 091 803 \$)

Maximum applicable tenant compte du solde ---

Réserve additionnelle 2013 519 262 \$

5. Tout solde de surplus de gestion de 2013, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus «libre» à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins:

Surplus de gestion 2013 7 317 700 \$
Fonds réservés (1 564 419 \$)
Solde / Surplus libres : **5 753 281\$**

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2438-0000000-000000-00000-31027-000000 540 450 \$
(SST)

2438-0000000-000000-00000-31020-000000 504 707 \$
(Quartier des spectacles)

2438-0000000-000000-00000-31010-000000 519 262 \$
(Imprévu)

2438-0000000-000000-00000-31025-000000 5 753 281 \$
(Surplus libres)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corinne ANDRIEU
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice

Le : 2014-04-16



Dossier # : 1143105002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le don de 100 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec à la suite du décès de madame Thérèse Perreault-Salvail, mère de madame Nicole Salvail, secrétaire d'unité administrative à la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

D'approuver le don de 100 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec à la suite du décès de madame Thérèse Perreault-Salvail, mère de madame Nicole Salvail, secrétaire d'unité administrative à la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 11:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143105002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le don de 100 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec à la suite du décès de madame Thérèse Perreault-Salvail, mère de madame Nicole Salvail, secrétaire d'unité administrative à la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant le décès de madame Thérèse Perreault-Salvail, mère de madame Nicole Salvail, secrétaire d'unité administrative à la Division des sports, des loisirs et du développement social, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite offrir ses sympathies à la famille en offrant un don à la Fondation des maladies du coeur du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le chèque devra être fait à l'ordre de la Fondation des maladies du coeur du Québec
1434, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal (Québec) H3G 1R4

De plus, une note devra y être intégrée à l'effet qu'une carte personnalisée avec la mention << À la mémoire de Thérèse Perreault-Salvail >> et << De la part de tous vos collègues de l'arrondissement de Ville-Marie >> sera expédiée par la Fondation à :

Madame Nicole Salvail
Secrétaire d'unité administrative
Division des sports, des loisirs et du développement social
800, boulevard De Maisonneuve Est, 18^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-11

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1140658001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques et l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

Mandater le Service des affaires juridiques et l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-28 11:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140658001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques et l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

CONTENU

CONTEXTE

En 2007, l'arrondissement procédait à l'inventaire des terrains constructibles occupés par des stationnements situés sur son territoire. Le constat fut que la majorité des propriétés concernées étaient en situation de droits acquis en regard de la réglementation. Environ vingt-cinq de ces stationnements étaient cependant exploités commercialement dans l'illégalité. À l'époque, l'administration avait accordé une priorité aux terrains plus problématiques. Les propriétaires fonciers et les exploitants de ces stationnements illégaux ont alors fait l'objet de procédures judiciaires de la part de l'arrondissement afin de faire cesser cette activité.

En vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), la Cour supérieure peut, sur requête de la Ville, ordonner la cessation d'une utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec un règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 240024 - Mandater la Direction du contentieux de la Ville de Montréal, afin qu'elle entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à réaffirmer la volonté du conseil d'arrondissement à l'effet de poursuivre le processus amorcé en 2007. Il est aujourd'hui d'ajouter ces cinq terrains de stationnement:

Terrain no 106

Boulevard René Lévesque côté sud entre les rues Guy et Mackay

Lots 1851298, 1851300 et 18513001

Superficie: 3674 m²

Propriétaire : Promotrans inc.

Densité au Règlement d'urbanisme (01-282): 9

Terrain no 49

Rue Sainte-Catherine côté nord entre les rues De Bullion et Hôtel-de-Ville

Lot: 2 161 584

Superficie: 671 m²

Propriétaire: Capital Traiteur Montréal inc.

Densité au Règlement d'urbanisme (01-282): 6

Terrain no 120

Rue University côté est entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques

Lot: 1 179 382

Superficie: 8804 m²

Propriétaire: Laurentienne Weloga Société en commandite

Densité au Règlement d'urbanisme (01-282): 12

Terrain no 71

Rue Ontario coin nord-est de l'avenue Joly

Lot: 2161361 (environ 40 % illégal)

Superficie: 712 m²

Propriétaire: Loft Saint-Denis inc.

Densité au Règlement d'urbanisme (01-282): 3

Terrain no 16

Ilot Overdale: quadrilatère formé des rues Overdales, Mackay, Lucien L'Allier et du bl. René Lévesque

Lot: 1 851 340

Superficie: 13 185 m²

Densité au Règlement d'urbanisme (01-282): 9

D'autres terrains illégaux ou partiellement illégaux pourraient éventuellement s'ajouter.

JUSTIFICATION

L'expérience a démontré qu'une stratégie de poursuite axée sur les dispositions de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement urbain (L.R.Q. chapitre A-19.1) porte fruit. En effet, avec cette méthode la Ville a obtenu systématiquement des jugements favorables de la cour, ordonnant ainsi la cessation des activités illégales. Ces jugements ont un caractère permanent contrairement aux poursuites engagées à la cour municipale.

Les grands projets immobiliers réalisés ou en voie de réalisation dans l'arrondissement de Ville-Marie au cours des dernières années sont en majorité implantés sur d'anciens terrains de stationnement illégaux. Les terrains illégaux ne représentaient pourtant en 2007 que 10 % de la superficie globale des terrains de stationnement de surface. Le boom immobilier que la Ville connaît depuis quelques années n'est donc pas étranger aux efforts consentis par la Ville depuis 2007 en matière juridiques.

La fermeture de tous les terrains de stationnements commerciaux de surface en situation d'illégalité et le développement de ces derniers permettra de consolider le cadre bâti du centre-ville, de le densifier et de rehausser la convivialité de l'environnement urbain, en y implantant de nouvelles activités ou de nouveaux ménages. La mise en œuvre de projet immobilier sur ces terrains permettra, à terme, d'accroître la richesse foncière de la Ville. D'ailleurs, des quatre terrains visés actuellement, deux offrent un grand potentiel de développement en raison de leur superficie et leur densité constructible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction du nombre de stationnements extérieurs est un objectif de la *Politique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* (annexe1).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier est tributaire des aléas du tribunal et des recours juridiques qui seront déployés par les parties défenderesses.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réduction du nombre de stationnements extérieurs et la mise en valeur de ces terrains sont des objectifs retenus par le *Plan d'urbanisme* (actions 3.5 et 7.2) ainsi que le *Plan de transport 2008* (partie 3, P. 147).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Philippe BERTHELET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc PERREAULT
Agent technique principal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-02

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1110141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 60 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement, pour le financement des dépenses de communications reliées aux trois PPU de l'arrondissement

De retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme non utilisée de 3 775,49 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 14:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1110141009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 60 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement, pour le financement des dépenses de communications reliées aux trois PPU de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

La mission de la Division de l'urbanisme ayant évolué, la dépense encourue a été moindre que celle estimée. Il est donc requis de retourner au comte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 3 775,49 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marise RONDEAU
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1110141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 60 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement, pour le financement des dépenses de communications reliées aux trois PPU de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2011, l'arrondissement de Ville-Marie déposera trois Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) :

- Le PPU du Quartier des grands jardins
- le PPU du Quartier de Sainte-Marie
- le PPU du Quartier des spectacles - Secteur Est.

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) est une composante du plan d'urbanisme. Il permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal. Il permet ainsi d'harmoniser les interventions futures de développement d'un secteur défini.

Afin d'encadrer de manière cohérente le développement urbain de son territoire, l'arrondissement de Ville-Marie propose cette année trois projets de PPU dans l'objectif de revitaliser les quartiers centraux de la métropole.

Dans le cadre de ces projets, la Division des communications a été mandatée pour accompagner la Division de l'urbanisme dans la promotion, notamment auprès du grand public, des grandes orientations des PPU. Pour assurer une visibilité à ces projets d'aménagement urbain auprès des différentes cibles, la Division des communications a développé plusieurs outils. Depuis le début de l'année, c'est dans le budget de fonctionnement régulier de la division que ces frais sont imputés. Or, ces dépenses exceptionnelles n'étaient pas prévues au moment de la préparation du budget 2011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Affecter un montant de 60 000 \$ pour couvrir les dépenses déjà engagées pour les PPU du Quartier des grands jardins et celui du Quartier de Sainte-Marie et prévu pour le PPU du Quartier des spectacles - Secteur Est.

JUSTIFICATION

Les crédits disponibles au budget de fonctionnement sont insuffisants pour couvrir toutes les dépenses d'opération prévues jusqu'à la fin de l'année puisque les coûts reliés aux PPU n'étaient pas prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PROVENANCE:

2438-0000000-000000-00000-31020-000000 60 000 \$
(Surplus divers)

IMPUTATION:

2438-0012000-306105-06101-53801- 10 000 \$
(Aménagement du territoire - publicité)

2438-0012000-306105-06101-54390- 20 000 \$
(Aménagement du territoire -serv. prof)

2438-0012000-306105-06101-54590-014460- 30 000 \$
(Aménagement du territoire - publicité)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Manon PELLETIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie HARROIS
CHARGÉ DE COMMUNICATION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2011-05-27

Corinne ANDRIEU
Directrice



Dossier # : 1120894016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville

De modifier la résolution CA13 240104 afin de réaffecter la somme de 31 130 \$, prévue au financement du projet de piétonnisation des rue Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville, dans les surplus de l'arrondissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-05 09:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement Ville-Marie et concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1120894016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville

CONTENU**CONTEXTE****Contenu**

Considérant que les projets de piétonnisation 2013 sont terminés et que la dépense rencontrée est moindre que celle estimée, il est requis de retourner au compte de provenance (surplus de l'arrondissement) la somme de 37 130\$.

**Contenu****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agent(e) de projets

IDENTIFICATION

Dossier # :1120894016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville

CONTENU

CONTEXTE

Véritable expérience urbaine de développement durable et de revitalisation de quartiers en plein centre-ville de Montréal, les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine (Village), Saint-Paul, Victoria, Ottawa et McTavish, ont été réalisés depuis quelques années. Ces éditions furent de véritable succès dû aux multiples animations qui y sont tenues, pour ces occasions et par le solide partenariat que nous avons avec nos collaborateurs du milieu. Toutes ces fermetures de rues ont eu des retombées substantielles sur la qualité de vie, l'attractivité touristique du centre-ville et l'achalandage commercial.

D'autres initiatives de cette mesure ont été mises de l'avant en 2012, telles que la fermeture pour tout l'été des rues Sainte-Catherine Ouest (secteur Place des Arts), d'une partie de l'avenue du Musée et la place D'Youville, entre la place Royale et la rue Saint-François- Xavier.

Pour l'année 2013, nous planifions reconduire les mêmes piétonnisations dont : les rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville. Dans ce cadre, les dépenses reliées à la piétonnisation seront financées à partir des sommes non affectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240171 - 3 avril 2012 (1120472002) - Autoriser une affectation de surplus de 110 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine, Saint-Paul et Victoria.

CA12 240222 - 8 mai 2012 (1120894008) - Autoriser une affectation de surplus de 159 500 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre de la piétonnisation de la rue Ste-Catherine Est et accorder une contribution de 159 500 \$.

CA12 240239 - 8 mai 2012 (1120894009) - Approuver la convention, pour l'année 2012, avec la Corporation Canadienne de Stationnement Impérial visant le droit de passage pour les voitures sur un terrain de stationnement situé au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Christophe et Saint-André, et accorder une contribution de 12 000 \$.

CA12 240349 - 12 juin 2012 (1120894012) - Autoriser une affectation de surplus de 25 000 \$ pour permettre de l'animation musicale et des activités dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est.

CA12 240161 - 3 avril 2012 (1120472001) - Autoriser une affectation de surplus de 53 400 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 53 400 \$.

CA11 240149 - 13 avril 2011 (1105190007) - Désigner comme étant une place publique la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 20 mai au 26 septembre 2011, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration et édicter un ordonnance - Autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM 515) sur la rue de la Commune du 15 juin au 15 septembre 2011.

CA11 240130 - 13 avril 2011 (1110894002) - Autoriser une affectation de surplus de 83 850 \$ pour l'embauche de six cadets policiers en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est et Saint-Paul Est pour l'été 2011.

CA11 240266 - 9 mai 2011 (1110519017) - Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ et renouveler la convention visant un droit de passage pour les voitures sur un terrain de stationnement situé au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Christophe et Saint-André.

DESCRIPTION

Utiliser les surplus de l'arrondissement de Ville-Marie pour financer la réalisation de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des arts), Saint-Paul, Ottawa, McTavish, rue Victoria, l'avenue du Musée et la place D'Youville.

L'affectation de surplus de 425 000 \$ relié aux piétonnisations sera constituée principalement de :

- Contributions financières aux SDC pour soutenir leur projet;
- Services professionnels afin d'assurer la sécurité publique;
- Dépenses de voirie (signalisation, équipement pour la sécurité des piétons, mobilier urbain, éléments décoratifs);
- Communication;
- Animation.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la piétonnisation, il est indéniable que ces secteurs détiennent des atouts importants comme destination touristique. La piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des arts), Saint-Paul, Ottawa, McTavish, rue Victoria, l'avenue du Musée et la place D'Youville s'inscrit dans la volonté de l'Arrondissement de dynamiser certains secteurs de son territoire par des moyens innovateurs et originaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période de piétonnisation de l'année 2013, les dépenses se chiffrent à près de 425 000 \$, ce montant sera donc pris à même les surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les piétonnalisations s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie SAVOIE
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Annie LALONDE
Arrondissement de Ville-Marie

Le : 2012-10-23



Dossier # : 1136347039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA10-240049 autorisant la construction d'un projet résidentiel de 21 étages sur la rue Stanley (Tour Triomphe)

De modifier la résolution CA10 240049 (1094400071) en remplaçant le quatrième paragraphe par le suivant :

« De fixer un délai de 75 mois à compter du 8 février 2010 pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-02 13:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1136347039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA10-240049 autorisant la construction d'un projet résidentiel de 21 étages sur la rue Stanley (Tour Triomphe)

CONTENU**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de modifier le *projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* adopté le 8 février 2010 autorisant la démolition des édifices portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke, et de construire un édifice résidentiel de 21 étages (71 mètres), dans le but de modifier les modalités de la lettre de garantie bancaire et le délai de réalisation des travaux de construction.

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.0.

DESCRIPTION

La demande vise à revoir les modalités de la garantie bancaire, spécifiquement en ce qui concerne le moment de la libération de la somme exigée de 1,5 M\$ dans la résolution CA10 240049 adoptée le 8 février 2010 autorisant la construction d'un projet résidentiel de 21 étages sur la rue Stanley, ainsi qu'à prolonger le délai pour débiter les travaux.

JUSTIFICATION

Le projet autorisé par cette résolution était basé sur l'achat du tréfonds d'une ruelle appartenant à la Ville de Montréal, une transaction à laquelle un voisin s'est opposé, prétextant qu'il en était le propriétaire. De longues démarches légales ont finalement rendu la transaction possible, sauf que les délais entraînés par ces procédures légales ont retardé la mise en marche du projet. De plus, les locataires des trois bâtiments devant être démolis ayant quitté leurs locaux en prévision de la réalisation du projet, ces bâtiments sont demeurés inoccupés depuis 2010. Tous ces événements ont substantiellement modifié les circonstances qui prévalaient lorsque l'autorisation a initialement été accordée, notamment en matière de délai de réalisation et de garantie bancaire.

Les bâtiments demeurés inoccupés depuis maintenant quelques années sont considérés comme étant sans valeur patrimoniale ou architecturale. De plus, leur niveau de détérioration fait en sorte qu'ils constituent aujourd'hui une nuisance pour le voisinage en plus d'une sous-utilisation notable de leur site compte tenu du contexte environnant, celui du coeur du centre des affaires.

Dans ces circonstances et compte tenu qu'il est souhaitable de voir se réaliser un projet dûment autorisé par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, et compte tenu des délais encourus par des procédures hors du contrôle du promoteur ou de la Ville de Montréal, la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises considère qu'il serait judicieux de prolonger le délai pour débiter les travaux en les faisant passer de 60 à 75 mois à partir du moment de l'adoption de la résolution mentionnée précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet d'une valeur de 80 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014/04/08 - Adoption du premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement
2014/05/26 - Assemblée publique de consultation en arrondissement
2014/06/10 - Adoption finale du projet de résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PARÉ
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-06

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-03-28 08:40

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 avril 2012, le conseil municipal a adopté une modification du Plan d'urbanisme concernant le territoire du centre des affaires et de ses abords immédiats. Ces modifications visaient notamment à :

- stimuler la construction des terrains vacants stratégiques du centre-ville;
- mettre en valeur le patrimoine bâti et la présence du mont Royal dans le paysage urbain;
- adapter les paramètres de cadre bâti au nouveau marché immobilier de l'habitation.

Le 8 mai 2012, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour donner suite à ce projet et entreprendre une révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette révision visait, d'une part, à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et, d'autre part, à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité du règlement.

Dès 2013, le conseil d'arrondissement donnait suite au processus en adoptant un règlement modifiant en profondeur le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) impliquant l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que le service du contentieux de la Ville de Montréal et la Direction de l'urbanisme et développement économique. Par la suite, de nouvelles modifications découlant de celles touchant au règlement d'urbanisme étaient apportées au plan d'urbanisme. Ces dernières étaient principalement liées à la densité et aux usages. Ces modifications ont été adoptées le 2 octobre 2013.

Ainsi, l'étape actuelle est la plus récente d'un processus de révision élargie des outils réglementaires de l'arrondissement de Ville-Marie afin de les ajuster aux pratiques actuelles de l'urbanisme ainsi qu'au cadre législatif municipal. Plusieurs des modifications proposées sont des ajustements qui découlent des récentes modifications au règlement d'urbanisme alors que d'autres visent plutôt à assurer un meilleur arrimage aux pratiques de l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0528 : 21 juin 2011 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier les cartes de hauteurs et de densités de l'arrondissement de Ville-Marie / Tenue d'une consultation publique. Avis de motion concernant un règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CM12 0328 : 16 avril 2012 – Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

CA13 240003 et CA13 240004 : 4 février 2013 – Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240068 : 6 mars 2013– Adoption du second projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240593 et CA13 240595 : 2 octobre 2013 – Avis de motion et adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en continuité avec les modifications du règlement omnibus.

DESCRIPTION

Conformément aux modifications récentes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), il est proposé de référer au « site patrimonial déclaré du Mont-Royal ou dans le secteur de l'arrondissement de Ville-Marie situé au nord de la rue Sherbrooke, entre sa limite ouest et la rue University » plutôt qu'au « secteur du mont Royal, tel que délimité au plan intitulé «secteur du mont Royal» de l'annexe A du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ou dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal ».

À l'article 12, les références aux secteurs où l'occupation des bâtiments est limitée à 3 logements sont abrogées. Dans le même article, la référence au territoire non rénové a été retirée.

Enfin, à l'article 13, la référence à l'article 612a de la *Charte de la Ville de Montréal* est mise à jour et élargie avec la formule suivante :

« un projet approuvé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-011), par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) ou par un règlement adopté en vertu du sous-paragraphe d) ou dd) du paragraphe 2 de l'article 524 ou de l'article 612a de la Charte de la Ville de Montréal, (S.Q. 1959-1960, chapitre 102) ».

JUSTIFICATION

Les modifications à la terminologie des sites patrimoniaux assurent la concordance du texte de ce règlement avec celui du règlement d'urbanisme et des autres règlements qui y réfèrent dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Le règlement d'urbanisme a fait l'objet de nombreuses modifications relatives à la nomenclature des usages et la référence à « des secteurs où l'occupation des bâtiments est limitée à 3 logements » n'est plus pertinente. En effet, si autrefois au sein de la famille « habitation » les catégories d'usages se déclinaient de H.1 à H.7, selon des minimums et des maximums de logements par bâtiments, il n'existe maintenant que 3 catégories d'usages résidentielles établies en fonction des paramètres suivants :

- R.1 : 1 à 2 logements
- R.2 : 1 à 8 logements
- R.3 : Nombre de logement illimité

Ainsi, puisqu'il n'existe plus de secteurs où l'occupation des bâtiments est limitée à 3 logements, il est proposé de retirer la référence à un tel secteur.

En ce qui concerne la référence au territoire non rénové, elle a été retirée puisque ceux-ci n'existent plus dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Les autres modifications constituent des mises à jour liées notamment à l'adoption d'une nouvelle *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q. chapitre C-11.4) ou visant à prendre en compte les projet particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- 8 avril : Adoption du premier projet de règlement
- 14 avril : 1er avis public pour annoncer l'assemblée de consultation
- 23 avril : Assemblée publique de consultation
- 13 mai : Adoption avec ou sans modification du Règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M. c. O-1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Olivier LÉGARÉ
Alexandre PARÉ
Conseillers en aménagement

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-01-31 16:40

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 avril 2012, le conseil municipal a adopté une modification du Plan d'urbanisme concernant le territoire du centre des affaires et de ses abords immédiats. Ces modifications visaient notamment à :

- stimuler la construction des terrains vacants stratégiques du centre-ville;
- mettre en valeur le patrimoine bâti et la présence du mont Royal dans le paysage urbain;
- adapter les paramètres de cadre bâti au nouveau marché immobilier de l'habitation.

Le 8 mai 2012, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour donner suite à ce projet et entreprendre une révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette révision visait, d'une part, à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et, d'autre part, à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité du règlement.

Dès 2013, le conseil d'arrondissement donnait suite au processus en adoptant un règlement modifiant en profondeur le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) impliquant l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que le service du contentieux de la Ville de Montréal et la Direction de l'urbanisme et développement économique. Par la suite, de nouvelles modifications découlant de celles touchant au règlement d'urbanisme étaient apportées au plan d'urbanisme. Ces dernières étaient principalement liées à la densité et aux usages. Ces modifications ont été adoptées le 2 octobre 2013.

Ainsi, l'étape actuelle est la plus récente d'un processus de révision élargie des outils réglementaires de l'arrondissement de Ville-Marie afin de les ajuster aux pratiques actuelles de l'urbanisme ainsi qu'au cadre législatif municipal. Plusieurs des modifications proposées sont des ajustements qui découlent des récentes modifications au règlement d'urbanisme alors que d'autres visent plutôt à assurer un meilleur aux arrimage pratiques de l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0528 : 21 juin 2011 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier les cartes de hauteurs et de densités de l'arrondissement de Ville-Marie / Tenue

d'une consultation publique. Avis de motion concernant un règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CM12 0328 : 16 avril 2012 – Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

CA13 240003 et **CA13 240004** : 4 février 2013 – Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240068 : 6 mars 2013– Adoption du second projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240593 et **CA13 240595** : 2 octobre 2013 – Avis de motion et adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en continuité avec les modifications du règlement omnibus.

DESCRIPTION

Le règlement sur le bruit est modifié par l'abrogation de l'article 18 qui concerne les usages interdits lorsqu'ils sont adjacents à un bâtiment comprenant un ou plusieurs logement. Les références à cet article ont également été supprimées. Enfin, le terme « certificat » est systématiquement inséré lorsque le règlement fait référence à des permis et les termes « comité exécutif » sont remplacés par « conseil d'arrondissement ».

JUSTIFICATION

La question des usages est désormais traitée dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie à l'article 130 : il s'agit donc d'arrimer le Règlement sur le bruit aux modifications du Règlement d'urbanisme. Les autres modifications sont des corrections permettant d'ajuster le règlement à la réalité de son application.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 février : Adoption du premier projet de règlement

17 février : 1er avis public pour annoncer l'assemblée de consultation

11 mars : Adoption du deuxième projet de règlement

12 mars : 2e avis public en vue de l'approbation référendaire

8 avril : Adoption avec ou sans modification du Règlement modifiant le Règlement sur le bruit R.R.V.M., c. B-3

Avril: Délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Alexandre PARÉ
Conseillers en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-29

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1221, rue Mackay, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme pour l'agrandissement du bâtiment - Demande de fonds de compensation - 3000759064

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1221, rue Mackay (lot 1 341 079), de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement;
De prendre acte de son engagement à verser 15 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-22 11:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1221, rue Mackay, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme pour l'agrandissement du bâtiment - Demande de fonds de compensation - 3000759064

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'analyse de la demande de permis de transformation, la requête 3000759064 a été déposée en date du 11 avril 2014, à l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement pour l'agrandissement du bâtiment sis au 1221, rue Mackay sur le lot 1 341 079. Au total, 4 unités de stationnement sont exigibles en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) alors que le projet en prévoit une (1) seule.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 10 avril 2014, le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable relativement à la surhauteur et à l'intégration architecturale de l'agrandissement projeté.

DESCRIPTION

Une demande de permis de transformation (3000749860) a été déposée le 6 mars 2014 afin d'agrandir le bâtiment existant dans le but d'aménager 10 logements supplémentaires pour un total de 11 logements. Une (1) unité de stationnement est prévue, alors que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) en exige 4. Par conséquent, une contribution pour 3 unités au fonds de compensation pour stationnement est nécessaire afin de répondre aux exigences du Règlement d'urbanisme 01-282. Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti par conséquent à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unité de stationnement faisant l'objet de l'exemption (trois unités) par 5 000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête peut être acceptée en raison des éléments suivants :

- Le taux d'implantation projeté, soit environ 85 %, ne permet pas l'aménagement de stationnement en surface;
- La géométrie du terrain n'est pas appropriée pour la construction de stationnement souterrain;
- Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun puisque la station de métro Guy-Concordia se trouve à environ 350 m;
- Le demandeur a contribué par une somme de 15 000 \$ au fonds de compensation soit 5 000 \$ par unité de stationnement non fournie;
- La Division de la circulation et de l'occupation du domaine public de l'arrondissement a émis un avis favorable concernant cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution monétaire du requérant est de 15 000 \$;

- La valeur déclarée du projet : 2 175 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'une enseigne de type « bannière » sur le bâtiment portant les numéros 2101-2103, rue Sainte-Catherine Est, à l'occasion de l'événement « L'Itinéraire 20 ans d'aide à l'itinérance »

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 130, permettant d'installer et de maintenir une enseigne de type « bannière » sur le bâtiment portant les numéros 2101-2103, rue Sainte-Catherine Est, à l'occasion de l'événement « L'Itinéraire 20 ans d'aide à l'itinérance ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 11:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'une enseigne de type « bannière » sur le bâtiment portant les numéros 2101-2103, rue Sainte-Catherine Est, à l'occasion de l'événement « L'Itinéraire 20 ans d'aide à l'itinérance »

CONTENU

CONTEXTE

Une demande (3000760219) a été déposée, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de type « bannière » sur le bâtiment portant les numéros 2101-2103, rue Sainte-Catherine Est. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le bâtiment visé, hébergeant les locaux de l'organisme « Le Groupe communautaire L'Itinéraire » et le « Café L'Itinéraire » au rez-de-chaussée, est un bâtiment commercial construit en 1947, localisé sur le lot 1 424 704 du cadastre du Québec. Ce dernier borde la rue Sainte-Catherine Est et l'avenue De Lorimier. Cet organisme a été fondé en 1994 et l'année 2014 marque ainsi son 20e anniversaire. Il est situé à l'extrémité est du Village.

Programme

L'enseigne temporaire proposée dans le cadre de l'événement « L'Itinéraire 20 ans d'aide à l'itinérance » serait apposée sur l'entablement au-dessus des vitrines du rez-de-chaussée, faisant face à l'avenue De Lorimier. Elle aurait environ 0,90 m de hauteur et 10,20 m de longueur. Le logo et le nom du partenaire (commanditaire) de l'événement, « Desjardins », y seront indiqués.

L'installation serait effectuée du 10 mai 2014 au 10 mai 2015, soit pour une durée maximale d'un an. Le tout doit avoir un caractère temporaire.

Paramètres réglementaires

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, celles-ci étant autorisées sans certificat d'autorisation.

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, ce projet d'affichage est justifié par les célébrations entourant les 20 ans d'existence de l'Itinéraire et sa contribution à l'aide aux itinérants montréalais. L'enseigne a une facture relativement sobre appropriée à l'architecture du bâtiment et à l'ambiance visuelle de l'avenue De Lorimier. L'enseigne sera démantelée au plus tard le 10 mai 2015 et le tout remis à son état d'origine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance;
Avis public - Entrée en vigueur;
Installation de l'enseigne à compter du 10 mai 2014;
Enlèvement au plus tard le 10 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2014-04-22



Dossier # : 1140679007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 4e partie, B).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;
D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant il est permis de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-24 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 4e partie, B).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons le quatrième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2014. Pour les dérogations, voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240114, du 11 mars 2014 pour les mêmes demandes;

- **CA14 240054**, du 11 février 2014 pour les mêmes demandes;

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements présentés se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Ces événements sont :

- Vent d'Asie
- Festival Chromatic
- Journée d'activités du SPVM
- 3e Festival int. Capoeira baiana
- Fête de la République Italienne
- Démonstration d'une Garde d'honneur
- Marche pour Jésus

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Patrick LEMYRE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**Dossier # : 1146255004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Inauguration des terrasses au Quartier latin qui aura lieu les 23 et 24 mai 2014

D'autoriser l'occupation de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet les 23 et 24 mai 2014 pour la présentation de l'événement " Inauguration des terrasses au Quartier latin ". D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, les 23 et 24 mai 2014, de 10 h à 23 h.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, les 23 et 24 mai 2014, de 10 h à 23 h.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 10:42**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Inauguration des terrasses au Quartier latin qui aura lieu les 23 et 24 mai 2014

CONTENU

CONTEXTE

La SDC du Quartier latin, à la demande de ses membres, veut instaurer une promotion commerciale sur son territoire de façon à marquer le début de l'été. L'inauguration des terrasses du Quartier latin est donc un rendez-vous festif se voulant rassembleur avec une programmation sur 2 jours. Cette foire commerciale permettra aux visiteurs de s'approprier le domaine public tout en offrant aux commerçants la possibilité de sortir en rue et de pouvoir vendre sur le domaine public. Cette année le thème de l'événement est l'ouverture des terrasses qui sont en quelque sorte un des caractère distinctif de ce secteur de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il s'agit de la première édition de cet événement.

À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les Société de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2014. (Résolution CA14-240203)

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, les 23 et 24 mai 2014:

- Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet les 23 et 24 mai 2014, de 10 h à 23 h;
- Dérogation au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet les 23 et 24 mai 2014, de 10 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Cet événement en est à sa première édition, il s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public que s'est donné la SDC du Quartier latin. Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure.

Une entente sera signée entre le promoteur et l'arrondissement en ce qui concerne le respect des dates et des heures pour le son amplifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés. Étant donné que l'événement se qualifie dans le cadre du Règlement sur les promotions commerciales, il n'y a pas de frais associés à l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra à la SDC du Quartier latin de mettre le quartier en valeur au niveau commercial et de répondre aux attentes de ses membres. Les responsables des événements doivent se conformer aux différentes règles demandées par les services municipaux concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur de l'événement est responsable de toutes les actions relatives aux communications. Une visibilité est offerte à l'arrondissement en tant que partenaire de la SDC dans la réalisation de son plan d'action.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émettra un permis de promotion commerciale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-04-28



Dossier # : 1146347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage «restaurant» dans le bâtiment portant le numéro 1606-1620-1630, avenue Lincoln, au coin de la rue Guy, dans la zone où la catégorie d'usages M.4 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000740546

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et conformément à l'article 211.1 de ce règlement portant sur les usages spécifiques de la catégorie M.4, l'usage « restaurant » au demi-sous-sol (1620 Lincoln) et au dernier étage (2^{ème} étage, 1606 Lincoln) du bâtiment existant au 1606-1630, avenue Lincoln, coin Guy.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante:

- l'affichage sur l'ensemble du bâtiment doit être réparti différemment sans être augmenté.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-25 11:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage «restaurant» dans le bâtiment portant le numéro 1606-1620-1630, avenue Lincoln, au coin de la rue Guy, dans la zone où la catégorie d'usages M.4 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000740546

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite réaffecter deux locaux situés au 1606, avenue Lincoln (2^{ème} ou dernier étage) et au 1620, avenue Lincoln (demi sous-sol) à un usage commercial «restaurant». L'un d'eux a une superficie de plus de 200 m2. L'ensemble de ces bâtiments est localisé au coin de la rue Guy. Ils abritent actuellement plusieurs commerces à tous les étages : des demi sous-sol aux deuxièmes (ou derniers étages).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les bâtiments abritent actuellement des commerces de restauration (une Pâtisserie Al Baghdadi, un Château Kabab, une Rôtisserie Poulet, un Subway, un restaurant indien, un restaurant de cuisine Thaï) ainsi qu'un commerce de coiffure. Le local visé au demi-sous-sol (1620 Lincoln) possède une superficie de 76 m2. Le local visé au dernier étage (2^{ème} étage, 1606 Lincoln) a une superficie d'environ 300m2. Ces commerces attirent une nombreuse clientèle dans ce secteur très fréquenté par les étudiants universitaires et de plusieurs écoles de formation, les résidents et les travailleurs du centre ville ouest. Le projet ne prévoit pas de réfection extérieure du bâtiment.

Cadre réglementaire

Le zonage permet l'usage M.4C, des hauteurs de 11 à 23 mètres, une densité maximale de 9, un taux d'implantation de 100% et un mode d'implantation contigu. L'unité de paysage CV (Centre-Ville) ne s'applique pas dans ce cas puisqu'il n'y a pas de réfection extérieure du bâtiment. (L'affichage sera cependant examiné afin que les surfaces d'affichage en droits acquis soient réparties différemment sans être augmentées).

Les restaurants sont autorisés dans ce secteur mais la règle de contingentement s'applique. Le bâtiment «s'autocontingente» en quelque sorte.

De plus, selon l'article 208, la superficie de plancher occupée par un usage commercial ne doit pas excéder 200 m2 par établissement. Or, si le local du 1620 Lincoln a une superficie

moindre que 200 m², le local situé au dernier étage du 1606 Lincoln (coin Lincoln/Guy) possède une superficie d'environ 300m². Cependant, l'article 211.1 permet les usages conditionnels associés à la catégorie M.4.

Critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie (art. 315)

Afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages, une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel associé à une catégorie doit respecter les critères suivants, en vertu de l'article 315 :

- 1^o l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant ;*
- 2^o l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant ;*
- 3^o dans le cas d'un usage conditionnel implanté dans un secteur de la catégorie M.4, celui-ci doit préférablement être exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.*

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande, considérant qu'elle répond aux critères d'évaluation énoncés à l'article 315 du règlement et pour les motifs suivants :

- L'usage «restaurant» est compatible avec la zone M.4 (zone de mixité autorisant les commerces et les services de faible intensité) car cet usage a une nombreuse clientèle dans le secteur (étudiants, travailleurs, résidents) et répond à un réel besoin
- Le bâtiment est déjà consacré uniquement à des commerces de restauration. Seule une boutique de coiffure se trouve au demi sous-sol le plus éloigné du carrefour. L'usage demandé est donc complémentaire aux usages déjà présents dans le bâtiment ainsi que dans le secteur
- Le terrain et le bâtiment sont situés sur un terrain de coin (coin Guy) et sont adjacents à une voie de circulation importante
- Il serait difficile de diviser ou de restreindre les espaces dans ce bâtiment
- Il serait également complexe d'autoriser des usages autres (résidentiels ou collectifs) que du commerce dans ce bâtiment
- L'affichage devra être rationalisé. Ainsi, les surfaces d'affichage (actuellement en droits acquis) devront être réparties différemment sans être augmentées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Évite de garder des locaux vacants dans un bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public dans les journaux et affichage sur le site 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;

- Conseil d'arrondissement du 13 mai 2014 pour adoption;
- Révision architecturale;
- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme à la procédure d'autorisation d'exercer un usage conditionnel en vertu du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable à l'unanimité

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2014-04-24



Dossier # : 1146347017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) notamment afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA -24-085) notamment afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 11:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) notamment afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 avril 2012, le conseil municipal a adopté une modification du Plan d'urbanisme concernant le territoire du centre des affaires et de ses abords immédiats. Ces modifications visaient notamment à :

- stimuler la construction des terrains vacants stratégiques du centre-ville;
- mettre en valeur le patrimoine bâti et la présence du mont Royal dans le paysage urbain;
- adapter les paramètres de cadre bâti au nouveau marché immobilier de l'habitation.

Le 8 mai 2012, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour donner suite à ce projet et entreprendre une révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette révision visait, d'une part, à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et, d'autre part, à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité du règlement.

Dès 2013, le conseil d'arrondissement donnait suite au processus en adoptant un règlement modifiant en profondeur le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) impliquant l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que le service du contentieux de la Ville de Montréal et la Direction de l'urbanisme et développement économique. Par la suite, de nouvelles modifications découlant de celles touchant au règlement d'urbanisme étaient apportées au plan d'urbanisme. Ces dernières étaient principalement liées à la densité et aux usages. Ces modifications ont été adoptées le 2 octobre 2013.

Ainsi, l'étape actuelle est la plus récente d'un processus de révision élargie des outils réglementaires de l'arrondissement de Ville-Marie afin de les ajuster aux pratiques actuelles de l'urbanisme ainsi qu'au cadre législatif municipal. Plusieurs des modifications proposées sont des ajustements qui découlent des récentes modifications au règlement d'urbanisme alors que d'autres visent plutôt à assurer un meilleur arrimage aux pratiques de l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0528 : 21 juin 2011 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à

modifier les cartes de hauteurs et de densités de l'arrondissement de Ville-Marie / Tenue d'une consultation publique. Avis de motion concernant un règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CM12 0328 : 16 avril 2012 – Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

CA13 240003 et CA13 240004 : 4 février 2013 – Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240068 : 6 mars 2013– Adoption du second projet de Règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer plusieurs dispositions réglementaires.

CA13 240593 et CA13 240595 : 2 octobre 2013 – Avis de motion et adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en continuité avec les modifications du règlement omnibus.

DESCRIPTION

Les premières modifications apportées au règlement proposé sont la mise à jour des termes qui n'existent plus dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) tels que :

- « secteur significatif » devient « unité de paysage »;
- « l'arrondissement historique et naturel du mont Royal » devient « le site patrimonial déclaré du Mont-Royal ».

À l'article 20, relatif aux incivilités sur le domaine public, l'infraction pour quiconque urine ou défèque sur le domaine public est désormais de type 3.

À propos d'un local dédié à l'entreposage des déchets, une modification fait désormais en sorte que les températures entre lesquelles il doit être maintenu sont modifiées pour 2 °C à 7 °C. Aussi, un article est ajouté à propos des locaux d'entreposage de déchets ayant pour objectif d'inclure les bâtiments datant d'avant 2007 bénéficiant de travaux de transformation d'une valeur de 100 000, 00 \$ et plus parmi les travaux nécessitant un permis de construction. Une autre disposition vient adapter les dimensions des locaux d'entreposage au compactage de ces déchets.

Enfin, des modifications ont été apportées à la section relative à la collecte des matières recyclables. Il s'agit principalement de préciser l'emplacement exact des objets dédiés à la collecte et d'imposer l'obligation de cadenasser les contenants lorsqu'ils sont prévus pour une collecte assurée par un service autre que celui fourni par l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Le niveau d'infraction pour les incivilités sur le domaine public a été revu afin qu'il soit le même que celui sur le domaine privé : la même infraction était plus importante lorsqu'elle se faisait sur le domaine public.

La modification des températures de l'article 53 se fait en coordination avec l'article 19 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments. En combinant les températures de ce règlement (de 2 °C à 7 °C) et les températures du règlement dans sa version actuelle (de 0 °C à 4 °C), le requérant qui désire se conformer à la réglementation doit maintenir la température de son local d'entreposage destiné aux déchets entre 2 °C et 4 °C ce qui est très restrictif.

De plus, l'article 53 ne s'applique uniquement aux bâtiments construits après le 1er juin

2007, mais laisse de côté les bâtiments ayant été construits antérieurement à cette date. Pour corriger la situation, il est proposé d'inclure l'article 53.1 qui s'applique aux bâtiments construits à une date antérieure et d'une superficie égale ou supérieure à 100 m². Ces bâtiments devront se conformer à l'article 53 dans l'éventualité où des travaux d'une valeur de plus de 100 000, 00 \$ sont effectués nécessitant un permis.

La modification de l'article 55 permet à l'arrondissement de s'ajuster en fonction des possibilités de compactage mécanique des déchets qui ont vu le jour dans les dernières années. Cette technologie permet de réduire l'espace nécessaire à l'entreposage des déchets. Ces proportions trouvent leur source dans la réglementation en vigueur dans des villes comparables à Montréal et plus particulièrement à la situation de l'arrondissement de Ville-Marie.

Enfin, les modifications relatives à la collecte des matières recyclables ont pour but d'assurer que les mêmes règles s'appliquent à tous les types de collectes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mai : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement
10 juin : Adoption Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Olivier LÉGARÉ
Alexandre PARÉ
Conseillers en aménagement

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « université », du rez-de-chaussée d'un bâtiment, situé aux 280-294, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (École supérieure de mode de l'ESG – UQÀM)

D'accorder, pour le bâtiment situé aux 280-294, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment à l'article 244 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « université », du rez-de-chaussée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:10

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1146347031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « université », du rez-de-chaussée d'un bâtiment, situé aux 280-294, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (École supérieure de mode de l'ESG – UQÀM)

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3000757098) a été déposée, afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « université », du rez-de-chaussée d'un bâtiment commercial de 2 étages, situé aux 280-294, rue Sainte-Catherine Est. Ce projet déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Ces dérogations peuvent être autorisées par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Le secteur du Quartier latin est marqué par la présence successive de la succursale de l'Université Laval à la fin du 19^e siècle, devenue l'Université de Montréal au début du 20^e siècle avant son déménagement, puis par l'implantation du campus principal de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) au milieu du 20^e siècle. Il est traversé par deux axes commerciaux structurants, soient les rues Sainte-Catherine Est et Saint-Denis, à proximité de l'intersection desquelles se localise la station de correspondance principale du réseau de métro, soit la station Berri-UQÀM.

L'immeuble commercial visé, constitué des lots 2 161 741 et 2 161 742 du cadastre du Québec, avait été construit en 1913, puis subséquemment séparé en deux bâtiments commerciaux identiques. Suivant un incendie, celui à l'est a été reconstruit en 1947 dans un style « Art déco ». Un récent permis de transformation est venu réunifier ces bâtiments. Lors de sa séance du 13 mars 2014, le comité a émis un avis préliminaire favorable avec conditions à l'égard d'une demande d'agrandissement visant l'ajout d'un 3^e étage en retrait de la façade existante.

Programme

La demande vise à autoriser :

- Occupation de la totalité de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment réunifié (\pm 450 m²) aux fins de l'usage « université »;
- Aucun impact sur l'apparence extérieure (maintien des vitrines commerciales).

Paramètres réglementaires

Il s'agit d'un secteur où est autorisée la catégorie M.9C « Zone de mixité autorisant les commerces et services de forte intensité sur la rue Sainte-Catherine ». Dans cette catégorie, l'usage « université » est autorisé à tous les niveaux sauf au rez-de-chaussée où il est interdit.

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usage « université » interdit au rez-de-chaussée par l'article 244.

Le Plan d'urbanisme prévoit une affectation du sol « Secteur mixte » où est prévue la composante « Équipements collectifs et institutionnels » ainsi qu'une obligation de continuité commerciale où les locaux du rez-de-chaussée des bâtiments en bordure de la voie commerçante doivent être occupés par un commerce ou un équipement collectif et institutionnel (Document complémentaire, disposition 3.2.1).

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, le projet d'occupation répond aux besoins du programme de ce nouveau pavillon universitaire tout en assurant une interface adéquate à la rue Sainte-Catherine par le maintien de l'apparence commerciale originale et sa grande ouverture sur la rue, l'animation des vitrines par des espaces de présentations ainsi que l'implantation du centre de documentation à l'avant du rez-de-chaussée. Cette occupation remplacera celle d'un local commercial vacant, susceptible par la clientèle étudiante devant fréquenter les lieux, d'assurer une animation urbaine adéquate des lieux en tenant également compte du faible linéaire de façade sur la rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement;
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2^e projet de résolution;
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Émission éventuelle du permis de transformation et du certificat d'occupation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Dossier # : 1146347030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition partielle du 620 Saint-Paul, la restauration de ses façades et la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté sur le lot 1 179 810 correspondant au 620, rue Saint-Paul Ouest

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour le lot 1 179 810, correspondant au 620 rue Saint-Paul Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 141 et 176 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);

b) d'autoriser malgré les dispositions de contingentement du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182) (articles 266 et 270) l'usage restaurant et débit de boissons alcooliques;

c) de démolir une partie du bâtiment sis au 620, rue Saint-Paul Ouest;

d) d'ériger un bâtiment commercial substantiellement conforme aux plans des pages numérotées 28 à 31 et 33 à 41, le tout réalisé par Groupe Mach et Lemay (architecture, design urbain, design d'intérieur) et estampillé par l'Arrondissement de Ville-Marie le 3 avril 2014.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;

b) les façades actuelles de la rue Saint-Paul Ouest et de la rue de Longueuil, correspondant à la partie du bâtiment de 2 étages, doivent être conservées in situ et restaurées ou, le cas échéant, reconstituées en respectant les caractéristiques architecturales d'origine;

c) une demande de permis pour la réalisation du projet visé par la présente autorisation doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures

à mettre en oeuvre pour conserver et restaurer les composantes d'origine de la partie de bâtiment conservée;

d) d'accompagner la demande de permis de démolition, du 620 rue Saint-Paul Ouest, d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant correspondant à une estimation effectuée par un professionnel pour réaliser les travaux identifiés à l'alinéa c); celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration et la construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le Conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

e) la composition architecturale du bâtiment doit être substantiellement conforme aux principes indiqués dans les plans mentionnés précédemment;

f) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;

ii) la composition architecturale des façades doit être à la fois clairement contemporaine et respectueuse de certaines caractéristiques dominantes de l'unité de paysage Faubourg des Récollets;

iii) l'entrée principale présente sur l'une des façades conservées doit être maintenue et mise en valeur;

iv) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 09:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition partielle du 620 Saint-Paul, la restauration de ses façades et la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté sur le lot 1 179 810 correspondant au 620, rue Saint-Paul Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande d'autorisation de projet particulier afin de permettre la démolition d'un bâtiment commercial et industriel de deux étages et la construction, comme projet de remplacement, d'un édifice à bureaux, le tout sur le lot 1 179 810 du cadastre du Québec, sur le côté sud de la rue Saint-Paul Ouest entre la rue de Longueuil et la ruelle Richard. Ce projet déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) quant aux usages autorisés et à la présence d'une entrée principale donnant sur une ruelle. L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des conditions et orientations de ce règlement, dont notamment la conformité aux paramètres du plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

D'une superficie d'environ 746 mètres carrés, le terrain, à l'ouest du Vieux-Montréal, est au cœur du faubourg des Récollets à proximité de la rue McGill. Le site se trouve sur le côté sud de la rue Saint-Paul Ouest, une des plus anciennes artères de Montréal, entre la rue de Longueuil et la ruelle Richard. La propriété présente un intérêt certain compte tenu de sa localisation à proximité des grands pôles touristiques et économiques, de même qu'elle se situe dans un secteur témoin de toutes les phases de développement de Montréal et où se côtoient des bâtiments anciens d'intérêt et un bâti contemporain. Le secteur est néanmoins marqué par la présence de nombreux terrains de stationnement de surface conséquence d'une vague de démolition dans les années '60 et '70. Une requalification urbaine du secteur est en cours, le tout en continuité avec le Vieux-Montréal où l'on constate le retour de la fonction résidentielle (le projet du 21e Arrondissement par exemple).

Le concepteur du bâtiment, construit en 1905, serait l'architecte Robert Findlay pour le

compte de la John Lysaght Limited. L'immeuble de brique rouge à toit plat et de petit gabarit présente une composition architecturale sobre représentative de l'architecture industrielle de la fin du XIX^e et du début XX^e siècle. Le volume avant compte deux étages et la partie arrière d'un étage servait d'entrepôt. C'est toutefois son mode d'implantation, collé à la trame urbaine, et le dialogue qui établit avec les autres bâtiments industriels du faubourg des Récollets qui lui confèrent un intérêt patrimonial certain, tel que le conclut d'ailleurs l'énoncé d'intérêt patrimonial réalisé pour le bâtiment.

La proposition

La présente demande d'approbation consiste donc dans un premier temps à démolir le bâtiment et l'obliger à la conservation des murs nord, est et ouest. Le projet prévoit la réutilisation des façades du volume de deux étages et leur restauration complète. Vient s'y greffer un nouveau bâtiment de 6 étages de facture contemporaine légèrement en retrait au niveau du troisième étage, par rapport à l'implantation du bâtiment ancien. Le bâtiment d'environ 23 mètres, dans un secteur permettant des bâtiments jusqu'à 30 mètres de hauteur sur rue (jusqu'à 45 mètres en surhauteur), occupe la totalité du lot et comporte un stationnement souterrain d'un étage.

Le programme est un complexe immobilier commercial devant accueillir un restaurant au rez-de-chaussée, accessible depuis l'entrée principale existante, et des espaces à bureau aux étages supérieurs, dont l'entrée cette fois est située du côté de la ruelle Richard. Enfin, l'accès au stationnement souterrain de 14 places se fait par un accès sur la rue de Longueuil.

Ce projet présente les dérogations suivantes au règlement d'urbanisme 01-282 :

- Usage bureau aux étages (article 176);
- Emplacement d'une entrée donnant sur une ruelle (article 141).

En l'absence d'unité de logement dans le projet et dans les propriétés adjacentes au site, il est prévu d'y autoriser, et ce malgré les dispositions de contingentement du Règlement d'urbanisme, l'usage restaurant et débit de boissons alcooliques (articles 266 et 270).

JUSTIFICATION

Au départ, il importe de souligner que ce projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme, notamment en regard de la hauteur, de la densité et des affectations. La principale dérogation s'explique par l'obligation pour le complexe immobilier de ne compter que des usages résidentiels pour les niveaux supérieurs au rez-de-chaussée. En plus de densifier une propriété sous utilisée, la présente dérogation permet d'assurer une plus grande mixité d'usage dans un secteur où les requalifications se font justement en faveur des usages résidentiels. Le fait de permettre des espaces à bureau aux étages du projet amène, par conséquent, de nouveaux emplois dans ce secteur tout en participant à l'équilibre souhaité entre les fonctions résidentielle et commerciale.

La réalisation de ce projet permet la restauration et la conservation d'un témoin remarquable du passé industriel du secteur le tout avec une approche similaire à des projets récents de recyclage de bâtiment industriel (le projet SAX par exemple). Ces interventions visent à assurer une continuité avec le bâti typique du secteur, et plus spécifiquement avec celui de la rue Saint-Paul, et à revaloriser son échelle humaine. À cet effet, l'entrée principale est restaurée et maintenue sur la rue Saint-Paul et doit mener au restaurant prévu au rez-de-chaussée. Le fait de maintenir cet accès et les besoins liés à la circulation du complexe amènent l'aménagement d'une seconde entrée donnant en retrait sur la ruelle Richard. Cet aménagement permet de séparer les déplacements piéton et véhiculaire tout en lançant le projet de réaménagement d'une partie de la ruelle aux frais du requérant. L'aménagement de cette ruelle, actuellement occupée partiellement par du stationnement, améliorera grandement les qualités paysagères du secteur en plus de procurer

des espaces agréables de détente pour les futurs occupants.

En somme, l'approche du traitement volumétrique proposée suggère une forte verticalité et une grande transparence, en opposition au volume de deux étages conservés. Le rapport à la rue est quant à lui assuré par la présence de grandes ouvertures (le hall et le commerce) qui encouragent les relations positives entre le piéton et le bâtiment.

En conclusion, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet. L'expérience d'une approche d'intégration architecturale d'un nouveau volume à même un bâti ancien a été concluante pour des projets de la Cité du Multimédia et du secteur Griffintown. Toutefois, cette autorisation doit être conditionnelle, lors de la demande de permis, au dépôt d'un devis technique décrivant les mesures à mettre en œuvre pour conserver et restaurer les composantes d'origine de l'enveloppe extérieure des bâtiments le tout assorti d'une garantie financière. Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux ne sont pas exécutés conformément à la présente autorisation.

La présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet, puisque le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision qui suivra la demande de permis de construction.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 10 avril 2014, émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 9 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
Assemblée publique;
Adoption d'un deuxième projet de résolution;
Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
Adoption de la résolution;
Émission des permis de démolition et de modification.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel RIOUX)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU - avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 247 de ce règlement, l'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9^e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exercer des usages conditionnels (3000705637) avait été déposée, afin d'autoriser l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée à des fins commerciales ou institutionnelles ainsi l'ensemble des étages 2 à 8 à des fins résidentielles, dans un bâtiment à construire suite à la démolition du bâtiment situé aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est. Ces usages pouvaient être autorisés par le conseil d'arrondissement en vertu des articles 153, 247 et 308 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Lors de sa séance du 11 septembre 2013, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA13 240511 autorisant les usages conditionnels sollicités. Or, à sa séance du 12 septembre 2013, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis préliminaire favorable à l'égard du projet de remplacement notamment à la condition que le niveau du rez-de-chaussée commercial et la hauteur perceptible s'alignent à ceux de l'immeuble « La Patrie », ayant eu pour conséquence l'ajout d'un étage supplémentaire dans la partie arrière du bâtiment projeté.

Cet étage, réduit subséquemment à une simple mezzanine au sens du Règlement d'urbanisme, avait été jugé préalablement conforme à la résolution CA13 240511 et lors de sa séance du 23 octobre 2013, le comité d'étude des demandes de démolition (CÉDD) a approuvé la démolition et ce projet de remplacement. Lors de l'analyse de la demande de permis de construction, il est toutefois apparu que le niveau ajouté devait constituer un étage supplémentaire obligeant à corriger la résolution originale, l'intention ayant toujours été d'autoriser les usages résidentiels sur l'ensemble des étages supérieurs au rez-de-chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 240511 - 1136347013 - 2013-09-11 - Autoriser des usages commerciaux et des usages équipements collectifs et institutionnels sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels.
- CÉDD - 2013-10-23 - Autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 166-174, rue Sainte-Catherine Est et son projet de remplacement.
- CA13 240722 - 1136347052 - 2013-12-10 - Accorder des dérogations mineures

relativement à la hauteur en mètres maximale et à la hauteur libre minimale d'une unité de chargement pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel et commercial à être situé sur les lots 2 161 711 et 2 161 589 du cadastre du Québec, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est.

DESCRIPTION

L'immeuble visé, situé sur les lots 2 161 711 et 2 161 589 du cadastre du Québec, est un assemblage, respectivement d'un bâtiment existant de 2 étages avec étage sous les combles et d'un terrain vacant à l'intersection de la rue De Bullion et bordé par une ruelle à être aménagée. Le bâtiment à démolir (demande de certificat d'autorisation de démolition 3000697879) a fait l'objet d'une décision du CÉDD à sa séance du 23 octobre 2013. Il est voisin de l'immeuble « La Patrie », un bâtiment de 6 étages de style « Beaux-Arts » d'un gabarit plus important, et se situe dans le territoire du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin.

Le programme

La demande vise à permettre également l'occupation, à des fins résidentielles, de l'ensemble de la superficie du 9^e étage induit par les modifications ayant dû être apportées au projet d'origine pour respecter les exigences municipales d'insertion. L'étage intercalé aurait pour conséquence d'autoriser l'ajout d'environ 7 logements aux 112 logements prévus à l'origine, alors qu'une partie de la propriété est située dans la catégorie M.9C où les logements ne sont pas autorisés, mais prévus comme usages conditionnels associés à la catégorie M.9.

Paramètres réglementaires

Le paragraphe 1^o de l'article 247 du Règlement d'urbanisme 01-282 prévoit que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » peut être autorisé par cette procédure dans un secteur de la catégorie M.9 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services de forte intensité sur la rue Sainte-Catherine », le tout selon le respect des critères d'évaluation de l'article 315.

JUSTIFICATION

La demande satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables, puisque l'usage sollicité est compatible et complémentaire avec le milieu environnant du Faubourg Saint-Laurent où se reconstitue la fonction résidentielle par la mise en chantiers de nombreux projets immobiliers, tout en assurant le respect de la continuité commerciale existante ainsi qu'en contribuant positivement à la vitalité de la rue Sainte-Catherine Est. L'apparence extérieure de la future construction ainsi que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs pourront s'intégrer au milieu environnant. Il s'agit au final d'une correction technique apportée à l'autorisation réglementaire d'origine découlant d'objectifs d'insertion urbaine au contexte bâti environnant et de la décision du CÉDD à l'égard de ce projet de remplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Conseil d'arrondissement - Adoption;
Émission éventuelle du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1142840008

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 3e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2014, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-29 10:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142840008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 3e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons le troisième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et ayant fait l'objet d'une concertation avec le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, pour l'année 2014 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1142840007 / CA14 240205 (8 avril 2014) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances;
1142840001 / CA14 240060 (11 février 2014) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances.

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, le centre des affaires de Montréal et de la province, sont d'ampleur locale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Patrick LEMYRE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Ismaila DIOP)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Josée POIRIER
Chef de division en remplacement de la
directrice Dominique Archambault

**Dossier # : 1146255005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de la promotion commerciale "Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix" sur la rue Saint-Paul Ouest du 5 au 7 juin

Autoriser l'occupation de la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Saint-Pierre et Royale du 5 au 7 juin 2014.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Saint-Pierre et Royale du 5 au 7 juin 2014, de 11h à 23h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement "Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix" sur la rue la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Saint-Pierre et Royale, du 5 au 7 juin 2014, de 11h à 23h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 560 permettant l'installation de fanions relatifs à l'événement sur les 14 traverses déjà existantes sur la rue Saint-Paul Est et Ouest du 17 mai au 10 juin 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de la promotion commerciale "Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix" sur la rue Saint-Paul Ouest du 5 au 7 juin

CONTENU

CONTEXTE

Le Vieux-Montréal est au coeur de l'activité touristique de Montréal. Dans le cadre du Grand Prix Formule 1 du Canada, la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique organise sa première promotion commerciale "Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix" sur une section de la rue Saint-Paul Ouest pour permettre aux commerçants de profiter de cet événement en y installant, entre autre, des terrasses. Cette promotion commerciale la mise en valeur d'une partie du Vieux-Montréal pendant un événement majeur en ce qui a trait à l'affluence touristique à Montréal pendant l'été.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation de la rue Saint-Paul Ouest, entre lles rues Saint-Pierre et Royale du 5 au 7 juin 2014.

- Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Saint-Pierre et Royale du 5 au 7 juin 2014, de 11h à 23h;
- Dérogation au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement "Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix" sur la rue la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Saint-Pierre et Royale, du 5 au 7 juin 2014, de 11h à 23h.
- Dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 560 permettant l'installation de fanions relatifs à l'événement sur les 14 traverses déjà existantes sur la rue Saint-Paul Est et Ouest du 17 mai au 10 juin 2014

JUSTIFICATION

Cet événement s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public De plus, elle s'inscrit aussi dans les festivités qui entourent la présentation du Grand Prix de Formule 1 du Canada. De ce fait, il s'agit d'un événement qui contribue à bonifier les retombées économiques engendrées par la tenue du Grand Prix.

Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure.

Une entente sera signée entre le promoteur et l'arrondissement en ce qui concerne le respect des dates et des heures pour le son amplifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés. Étant donné que l'événement se qualifie dans le cadre du règlement sur les promotions commerciales, il n'y a pas de frais associés à l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra au promoteur de mettre le quartier en valeur au niveau commercial dans le cadre de l'événement majeur que constitue le Grand Prix Formule 1. C'est le type d'événement qui engendre des retombées économiques importantes pour les commerçants. Les responsables des événements doivent se conformer aux différents règles demandés par les services municipaux concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émettra un permis de promotion commerciale qui permettra aux commerçants qui le désirent d'obtenir le permis nécessaire de la RACJ pour l'opération de leur terrasse temporaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-04-29

**Dossier # : 1140519007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Festival Grand Prix du Canada sur Crescent" qui se tiendra sur la rue Crescent du 5 au 8 juin

D'autoriser l'occupation de la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, du 4 au 7 juin 2014 et entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve le 8 juin 2014 pour la présentation de l'événement " Festival Grand Prix du Canada sur Crescent".

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, du 5 au 7 juin 2014, de 11 h à 23 h et sur la rue Crescent, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve le 8 juin, entre 11h et 19h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, du 5 au 7 juin 2014, de 11 h à 23 h et sur la rue Crescent, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve le 8 juin, entre 11h et 19h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, du 5 au 7 juin 2014, de 11 h à 23 h.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:33**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1140519007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Festival Grand Prix du Canada sur Crescent" qui se tiendra sur la rue Crescent du 5 au 8 juin

CONTENU

CONTEXTE

La rue Crescent est au coeur de l'activité urbaine du centre-ville. Dans le cadre du Grand Prix Formule 1 du Canada, l'Association des marchands de la rue Crescent organise l'un des plus grands événements relié à celui-ci. Cet événement attire une foule considérable de visiteurs par le biais d'une suite d'activités et de concert pendant 4 jours. Les festivités de la rue Crescent sont devenues avec les années un incontournable. L'impact sur l'activité économique et commerciale est très importante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation de la rue Crescent, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke du 5 au 9 juin 2014.

- Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke du 5 au 7 juin 2014, de 11h00 à 23h00 et le 8 juin 2014, de 11h00 à 19h00;
- Dérogation au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement "Festival Grand Prix du Canada sur Crescent" sur la rue Crescent entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke du 5 au 7 juin 2014, de 11h00 à 23h00:
- Dérogation au Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke du 5 au 7 juin 2014 de 11h00 à 23h00.

La tenue de cet événement impliquera la fermeture de la piste cyclable située du côté sud du boulevard de Maisonneuve, entre les rue Bishop et de la Montagne du 4 au 7 juin 2014.

JUSTIFICATION

Cet événement s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public De plus, elle s'inscrit aussi dans les festivités qui entourent la présentation du Grand Prix de Formule 1 du Canada. De ce fait, il s'agit d'un événement qui contribue à bonifier les retombées économiques engendrées par la tenue du Grand Prix.

Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure.

Une entente sera signée entre le promoteur et l'arrondissement en ce qui concerne le respect des dates et des heures pour le son amplifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas de gratuités pour la tenue de cet événement le promoteur assume tous les frais reliés à l'occupation du domaine public ou le déplacement de mobilier urbain

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra au promoteur de mettre le quartier en valeur au niveau commercial dans le cadre de l'événement majeur que constitue le Grand Prix de Formule 1 du Canada C'est le type d'événement qui engendre des retombées économiques importantes pour les commerçants. Les responsables des événements doivent se conformer aux différents règles demandés par les services municipaux concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur de l'événement est responsable de toutes les actions relatives aux communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la division de la circulation émettront les permis nécessaires à la tenue de cet événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ST-LOUIS
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-04-29



Dossier # : 1146347028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure relativement à une saillie en cour avant d'un immeuble résidentiel situé au 3019, avenue Cedar - 1146347028

D'accorder pour le bâtiment situé au 3019, avenue Cedar, une dérogation mineure relativement à une saillie en cour avant visible de la voie publique, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation au paragraphe 12 de l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1146347028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure relativement à une saillie en cour avant d'un immeuble résidentiel situé au 3019, avenue Cedar - 1146347028

CONTENU**CONTEXTE**

Un permis de transformation émis le 24 janvier 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'agrandir le sous-sol du bâtiment crée une saillie de 3,8 m de la façade et visible de la voie publique en bordure de l'avenue Cedar. Selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une saillie enfouie en tout ou en partie sous le niveau naturel du sol ne doit pas être visible de la voie publique. Cette autorisation requiert l'approbation du conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008). De plus, le ministère de la Culture et des Communications doit émettre une autorisation pour ces travaux puisqu'ils sont projetés sur un bâtiment situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (AH-2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.0.

DESCRIPTION**Le site**

Le bâtiment de 3 étages situé au 3019, avenue Cedar s'inscrit dans la trame résidentielle de l'avenue Cedar, caractérisée principalement par l'implantation de maisons en rangées. Le bâtiment est implanté sur un lot transversal ayant une topographie accidentée en bordure de l'avenue Cedar.

Le projet

Le permis émis autorise l'agrandissement vers l'avant du sous-sol de la maison unifamiliale construite en 1929. L'agrandissement prévu fera sailli de 3,8 m de la façade et sera à peine perceptible de la voie publique.

JUSTIFICATION**Cadre réglementaire**

Selon l'article 15 du Règlement d'urbanisme, l'agrandissement proposé n'est pas considéré comme un avant-corps mais plutôt assimilable aux constructions en saillies prévues au paragraphe 12^o de l'article 369 qui prévoit :

369. *Sous réserve d'une disposition contraire, seules les constructions suivantes sont autorisées devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ou son prolongement, ainsi que dans les marges latérales et arrière :*

(...)

12 ° *les constructions non visibles d'une voie publique, enfouies en tout ou en partie sous le niveau naturel du sol.*

Dérogation

L'agrandissement du bâtiment en saillie enfouit en tout ou en partie sous le niveau naturel du sol est visible de l'avenue Cedar, alors qu'on exige qu'une telle construction ne soit pas visible de la voie publique.

Élément d'analyse

Le bâtiment se situe sur un terrain transversal bordé par le chemin McDougall et l'avenue Cedar. L'agrandissement occuperait une superficie légèrement plus grande que le palier principal de l'aménagement actuel du terrain, de par son alignement avec le mur du côté sud de la maison et comporterait une porte d'entrée le long de l'allée d'accès au garage. L'aménagement paysager prévu camoufle fortement la présence de cette saillie la rendant à peine perceptible de la rue.

La topographie du terrain accidenté, responsable de la non-conformité au Règlement d'urbanisme, cause un préjudice sérieux au requérant puisque si le terrain n'avait pas de forte dénivellation, l'agrandissement en sous-sol n'aurait pas été visible de la voie publique. La saillie en façade, enfouit en tout ou en partie sous le niveau du sol, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins puisque l'aménagement paysager prévu vient atténuer la présence de cette saillie, la rendant à peine perceptible de la voie publique.

Le respect du Règlement d'urbanisme rend impossible l'aménagement d'une porte d'entrée le long de l'allée d'accès au garage, malgré qu'elle soit peu perceptible de la voie publique et malgré l'aménagement paysager autorisé par le ministère de la Culture et des Communications.

Une décision déléguée a été approuvée par le directeur de la DAUSE, suite à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme envers le projet, visant à modifier l'aménagement paysager et à réaménager le logement par un agrandissement en sous-sol pour ajouter un vestibule et une chambre froide. Dans cette décision déléguée, le dossier a été traité comme étant un avant-corps alors que l'agrandissement proposé correspond à une saillie en cour avant selon le Règlement d'urbanisme. Suite à cette décision, un permis de transformation a été délivré au requérant de bonne foi. La dérogation mineure vient rectifier cette erreur administrative. Tout autre permis d'agrandissement de ce type ne pourra être délivré sans avoir obtenu une résolution émise par le conseil d'arrondissement.

Recommandation

Compte tenu des éléments d'analyse précédents et considérant le préjudice réel causé par les dispositions réglementaires en jeu et considérant l'absence d'inconvénient pour le voisinage, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à l'agrandissement en sous-sol permettant d'ajouter un vestibule et une chambre froide, tel que prévu sur les plans préparés par Anderson Architectes et estampillés le 11 décembre 2013 à l'arrondissement de Ville-Marie et précédemment approuvé par le permis de transformation émis le 24 janvier 2014.

Le 13 décembre 2013, le ministère de la Culture et des Communication a émis une autorisation pour le réaménagement du terrain à l'avant de la propriété et la construction au niveau du sous-sol.

Lors de sa séance du 10 avril 2014, le comité consultatif d'urbanisme émettait un avis favorable envers le projet déposé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 85 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public;
Adoption par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage «épicerie» dans le bâtiment d'un niveau portant le numéro 2500, rue Sherbrooke Est, au coin de la rue d'Iberville, dans la zone où la catégorie d'usages M.2 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000741896

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et conformément à l'article 197 de ce règlement portant sur les usages spécifiques de la catégorie M.2, l'usage « épicerie » au rez-de-chaussée (unique niveau) du bâtiment existant au 2500, rue Sherbrooke Est, coin d'Iberville, sur une superficie maximale de 325 m² ;
D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- le projet doit être soumis en révision architecturale, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), y compris pour l'affichage;
- le muret prévu en bordure de la rue Sherbrooke doit avoir une hauteur suffisante pour bien encadrer la rue;
- la couleur de la maçonnerie de revêtement doit s'intégrer aux couleurs de la maçonnerie du secteur;
- l'affichage sur le site doit être conforme à la réglementation.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage «épicerie» dans le bâtiment d'un niveau portant le numéro 2500, rue Sherbrooke Est, au coin de la rue d'Iberville, dans la zone où la catégorie d'usages M.2 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000741896

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite réaménager le bâtiment et le terrain, situés au 2500, rue Sherbrooke est, au coin de la rue d'Iberville. Le bâtiment abrite actuellement un commerce de vente de carburant. Les usages «réparations automobiles» et «épicerie» sont des usages accessoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à réaménager l'intérieur du bâtiment en supprimant l'usage «réparations automobiles» et en agrandissant l'usage «épicerie» sur une superficie de 325m², le bâtiment ayant une superficie totale de 360 m². Le projet comporte également le réaménagement du terrain.

Le site est actuellement pourvu de 4 pompes à essence (2 du côté de la rue Sherbrooke et 2 du côté de la rue d'Iberville). Des rampes débarcadères longent la presque totalité des limites du terrain sur les rues Sherbrooke et d'Iberville. Le terrain est donc largement ouvert sur le carrefour Sherbrooke/d'Iberville, carrefour qui draine une forte circulation automobile. De plus, devant le garage de réparations automobiles, 4 à 6 voitures sont le plus souvent stationnées sur le terrain. Cette activité de réparation mécanique est source de nuisances sonores, olfactives et visuelles pour le voisinage.

Le projet propose ;

- o La suppression de l'usage «réparations automobiles»
- o La suppression des cases de stationnement (sauf une pour handicapés)
- o La suppression de l'une des entrées charretières sur la rue Sherbrooke
- o Le traitement du mur mitoyen à un bâtiment résidentiel sur la rue Sherbrooke au moyen d'une structure métallique ou treillis pouvant supporter de la végétation
- o L'aménagement d'un passage piéton (marquage texturé sur asphalte) le long de ce mur mitoyen, surplombé par une marquise métallique ajourée, menant au trottoir et accédant à l'entrée de l'épicerie
- o L'aménagement d'un deuxième passage piéton partant du carrefour et menant à l'entrée de l'épicerie

- o L'aménagement d'un muret sur la moitié du terrain longeant la rue Sherbrooke et surplombé de végétation
- o La conservation de la structure et de l'implantation du bâtiment afin de préserver les droits acquis en matière d'alignement de construction et de taux d'implantation.

Cadre réglementaire

Le zonage permet l'usage M.2A, des hauteurs de 2 à 3 étages (0 à 12,5m), une densité maximale de 3, un taux d'implantation de 70%, un mode d'implantation contigu.

L'unité de paysage F (Frontenac) favorise :

- 1) *une implantation privilégiant un alignement en continuité avec le bâti caractéristique de l'unité de paysage*
- 2) *la définition d'une cour avant par une clôture basse quand cette caractéristique est dominante dans le secteur*
- 3) *des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20% et d'un maximum de 40%*
- 4) *des matériaux de recouvrement de brique d'argile ou de pierre grise*

Selon l'article 671.5 du règlement d'urbanisme 01-282, «*la limite de superficie d'un usage commercial dérogatoire correspond à la limite de superficie qui s'applique aux usages commerciaux autorisés à ce niveau. Ainsi, la superficie de plancher occupée par un usage commercial de la catégorie spécifique «épicerie» ne doit pas excéder 100 m² par établissement. Cependant, l'article 197 permet les usages conditionnels associés à la catégorie M.2.*

Critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie (art.315)

Afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages, une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel associé à une catégorie doit respecter les critères suivants, en vertu de l'article 315 :

- 1^o l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant ;*
- 2^o l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant ;*
- 3^o dans le cas d'un usage conditionnel implanté dans un secteur de la catégorie M.2, celui-ci doit préférablement être exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.*

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande, considérant qu'elle répond aux critères d'évaluation énoncés à l'article 315 du règlement et pour les motifs suivants :

- L'usage «épicerie» est compatible avec la zone M2 (zone de mixité à dominante résidentielle autorisant les commerces et les services de proximité et de destination) et il est complémentaire aux usages du secteur
- La suppression de l'usage «réparations automobiles», qui est actuellement source de nuisances pour les voisins
- La suppression des cases de stationnement sur le terrain (sauf une pour handicapés)
- La suppression d'une entrée charretière sur la rue Sherbrooke qui va permettre de mieux «fermer» le terrain

- Le terrain est un terrain de coin et il est adjacent à une voie de circulation importante
- L'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs favorisent l'intégration du projet dans son milieu environnant :
 1. aménagement de deux passages piétons avec marquage texturé au sol donnant plus de sécurité aux piétons
 2. traitement du mur arrière et de la marquise avec un structure métallique végétalisée
 3. construction d'un muret végétalisé le long d'une partie de la rue Sherbrooke permettant de délimiter le terrain et d'obtenir un meilleur encadrement de la rue
 4. traitement en maçonnerie des façades du bâtiment
- Le projet sera soumis à une révision de projet, en fonction du titre VIII du règlement d'urbanisme, y compris pour l'affichage
- Le projet a reçu un avis favorable avec commentaires du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 10 avril 2014. Ces commentaires portent sur :
 1. un aménagement paysager plus détaillé, avec muret plus haut intégrant des bancs, une végétation fournie avec possiblement des arbres, aménagement paysager qui devrait être effectué par un expert ou architecte en paysage
 2. une couleur de maçonnerie s'intégrant au secteur (brique dans les tons rouges par exemple)
 3. une rationalisation de l'affichage qui devra rester conforme au zonage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Végétalisation du site et suppression de l'usage «réparation automobiles» actuellement source de nuisances

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de supprimer l'usage «réparations mécaniques». Il encadre mieux le site à l'alignement de la rue et amène de la végétation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public dans les journaux et affichage sur le site 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;

- Conseil d'arrondissement du 13 mai 2014 pour adoption;
- Révision architecturale;
- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme à la procédure d'autorisation d'exercer un usage conditionnel en vertu du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable à l'unanimité avec commentaires

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146493001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'été 2014

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour l'été 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 14:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146493001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'été 2014

CONTENU

CONTEXTE

Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Depuis 2012, les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port a permis l'harmonisation de la Politique de bruit du Vieux-Port avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en matière de diffusion sonore lors des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240245- le 7 mai 2013 & CA12-240183 - le 3 avril 2012 - Édicter l'ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal.

DESCRIPTION

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

JUSTIFICATION

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.0.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.0.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien en contrôle du bruit

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-17

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections



Dossier # : 1142840010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006)

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), les ordonnances suivantes :

- CA-24-00, o. 46, Ordonnance sur la composition et le fonctionnement du comité paritaire des musiciens, amuseurs publics et sculpteurs de ballons
- CA-24-006, o.45, Ordonnance relative à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et sculpteurs de ballons sur la place Jacques-Cartier et ses environs

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-01 15:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1142840010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006)

CONTENU

CONTEXTE

En 2010 et 2011, la SDC du Vieux-Montréal avait proposé à l'arrondissement de coordonner et programmer l'animation estivale de la place Jacques-Cartier (PJC) et obtenir un mandat en ce sens. La SDC n'a pas souhaité poursuivre ce mandat par la suite. Depuis 2012, la programmation de la PJC est prise en charge par l'arrondissement.

L'article 28.1 du *Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public* implique l'édiction de diverses ordonnances eut égard à la gestion du domaine public.

Les ordonnances incluses au présent sommaire décisionnel portent sur les sujets suivants:

- approuver les conditions d'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons du 9 mai au 31 décembre 2014;
- déterminer la composition et le fonctionnement du comité paritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1132840016 / CA13 240267 (7 mai 2013) : Approuver la programmation d'animation publique sur la place Jacques-Cartier, du 10 mai au 2 septembre 2013, et mandater la Division de la culture et des bibliothèques pour la coordonner et l'encadrer.

DESCRIPTION

Conditions d'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons du 9 mai au 31 décembre 2014

L'arrivée des kiosques des artistes sur la PJC vient modifier la dynamique d'occupation de la place et a, entre autres, un effet domino sur les amuseurs publics et musiciens qui perdent l'usage de l'emplacement situé entre les rues St-Paul et de la Commune pour leurs prestations. Ainsi, plusieurs nouveautés et modifications sont apportées cette année dans la gestion de la PJC :

- Le site Vauquelin sera autorisé le week-end et après les heures de bureau la semaine;
- Des emplacements spécifiques sont désormais désignés pour les sculpteurs de ballons;
- Un nouveau système informatisé de réservation en ligne vient d'être créé pour gérer l'horaire des prestations des musiciens, amuseurs publics et sculpteurs de ballons;
- Les inspecteurs du domaine public assureront une présence continue afin de s'assurer que la nouvelle dynamique d'occupation de la PJC se déroule harmonieusement.

Une entente a également été établie avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour autoriser les musiciens et amuseurs accrédités à jouer sur des emplacements désignés à l'intérieur du territoire du quartier des spectacles;

Des discussions - qui n'ont pas donné fruits mais qui se poursuivront - ont également été amorcées avec le Vieux-Port de Montréal pour que ceux-ci accordent des emplacements aux musiciens et amuseurs publics;

En contrepartie, nous avons offert au Vieux-Port et au PQS de se joindre à notre système informatisé de réservation en ligne.

Enfin, la Division de la culture et des bibliothèques offrira une programmation culturelle de son cru, appelée les "Surprises urbaines à la PJC", à l'été 2014.

Tous ces changements visent à :

- rehausser progressivement la qualité de l'animation de la PJC;
- accroître l'efficacité et réduire les coûts reliés à la gestion de la programmation des musiciens, amuseurs publics et sculpteurs de ballons;
- offrir des alternatives intéressantes aux musiciens et amuseurs qui perdent l'emplacement au sud de la PJC;
- assurer une cohabitation harmonieuse de tous les usagers de la PJC, dans le respect des visiteurs, passants, commerçants et résidents.

• **Ordonnance déterminant le rôle, la composition et le fonctionnement du comité paritaire des musiciens, amuseurs publics et sculpteurs de ballons.**

Ce comité paritaire a été créé en 2009 afin de traiter, de manière concertée, tous les sujets ayant trait à l'exercice de la pratique de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur le domaine public. Depuis la création de cette instance démocratique de concertation, le traitement des diverses situations qui peuvent surgir en cours de saison est plus structuré et moins aléatoire. Conséquemment, les relations sont beaucoup plus harmonieuses entre la Ville et les détenteurs de permis et entre les détenteurs de permis des diverses catégories eux mêmes: artistes, artisans, musiciens et amuseurs publics.

Après quelques années d'exercice, il est devenu nécessaire de fixer par voie réglementaire le rôle, la composition et le fonctionnement de ce comité.

JUSTIFICATION

L'arrondissement estime qu'un meilleur contrôle de l'animation, grâce à une programmation planifiée, est de nature à améliorer la qualité de vie des citoyens et à minimiser les impacts que la fréquentation estivale de la place Jacques-Cartier a sur le quartier.

Il est également nécessaire de mieux définir le rôle, la composition et le fonctionnement des comités paritaires par voie réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts assumés à même les budgets réguliers de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Durant toute la période, la division de la culture et des bibliothèques sera en contact constant avec les représentants des musiciens et amuseurs publics via un comité paritaire.

- La division rencontrera le 8 mai 2014 tous les détenteurs de permis intéressés à se produire sur la place. Ceux-ci ont été invités par courrier à cette réunion.
- Un système de réservation en ligne confirmera l'horaire des prestations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 mai 2014: rencontre des détenteurs de permis intéressés à se produire sur la place

- 9 mai : début de la programmation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Ismaila DIOP)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Josée POIRIER
Chef de division en remplacement de la
directrice Dominique Archambault



Dossier # : 1146347023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282 afin d'abroger l'usage « hôtel-appartement » sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-01 16:33

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le 11 mars 2014, un avis de motion a été adopté par le conseil d'arrondissement visant à prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones. Depuis, une réflexion a été menée par la Division de l'urbanisme afin de revoir la pertinence de l'usage « hôtel-appartement » au sein du Règlement d'urbanisme (01-282).

Le résultat de cette réflexion conduit à une modification réglementaire visant à abroger l'usage « hôtel-appartement » afin d'interdire cet usage, notamment dans les secteurs résidentiels (R.3). De plus, l'abrogation de cet usage permettra d'éliminer la confusion entre les usages « hôtel-appartement » et « résidence de tourisme » qui offrent le même type d'hébergement, sous deux appellations différentes.

Décisions antérieures

CA09 240399 – 1084400069 – 2009/06/02 – Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de continger l'implantation de gîtes touristiques et de résidences de tourisme, de même que d'établir les critères d'évaluation applicables à l'implantation des résidences de tourisme.

CA14 240124 – 1146347023 – 2014/03/11 – Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes – Avis de motion

Description

Cette modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) vise à rectifier une situation qui perdure depuis plusieurs années et qui crée une confusion entre deux usages similaires. Le changement proposé consiste à abroger l'usage « hôtel-appartement » et reconnaître ce type d'établissement d'hébergement touristique dans la catégorie d'usage « résidence de tourisme », puisqu'en réalité, les deux définitions sont pratiquement identiques.

Justification

Antérieurement, la modification au Règlement d'urbanisme relative au contingentement des gîtes touristiques et des résidences de tourisme qui est entrée en vigueur le 17 juin 2009 a rendu possible l'introduction de l'usage «résidence de tourisme» défini comme ceci :

« *résidence de tourisme* » : un établissement qui offre, à une clientèle de passage, de l'hébergement uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés et dotés d'une cuisine et qui requiert une attestation de classification au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., Chapitre E-14.2)*

Au moment de cette même modification, l'usage « hôtel-appartement » était défini dans le Règlement d'urbanisme comme ceci :

« *hôtel-appartement* » : un bâtiment principal ou une partie de bâtiment principal aménagé en vue d'offrir, à une clientèle de passage, des logements pourvus de moyens individuels de cuisson

Depuis l'entrée en vigueur de l'usage « résidence de tourisme », la similitude entre les deux usages a provoqué plusieurs confusions. Le 7 mai 2013, une modification de la définition d'hôtel-appartement a été adoptée afin de préciser qu'un hôtel-appartement doit se trouver dans un bâtiment de 12 unités et plus. Cette précision apportée était en lien avec l'ancienne réglementation qui permettait l'aménagement d'un hôtel-appartement, notamment par la procédure d'usage conditionnel, dans les secteurs résidentiels où des bâtiments de 8 à 12 logements étaient autorisés.

La modification, telle que proposée, contribuerait à la protection du stock de logements locatifs dans les secteurs résidentiels de forte densité, puisque présentement l'hôtel-appartement est autorisé de plein droit dans les secteurs de la catégorie R.3 dans les bâtiments de 12 unités et plus, ainsi que dans certains secteurs mixtes soit : M.2, M.3, M.4, M.5, M.6, M.7 et M.8. Cet usage est également autorisé par la procédure des usages conditionnels dans les secteurs M.9.

En réalité, les définitions de « résidence de tourisme » et d'« hôtel-appartement » correspondent au même type d'établissement touristique puisque le produit offert est identique. Par ailleurs, la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* ne fait aucune distinction entre les deux usages, puisque dans les deux cas, le demandeur obtient une attestation de classification pour une résidence de tourisme.

Concrètement, aucune émission de certificat d'occupation pour l'usage « hôtel-appartement » ne sera dorénavant possible et toutes les demandes associées à ce type d'établissement d'hébergement touristique seront désormais reconnues comme une résidence de tourisme. Par conséquent, les 20 établissements détenant un certificat d'occupation autorisant l'usage « hôtel-appartement » seront en droits acquis selon l'article 665 du Règlement d'urbanisme qui stipule qu'un usage dérogatoire est protégé par droits acquis si à un moment de son existence il était conforme à la réglementation en vigueur. Ainsi, ces établissements en droit acquis seront pris en compte à titre de résidence de tourisme, aux fins de l'application du contingentement par distance, soit de 150 m pour les nouvelles demandes de résidence de tourisme.

Finalement, la modification permettrait de reconnaître toutes les demandes pour ce type d'établissement comme étant une résidence de tourisme, plus précisément, un usage de la famille mixte. Une demande pour obtenir un certificat d'occupation pour l'usage « résidence de tourisme » en plus d'être situé dans un secteur mixte et de respecter un contingentement de 150 m d'une autre résidence de tourisme, celle-ci doit obligatoirement passer par la procédure d'usage conditionnel. Advenant le cas où le contingentement n'est pas respecté, il y a la possibilité de traiter la demande par la

procédure des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Procédure de demande pour l'obtention d'une résidence de tourisme

La procédure d'usage conditionnel permet d'étudier chacune des demandes selon des critères prédéfinis afin d'assurer la compatibilité et la complémentarité de l'établissement avec le milieu environnant et assurer que les impacts potentiels ne portent atteinte à la quiétude du voisinage.

Une demande d'usage conditionnel comprend plusieurs étapes soit, l'analyse de la demande en fonction des critères soumis dans le Règlement d'urbanisme, la présentation du projet devant les membres du comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir leur avis, une parution d'un avis public et un affichage sur le site annonçant le projet, ainsi que la date du conseil d'arrondissement où les membres statuent sur la demande.

Au fil du temps, les certificats d'occupation émis pourront être comptabilisés permettant de suivre l'évolution de ce phénomène, tout en conservant un certain contrôle par l'application de notre réglementation en vigueur.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 10 avril 2014, émis un avis favorable.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de prohiber l'usage hôtel-appartement dans certaines zones résidentielles et mixtes

CONTENU

CONTEXTE

Une modification réglementaire s'impose afin de préciser les secteurs où l'usage hôtel-appartement est souhaité. Cette précision s'inscrit dans les objectifs du Règlement d'urbanisme en ce qui à trait à la présence des établissements d'hébergement touristiques dans les zones résidentielles et mixtes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette modification réglementaire vise à reconnaître l'usage hôtel-appartement comme un usage commercial alors que cet usage est présentement considéré comme un usage résidentiel. Il est souhaitable que l'usage hôtel-appartement soit autorisé uniquement dans les secteurs de mixité alors qu'actuellement, cet usage est autorisé dans les zones de mixité et dans les zones résidentielles de forte intensité.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un avis de motion permettra à la Division de l'urbanisme de poursuivre une réflexion en matière d'établissement d'hébergement touristique. Présentement, l'usage hôtel-appartement est autorisé dans les catégories d'usages R.3, M.2, M.3, M.4, M.5, M.6, M.7, M.8 et M.9.

L'avis de motion va provoquer un effet de gel sur toutes les demandes de certificat d'occupation d'hôtel-appartement déposées suite à son adoption. Par conséquent, aucun certificat d'occupation ne pourra être émis avant l'adoption du projet de règlement relatif aux établissements d'hébergement touristiques. Selon la législation, l'avis de motion ne requiert pas de publication d'un avis ni d'affichage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chapitre A-19.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-07

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2014, 4e partie C).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1146370003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2014, 4e partie C).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-28

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements



Dossier # : 1140519009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Quartier latin en fête" qui se tiendra sur les rues Saint-Denis et Émery du 27 au 29 juin 2014

D'autoriser l'occupation de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet du 27 au 29 juin 2014 pour la présentation de l'événement " Quartier latin en fête".

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 27 au 29 juin 2014, de 10 h à 23 h.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 27 au 29 juin 2014, de 10 h à 23 h.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain. (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7) permettant de mettre de la terre sur une partie la chaussée de la rue Saint-Denis, entre les rue Ontario et Sherbrooke, du 27 juin à 06h00 au 29 juin à 10h00.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur la rue Saint-Denis, entre les rues Ontario et Sherbrooke les 27 et 28 juin 2014 de midi à 22h00.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-01 15:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140519009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Quartier latin en fête" qui se tiendra sur les rues Saint-Denis et Émery du 27 au 29 juin 2014

CONTENU

CONTEXTE

La SDC du Quartier latin, à la demande de ses membres, présentera la 2e édition de sa promotion commerciale pour marquer le début de l'été. La fête du Quartier latin sera à nouveau un rendez-vous festif se voulant rassembleur avec une programmation sur 3 jours. Cette foire commerciale permettra aux visiteurs de s'approprier le domaine public tout en offrant aux commerçants la possibilité de sortir en rue et de pouvoir vendre sur le domaine public. De plus, cette année cet événement sera marqué par la présentation de l'événement "Mud Rocker" dans la section de la rue Saint-Denis comprise entre les rues Ontario et Sherbrooke les 27 et 28 juin. Il s'agit d'une compétition impliquant des vélos BMX et des vélos de montagne. Cette compétition impliquera l'installation de terre sur cette partie de la chaussée de la rue Saint-Denis. Cette opération devra respecter les prescriptions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Cet événement en est à sa deuxième édition. L'an dernier elle avait obtenu un franc succès. À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les Société de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2014. (Résolution CA14-240203)

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 27 au 29 juin 2014.

:

- Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet du 27 au 29 juin 2014, de 10 h à 23 h;

- Dérogation au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet du 27 au 29 juin 2014, de 10 h à 23 h;
- Dérogation au Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain. (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7) permettant d'étendre de la terre sur une partie la chaussée de la rue Saint-Denis, entre les rue Ontario et Sherbrooke, du 27 juin à 06h00 au 29 juin à 10h00;
- Dérogation au Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur la rue Saint-Denis, entre les rues Ontario et Sherbrooke les 27 et 28 juin 2014 de midi à 22h00.

JUSTIFICATION

Cet événement en est à sa deuxième édition, il s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public que s'est donné la SDC du Quartier latin. Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure. Considérant son succès de l'an dernier, il revient avec une formule améliorée en présentant dans la section Ontario-Sherbrooke de la rue Saint-Denis une compétition de vélo BMX et de montagne les 27 et 27 juin.

Une entente sera signée entre le promoteur et l'arrondissement en ce qui concerne le respect des dates et des heures pour le son amplifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés. Étant donné que l'événement se qualifie dans le cadre du Règlement sur les promotions commerciales, il n'y a pas de frais associés à l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra à la SDC du Quartier latin de mettre le quartier en valeur au niveau commercial. Les responsables des événements doivent se conformer aux différentes règles demandées par les services municipaux concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur de l'événement est responsable de toutes les actions relatives aux communications. Comme il s'agit d'un événement lié à son plan d'action une entente de visibilité a été conclue avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émettra un permis de promotion commerciale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Marie-Ève BOIVIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ST-LOUIS
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-04-28



Dossier # : 1140519008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Formule Peel" qui se tiendra sur la rue Peel du 5 au 8 juin

D'autoriser l'occupation de la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke, du 5 au 9 juin 2014 pour la présentation de l'événement "Formule Peel".

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke, du 5 au 8 juin 2014, de 12 h à 23 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke, du 5 au 8 juin 2014, de midi à minuit.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-02 13:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140519008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement "Formule Peel" qui se tiendra sur la rue Peel du 5 au 8 juin

CONTENU

CONTEXTE

La rue Peel est au coeur de l'activité urbaine du centre-ville. Dans le cadre du Grand Prix Formule 1 du Canada, l'Association des restaurateurs et des commerçants de la rue Peel, en collaboration avec la SDC Destination centre-ville, organise un événement de marque qui met en valeur les restaurants de cette section de la rue Peel et qui attire une foule de visiteurs par le biais d'expositions de voitures de luxe qui se renouvellent chaque jour. Cet événement est maintenant considéré comme une promotion commerciale du fait de sa nature et surtout à cause que les restaurateurs de la section de la rue Peel touchée par l'événement peuvent installer des terrasses en façade de leur commerce. Il a été présenté pendant 4 ans sous le nom de "Peel Paddock". Cette nouvelle édition sera désignée sous le nom de "Formule Peel" et sera réalisée par un nouveau producteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'an dernier, suite à la demande du Service de police d'instaurer des mesures de mitigation pour faciliter la circulation, cet événement a pu se dérouler sur la rue Pell, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Les mêmes règles s'appliqueront cette année. À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les Société de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2014. (Résolution CA14-240203)

DESCRIPTION

Autoriser l'occupation de la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke du 5 au 9 juin 2014.

Le service de police a analysé l'an dernier, les implications sur la circulation dû au fait de prolonger cet événement jusqu'à la rue Sherbrooke. Le service de police autorise que l'événement s'agrandisse vers le nord à condition qu'on mette en place certaines mesures de mitigation qui auront pour effet d'améliorer la fluidité de la circulation et que le promoteur propose un plan de circulation respectant ces mesures.

Au niveau des mesures de mitigation demandées par le service de police, on note principalement :

- D'interdire le stationnement du côté Est et Ouest de de la Montagne, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- D'interdire le stationnement du côté Ouest de la rue de la Montagne, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue SaintCatherine
- D'interdire le stationnement sur les 3 premiers espaces de l'intersection Nord-Est des rues Stanley et Sainte-Catherine.
- Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke du 5 au 8 juin 2014, de 12h à 23h;
- Dérogation au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement Formule Peel sur la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et la la rue Sherbrooke du 5 au 8 juin 2014, de midi à minuit.

JUSTIFICATION

Cet événement s'inscrit dans l'objectif d'animation du domaine public De plus, elle s'inscrit aussi dans les festivités qui entourent la présentation du Grand Prix de Formule 1 du Canada. De ce fait, il s'agit d'un événement qui contribue à bonifier les retombées économiques engendrées par la tenue du Grand Prix.

Les moyens nécessaires seront pris par le promoteur pour assurer le déroulement de l'événement sans perturbation majeure.

Une entente sera signée entre le promoteur et l'arrondissement en ce qui concerne le respect des dates et des heures pour le son amplifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés. Étant donné que l'événement se qualifie dans le cadre du règlement sur les promotions commerciales, il n'y a pas de frais associés à l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra au promoteur de mettre le quartier en valeur au niveau commercial dans le cadre de l'événement majeur que constitue le Grand Prix Formule 1. C'est le type d'événement qui engendre des retombées économiques importantes pour les commerçants. Les responsables des événements doivent se conformer aux différents règles demandés par les services municipaux concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur de l'événement est responsable de toutes les actions relatives aux communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émettra un permis de promotion commerciale qui permettra aux commerçants qui le désirent d'obtenir le permis nécessaire de la RACJ pour l'opération de leur terrasse temporaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ST-LOUIS
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-25

Sylvain VILLENEUVE
C/d urbanisme arrond ville-marie



Dossier # : 1144206016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner comme étant une place publique la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, du 8 mai au 20 octobre 2014, autoriser l'occupation partielle du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrasse et d'aires de repos et édicter les ordonnances

Attendu qu'une portion de 4 m minimum sera conservée en tout temps pour le passage des véhicules, il est recommandé de désigner la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, comme étant une place publique, du 8 mai au 20 octobre 2014 et autoriser l'occupation partielle du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrasse et d'aires de repos;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons sur le café-terrasse et sur les aires de repos qui seront installés sur la rue Ottawa, du 8 mai au 20 octobre 2014, entre 11 h et 23 h.

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Alain DUFORT
Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144206016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner comme étant une place publique la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, du 8 mai au 20 octobre 2014, autoriser l'occupation partielle du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrasse et d'aires de repos et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

A nouveau, cette année, la Fonderie Darling a réitéré sa demande de fermer la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, du 8 mai au 20 octobre 2014, afin d'y tenir des activités culturelles tout au long de cette période de piétonnisation.

Cependant, suite aux travaux réalisés par le Service des infrastructures, transport et environnement sur la rue Wellington qui se tiendront pendant une bonne période de la saison estivale 2014, il a été convenu qu'une fermeture partielle pouvait être autorisée. Étant donnée une circulation plus abondante dans le secteur dû aux travaux, une voie de 4 mètres sera disponible en tout temps assurant ainsi un passage pour les automobilistes désireux d'emprunter cette rue.

Dès cette date, les activités artistiques initiées par la Fonderie Darling et d'autres groupes en collaboration avec des organismes invités feront rayonner le talent de créateurs émergents, tout en affirmant le centre comme point de rassemblement pour la communauté locale.

Le mandat de la Fonderie Darling est de soutenir la création, de produire et de diffuser des oeuvres d'arts visuels, d'artistes de la relève ou de renommée internationale, tout en s'ouvrant vers de nouveaux publics. Les espaces industriels hors normes en perpétuelle redéfinition permettent la production d'installations techniquement ambitieuses, invitent les artistes à la poésie et infiltrent subtilement le paysage urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1130894009 - CA13 240256 (le 7 mai 2013_ - Désigner comme étant une place publique la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen, du 8 mai au 24 octobre 2013, autoriser l'occupation partielle du domaine public et édicter les ordonnances.

1120894015 - CA12 240503 (le 14 août 2013) - Désigner comme étant une place publique la rue Ottawa entre les rues Prince et Queen, du 15 août au 31 octobre 2012, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances.

DESCRIPTION

En collaboration avec la Fonderie Darling, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser une partie de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, et ce, du 8 mai au 20 octobre 2014 et édicter les ordonnances nécessaires à la piétonnisation.

De désigner une partie de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, comme étant une place publique, du 8 mai au 20 octobre 2014, autoriser l'occupation partielle du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrasse et d'aires de repos et édicter les ordonnances.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1 l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons sur les aires de repos qui seront installées sur la rue Ottawa, du 8 mai au 20 octobre 2014, entre 11 h et 23 h.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4-1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1,0. permettant la fermeture de la rue partielle.

Afin de permettre le libre passage des véhicules, un couloir de dégagement de quatre mètres sera exigé en tout temps.

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs.

JUSTIFICATION

Cette piétonnisation partielle permettra de promouvoir les activités culturelles de la Fonderie Darling.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la Fonderie Darling, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie informera les clientèles visées par la piétonnisation. Des avis seront acheminés aux résidents du secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adopter les ordonnances nécessaires pour la tenue du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel RIOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-01

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1146255006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public (CA-24-219) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse

Attendu que le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance du 11 mars 2014, adopté la résolution CA14 240113 adoptant le règlement CA-24-219 intitulé Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public;
Attendu qu'il sera nécessaire d'autoriser d'ajouter deux sites dans les secteurs du collège Dawson et de la rue Lambert-Closse :

D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public (CA-24-219) afin d'autoriser les sites du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 15:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1146255006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public (CA-24-219) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse

CONTENU**CONTEXTE**

Compte tenu du retrait des sites City Councillors et du parc Hector-Toe-Blake, dû à des travaux effectués tout l'été à proximité, nous ajoutons deux nouveaux sites aux caractéristiques similaires, soit dans les secteurs du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 240113 : adopter le règlement CA-24-219 intitulé Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public.

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement autorisant et régissant la vente d'aliments sur le domaine public afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites du Collège Dawson et de la rue Lambert-Closse :

- secteur du Collège Dawson : deux emplacements côté Ouest de l'avenue Atwater entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Lincoln.
- secteur de la rue Lambert-Closse : un emplacement côté Est de la rue Lambert-Closse entre le boulevard René-Lévesque et la rue du Souvenir .

JUSTIFICATION

Deux sites, City Councillors et Parc Hector-Toe-Blake seront affectés par des travaux importants tout au long de la saison de la cuisine de rue. L'ajout de deux sites en remplacement de ceux-ci permettra aux citoyens de profiter d'autant de sites de cuisine de rue que ce qui avait été annoncé, ainsi que d'assurer aux restaurateurs de rue le maintien d'autant de sorties de leurs camions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les outils de communications projet-pilote de cuisine de rue de l'arrondissement seront mis à jour conséquemment à l'adoption du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-04-29



Dossier # : 1146493002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'été 2014

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'été 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-30 14:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146493002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'été 2014

CONTENU

CONTEXTE

Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Les événements tenus sur le territoire du parc Jean-Drapeau font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau permet, lors des événements, une diffusion sonore respectueuse des citoyens et en conformité avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en cette matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.0.

DESCRIPTION

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

JUSTIFICATION

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du parc Jean-Drapeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.0.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.0.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien en contrôle du bruit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-14

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections



Dossier # : 1144196001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Administration Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan SST 2013 et du plan d'action SST 2014 au conseil d'arrondissement.

De prendre acte du bilan SST 2013 et du plan d'action SST 2014 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-23 14:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1144196001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Administration Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan SST 2013 et du plan d'action SST 2014 au conseil d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

En accord avec sa politique en matière de santé et sécurité au travail (SST), l'arrondissement de Ville-Marie poursuit avec une grande détermination, ses efforts visant à garantir un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés. Afin d'y parvenir le plus efficacement possible, l'appropriation d'une culture en prévention des lésions professionnelles par les employés, est privilégiée. Cette culture repose sur la prise en charge des équipes afin d'éliminer les risques professionnels et d'adopter des comportements sécuritaires.

Le développement d'une culture en prévention des lésions professionnelles nécessite une démarche planifiée et concertée à tous les niveaux de l'organisation. À cet égard, les gestionnaires doivent affirmer le fait que la prévention au travail constitue à la fois un enjeu stratégique et une préoccupation quotidienne. De plus, les employés doivent adhérer aux valeurs de prudence, d'entraide mutuelle, de participation collective et adopter des comportements sécuritaires au travail.

Cette démarche englobe:

- l'identification des sources d'accidents;
- la priorisation des interventions correctrices dans les milieux de travail;
- la coordination des ressources et des interventions visant la maîtrise des dangers;
- l'évaluation des résultats en SST et la revue de direction.

Ces activités sont couvertes par la mise en place d'un système de gestion SST basé sur le référentiel OHSAS 18001.

Vous trouverez ci-dessous le bilan SST 2013 et en pièce jointe le plan d'action SST 2014 (informations stratégiques issues du système de gestion en SST).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin d'illustrer les bénéfices liés au contrôle des risques professionnels et à la réintégration rapide des employés au travail, nous joignons ci-dessous un tableau synthèse de la performance de l'arrondissement en matière de présence au travail et des coûts en SST au cours des cinq (5) dernières années:

Arrondissement de Ville-Marie					
Année	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de lésions imputées	65	60	40	43	49
Coûts d'indemnisation imputés	622 524 \$	619 913 \$	278 036 \$	234 110 \$	276 421 \$
Taux d'absentéisme	10,90%	10,90%	8,80%	7,80%	8,10 %

On y constate que depuis 2011, l'arrondissement récolte des bénéfices significatifs dans ses efforts de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Cependant, la légère remontée des lésions professionnelles et des coûts d'indemnisation associés depuis 2012 sont révélateurs du fait que nous devons faire des efforts additionnels pour sensibiliser les employés à la prudence et pour consolider les acquis en prévention.

À la fin de l'année 2013, l'arrondissement a mis de l'avant une campagne promotionnelle portant sur l'adoption des bons gestes (sécuritaires) pour les différents emplois. Par ailleurs, la "Semaine de la santé et sécurité au travail", qui aura lieu cet automne pour une 3^e année consécutive, constitue également une activité de sensibilisation et de mobilisation.

Le plan d'action SST 2014 constitue une démarche planifiée et concertée en vue d'éliminer ou de contrôler les risques professionnels, et ce, à l'aide d'inspections périodiques au sein des établissements et des équipements municipaux, de signalements des situations dangereuses par les employés et d'observations des comportements sécuritaires au travail par les superviseurs.

Également, chacune des divisions de la Direction des travaux publics et de la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social sera invitée à actualiser son propre programme de prévention afin de faciliter la prise en charge de la gestion de la SST.

Le développement des compétences en prévention des lésions professionnelles pour nos employés passera inévitablement par la sensibilisation et la formation. À ce niveau, des activités de développement et de mise à niveau seront offertes à longueur d'année afin de soutenir l'appropriation d'attitudes et de comportements sécuritaires. Les nouveaux employés seront rapidement formés sur les consignes de sécurité et sur les méthodes de travail sécuritaires, notamment à propos de la manutention ergonomique des objets et concernant les travaux à risques (entrées en espaces clos, travaux de voirie, d'horticulture, d'entretien ménager, de creusement ou d'éтанçonnements).

Enfin, la démarche participative des employés dans l'identification des dangers et des mesures correctives et préventives, est privilégiée, de sorte que la prise en charge de la sécurité au travail s'effectue prioritairement par les personnes elles-mêmes confrontées aux situations dangereuses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian GUYON
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-04

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Chef de division - Ressources humaines